G R E D O G

OPINIONS ET DESIRS DES MENAGES

EN MATIERE DE LOGEMENT EN 1973

1. RESULTATS NATIONAUX

Sou1975-2147



1975

Opinions et désirs des ménages en matière de logement en 1973 -1. résultats nationaux / L. Stavridis. (Mars. 1975).

CREDOC•Bibliothèque

ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION ARE-75634 PARIS CEDEX 13 TEL.: 707-97-59

CREDOC

R4 86 (1) (100cc)

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

140, rue du Chevaleret - 75013 PARIS - <u>Tél. 707.51.89</u> 45, Bld de la Gare - 75013 PARIS -

OPINIONS ET DESIRS DES MENAGES

EN MATIERE DE LOGEMENT EN 1973

1. RESULTATS NATIONAUX



SOMMAIRE

	Pages
RESUME	1
INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : Opinion sur le logement, souhait de changer de logement	9
CHAPITRE 2 : Inscription sur un fichier H.L.M. Inconvénients du logement	40
AVERTISSEMENT RELATIF AU CHAPITRE 3 ET SUIVANTS	55
CHAPITRE 3 : Date de déménagement envisagée. Nombre actuel de pièces et nombre de pièces envisagées	56
CHAPITRE 4 : Statut d'occupation envisagé	68
CHAPITRE 5 : La maison individuelle	101
ANNEXE: Le questionnaire utilisé	113

RESUME

L'étude est basée sur l'enquête nationale sur le logement de 1973 (4ème trimestre) de l'I.N.S.E.E.

La question concernant l'opinion que les ménages ont de leurs conditions de logement a suscité les réponses suivantes :

1- très satisfaisantes	dans	une proportion	de	:	15,5 %	
2- satisfaisantes	11	11			36,6 %	84.8 %
3- acceptables	11	11	**	:	32,7 %	
4- insuffisantes	11	tt	11	:	11.3 %	
5- très insuffisantes	11	"	11	:	11,3 % 3,9 %	15,2 %
Total:		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		:	100,0 %	

Ainsi, 15,2 % des ménages sont insatisfaits de leurs conditions de logement.

En 1970, 16,5 % des ménages s'estimaient mal logés (la question sur l'opinion sur le logement étant libellée dans ces termes).

Par ailleurs, la proportion des ménages souhaitant changer de logement est passée de 1970 à 1973, de 19,9 % à 21,4 %.

La proportion du souhait de changer de logement a évolué différemment suivant que les ménages sont insatisfaits ou non de leurs conditions de logement :

	1970	1973
Ménages n'exprimant pas d'insatisfaction Ménages insatisfaits		15,7 % 53,1 %
Ensemble	19,9 %	21,4 %

(Si l'on admet que s'estimer mal logé ou estimer ses conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes sont équivalents).

Ainsi, parallèlement à l'amélioration objective des conditions de logement que montre l'enquête, les opinions se sont améliorées mais le souhait de changer de logement a augmenté en raison même de ceux qui n'expriment aucune satisfaction, alors que le souhait de changer a diminué parmi les insatisfaits.

Quant aux effectifs, ils ont évolué comme suit (en milliers) :

	1970	1973
Ensemble des ménages	16 407	17 124
Ménages insatisfaits de leurs conditions de logement	2 710	2 606
Ménages souhaitant changer de logement	3 272	3 657

* +

La proportion d'insatisfaits (conditions : insuffisantes et très insuffisantes) est très différente selon le secteur et on peut distinguer plusieurs niveaux :

- 1º- Les accédants H.L.M. ou neuf non aidés (2,4 %) et accédants aidés par le Crédit Foncier (3,1 %).
- 2º- Les locataires d'H.L.M. (8,5 %) ou de logements loués vides construits après 1948 à loyer libre (10,7 %), les propriétaires non accédants (11,3 %) et les accédants non aidés de seconde main (12,0 %).
- 3°- Les logés gratuitements (17,6 %).
- 4°- Les locataires de logements loués vides construits avant 1949 (loi de 1948 : 28,8 %, autres : 31,0 %) ou en hôtel, meublé, garni ou sous-location (31,6 %).
- 5°- Les fermiers et métayers (42,5 %).

Ainsi, la proportion d'insatisfaits est faible dans les logements construits après 1948 et/ou en propriété.

La proportion d'insatisfaits varie régulièrement avec les conditions de peuplement et de confort comme le montre le tableau suivant :

(en %)

Confort	Au plus l'eau	Soit W.C, soit I.S. (1)	W.C., I.S sans C.C (2)	W.C, I.S et C.C	Ensemble
Surpeuplement accentué	64,6	45,2	32,5	25,2	47,7
Surpeuplement modéré	41,3	30,8	20,0	14,4	27,8
Peuplement normal	32,2	18,9	10,9	5,5	14,9
Sous-peuplement modéré	24,9	12,1	6,2	2,7	9,2
Sous-peuplement accentué	21,2	8,7	3,5	1,3	6,5
Ensemble	33,8	18,3	10,1	5,2	15,2

- (1) I.S = Installation sanitaire (au moins une douche)
- (2) C.C = chauffage central individuel ou collectif.

Ainsi, des ménages ne disposent d'aucum confort ou d'un confort médiocre ne se déclarent pas insatisfaits de leurs conditions de logement. Leurs effectifs s'élèvent respectivement à 2 988 et 1 770 milliers. (En 1970 ils étaient 3 569 et 1 862 milliers)

.

La proportion de ménages souhaitant changer de logement est très différente selon le secteur et conduit à un classement différent de celui résultant de la proportion d'insatisfaits. On peut distinguer les niveaux suivants :

- 1°- Les accédants H.L.M. (5,3 %) et les propriétaires non accédants (6,4 %)
- 2°- Les accédants aidés par le Crédit Foncier (9,9 %) ou non aidés de première main (9,2 %)
- 3°- Les accédants non aidés de seconde main (13,1 %) et les fermiers et métayers (13,3 %).
- 4°- Les logés gratuitement (17,4 %)
- 5°- Les locataires d'un logement loué vide : Loi de 1948 (30,8 %), H.L.M. (34,4 %), construit avant 1949 mais à loyer libre (35,4 %)
- 6°- Les locataires d'un local loué vide construit après 1948 à loyer libre (43,9 %) et autres locataires hôtel, meublé, garni, sous-location (49,5 %)

Ainsi, la proportion de ménages souhaitant changer de logement est faible dans les logements en propriété.

La proportion de ménages souhaitant changer de logement augmente régulièrement quand la taille de l'agglomération considérée est plus grande, quand le chef de ménage considéré est plus jeune et quand le statut d'occupation considéré est autre que la propriété comme le montre le tableau suivant :

(en %)

					(02.	/0/
Catégorie Age	Moins de	30 à 39	40 à 49	50 à 64	65 ans	Ensemble
de commune	30 ans	ans	ans	ans	et plus	
Communes rurales	6,1 40,7	6,9 34,2	3,8 18,4	3,4 16,1	1,6 4,5	3,4
Unités urbaines de	12,3	9,6	6,6	5,9	2,0	5,7
moins de 100 000 hab.	49,1	46,5	28,2	22,0	12,0	32,6
Unités urbaines de	21,1	19,3	11,9	11,1	6,1	11,6
plus de 100 000 hab.		46,3	34,2	25,4	14,3	34,9
Agglomération, parisienne	38,9 57,6	28,4 54,9	20,6	14,5 27,8	8,4 16,3	18,2
Ensemble de la France	17,9	13,7	8,7	7,1	3,3	7,7
	50,6	46,6	30,6	23,3	11,7	32,8

1ère ligne : Propriétaires

2ème ligne : Autres ménages

*

La suite de l'étude ne concerne que les ménages non agricoles.

La proportion de ménages ayant déposé depuis moins de trois ans une demande de H.L.M. varie de 4,0 à 6,7 % suivant la catégorie d'agglomération urbaine ; la proportion de candidats (ménages souhaitant changer de logement ou pensant être contraints de le faire) varie, elle de 8,7 à 16,4 %.

Les ménages non agricoles sont insatisfaits de leurs conditions de logement dans une proportion de 14,4 %, mais ils déclarent par ailleurs que leur logement présente des inconvénients dans une proportion plus grande : le logement est d'une qualité inférieure à celle souhaitée (29,0 %) ; il est bruyant (18,9 %)et trop petit (17,7 %).

On doit conclure que les ménages quand ils estiment leurs conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes, tiennent compte de ce qu'ils observent autour d'eux, mais ils expriment leur opinion dans l'absolu quand ils en déclarent les inconvénients.

* *

La date de déménagement envisagée n'est connue qu'une fois sur deux. Elle est à échéance de moins d'un an dans une proportion de 22%, d'un ou deux ans dans une proportion de 16% et de 3 à 5 ans dans une proportion de 9%.

Le statut d'occupation envisagé par les candidats est :

- propriétaire : 47,6 % (dont sans emprunter 7,0 %)
- locataire : 43,7 %
- logé gratuitement: 1,2 %
- ne sait pas : 7,5 %.

il varie beaucoup avec l'âge du chef de ménage, le revenu et la taille de l'agglomé-ration.

Les candidats qui envisagent la propriété, comparés aux candidats qui envisagent la location, comprennent en proportion :

- plus de patrons, professions libérales et cadres (supérieurs et moyens) et moins d'inactifs.
- plus de ménages ayant un revenu supérieur à 30 000 F par an.
- plus de ménages dont le chef est âgé de 30 à 49 ans (c'est-à-dire dans la force de l'âge).

Si l'on tient compte du fait que certains candidats accepteraient d'être locataires s'ils ne trouvaient pas de logement correspondant à leurs désirs, on obtient une proportion de candidats envisageant d'être propriétaires de 39,8 %.

Cette proportion est plus proche que la première de la proportion de propriétaires parmi les emménagés récents qui ne sont pas dans leur premier logement en titre, égale à 33,6 %.

Cela confirme la remarque suivante : compte tenu des prix d'achat envisagés comparés à ceux payés par les emménagés récents, les candidats à la propriété ne pourront dans beaucoup de cas, obtenir que la location.

A la taille de ménage égale, les candidats désirent un nombre de pièces plus grand que celui qu'ils avaient lors de l'enquête. De plus à taille de ménage égale, les candidats en 1973 désirent un nombre de pièces plus grand que celui des candidats en 1970.

Le type de logement envisagé est :

- maison individuelle: 56,1 %

- immeuble collectif : 34,3 %

- ne sait pas : 9,6 %

La proportion de candidats qui envisagent d'occuper une maison individuelle varie beaucoup avec la taille de l'agglomération : elle est égale à 36,6 % dans l'agglomération parisienne et de 83,3 % dans les communes rurales. La proportion est supérieure à celle des emménagés récents qui, n'étant pas dans leur premier logement en titre, ont une maison individuelle, égale à 38,6 % (variant de 14,7 dans l'agglomération parisienne à 80,1 % dans les communes rurales). L'écart relatif entre les deux proportions augmente avec la taille de l'agglomération, montrant que la probabilité de réalisation du projet diminue.

Les candidats qui envisagent la propriété, l'envisagent sous forme de maison individuelle dans une proportion de 82,3 %, plus grande que celle de l'ensemble des candidats. Il semble en ressortir que l'attrait de la maison individuelle incite à vouloir devenir propriétaire. Mais les prix envisagés n'étant pas supérieurs à ceux payés par les emménagés récents, montrent que, compte tenu de la hausse des prix de logements intervenue, le projet ne semble pas réalisable en dehors des secteurs de construction aidés par l'Etat.

De ce résumé, on retiendra qu'à la fin de 1973, les ménages, s'ils estiment peu souvent insatisfaisantes leurs conditions de logement, déclarent cependant assez fréquemment que leur logement présente des inconvénients et qu'ils souhaiteraient en changer.

Les candidats envisagent en majorité de devenir propriétaires, de disposer d'un nombre de pièces, plus élevé que dans le passé - à taille de ménage identique - et d'occuper une maison individuelle.

Mais les prix envisagés par les candidats et les prix et conditions de logement obtenus par les ménages ayant récemment emménagé, montrent que les projets ne se réaliseront que dans une faible proportion et rarement en dehors des secteurs aidés par l'Etat.

INTRODUCTION

La présente étude résulte de l'enquête nationale sur le logement de 1973 (4ème trimestre) de l'I.N.S.E.E. (1). La description des caractéristiques techniques de l'enquête et les premiers résultats sont publiés dans les collections de l'I.N.S.E.E., série M, Ménages, sous le titre "Les conditions de logement des ménages en 1973". La majorité des tableaux de l'étude proviennent de la publication ci-dessus et sont numérotés en conséquence (numéros commençant avec le chiffre 7 : numéro du chapitre des opinions et désirs dans la publication). Son objet est de commenter ces tableaux en ajoutant des compléments nécessaires au sujet de l'étude.

Le principe de cette exploitation est de donner des indications sur les tendances profondes au changement de logement : les réponses aux questions sur les souhaits et sur l'opinion sur le logement montrent la nature des besoins ressentis par la population française dans le domaine du logement. On trouvera dans les chapitres qui suivront, une analyse de ces réponses en se référant chaque fois au contexte du ménage (situation objective du logement, attitude vis-à-vis du logement ...). Il faut cependant bien avoir à l'esprit, le fait qu'il y a loin du souhait à la réalisation : de nombreux obstacles institutionnels, financiers,... peuvent s'y opposer.

Dans la mesure du possible, on indiquera l'évolution des réponses obtenues dans les précédentes enquêtes nationales sur le logement. Les résultats sont donnés au niveau national; une autre étude suivra avec les résultats régionaux et une note spéciale sera consacrée aux principaux inconvénients des logements déclarés.

Une remarque importante valable pour toute la partie "Opinion et désirs" de l'enquête nationale, est que c'est le chef de ménage (ou son épouse) qui répondait aux questions. Les autres membres du ménage, membres de la famille ou employés ou locataires, pouvaient être d'avis différent mais n'ont pas été interrogés.

⁽¹⁾ On trouvera en annexe, la reproduction de la partie du questionnaire sur l'opinion et les désirs (pages 15 à 18 du questionnaire).

CHAPITRE 1

OPINION SUR LE LOGEMENT, SOUHAIT DE CHANGER DE LOGEMENT

L'opinion des ménages sur le logement qu'ils occupent, est appréhendée dans l'enquête de 1973 par deux questions :

- 10- Estimez-vous que vos conditions de logement sont :
 - 1- très satisfaisantes
 - 2- satisfaisantes
 - 3- acceptables
 - 4- insuffisantes
 - 5- très insuffisantes.
- 2º- Souhaitez-vous changer de logement ? OUI NON.

Dans les précédentes enquêtes, la première question était libellée différemment:

Estimez-vous être mal logé ? OUI - NON

et la deuxième question n'est posée aux ménages agricoles (chef exploitant ou salarié agricole) que depuis 1970 (d'ailleurs la première question ne leur est posée que depuis 1963).

C'est donc l'évolution du souhait de changer de logement, qui est la plus facile à suivre. Il est remarquable de constater que la proportion de ménages souhaitant changer de logement s'est accrue en 1973 après une baisse constante depuis 1955 (sauf la légère augmentation de 1963 consécutive à la vague des rapatriements d'Algérie) (tableau 1).

Il semble que les ménages souhaitent de plus en plus changer de logement, pour des raisons qui échappent au domaine d'investigation de l'enquête ; la logique simple selon laquelle les ménages souhaiteraient changer de logement, surtout quand leur opinion est mauvaise (au sens des questions posées) deviendrait moins pertinente.

Il résulte que les ménages ont d'autres exigences pour leur logement même s'ils reconnaissent que leurs conditions de logement (telles que l'enquête les décrit) s'améliorent. On peut tirer cette conclusion de l'évolution des réponses à la première question, si l'on fait l'hypothèse qu'estimer ses conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes, équivaut à s'estimer mal logé (tableau 2).

Tableau 1

Proportion de ménages souhaitant changer de logement

(en %)

	1955	1961	1963	1967	1970	1973
Ménages non agricoles Ménages agricoles	26,9	23,4	24,2	21,7	20,9 8,9	22,3 8,4
Ensemble des ménages.					19,9	21,4

Tableau 2 Proportion de ménages s'estimant mal logés

(en %)

	1955	1961	1963	1967	1970
Ménages non agricoles Ménages agricoles	29,6	21,7	23,8 (31)	18,8 (28)	16,1 21,2
Ensemble des ménages.					16,5

Proportion de ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes

(en %)

	1973
Ménages non agricoles Ménages agricoles	14,4 27,1
Ensemble des ménages.	15,2

Tableau 3 Proportion de ménages souhaitant changer de logement selon l'opinion sur le logement

en 1970

(er: %)

		Ménages	
Estimez-vous être mal logé ?	non agricoles	agricoles	Ensemble
NONOUI		2,3 33,2	11,9 60,7
Ensemble	20,9	8,9	19,9

en 1973

	Ménages			
Conditions de logement estimées:	non agricoles	agricoles	Ensemble	
Très satisfaisantes Satisfaisantes Acceptables Insuffisantes Très insuffisantes		4,8	5,8 12,9 15,7 23,4 48,6 66,2 53,1	
Ensemble	22,3	8,4	21,4	

Ainsi de 1970 à 1973, la proportion de ménages souhaitant changer de logement est passée de 19,9 à 21,4 %, alors que la proportion de ménages s'estimant mal logés serait passée de 16,5 à 15,2 %.

Cette tendance est confirmée par l'évolution de la part des ménages souhaitant déménager (appelés "candidats") chez les ménages s'estimant logés correctement (tableau 3). Ainsi, entre 1970 et 1973, cette part est passée de 11,9 à 15,7 %. Simultanément, on observe le mouvement inverse chez ceux qui s'estiment mal logés (respectivement 60,7 et 53,1 %) comme si les bien logés devenaient de plus en plus exigeants, et les mal logés de plus en plus résignés, (cela est encore plus vrai pour les ménages agricoles dont la mobilité est entravée par les conditions d'exploitation).

Ceci dit, on observe toujours une forte corrélation entre l'insatisfaction et le souhait de déménager comme le montre le tableau 3.

Quant à l'évolution des effectifs de 1970 à 1973, elle est la suivante :

unité : millier

·	1970	1973
.Ensemble des ménages	16 407 3 272 2 710	17 124 3 657 - (1 931) (<u>675</u>) 2 606

Ainsi non seulement en proportion mais aussi en effectifs les ménages souhaitant changer de logement sont plus nombreux et les mal logés sont moins nombreux en 1973 qu'en 1970. L'opinion et le souhait de changer de logement sont croisés dans le tableau 4.

Tableau 4

<u>Opinion des ménages sur leur logement</u>

<u>eroisée avec le souhait de changer de logement</u>

Ensemble des ménages (agricoles ou non)

en 1970

(en %)

	Souhaitez-vous changer de logement ?					
Estimez-vous être mal logé ?	NON	OUI	Ensemble			
NON	73,6	9,9	83,5			
OUT	6,5	10,0	16,5			
Ensemble	80,1	19,9	100,0			

en 1973

	Souhaitez-vous changer de logement ?					
Conditions de logement estimées :	NON	OUI	Ensemble			
Très satisfaisantes	14,6	0,9	15,5			
Satisfaisantes	31,9 71,5	4,7 13,3	36,6 84,8			
Acceptables	25,0	7,7	32,7			
Insuffisantes	5,8 7,1	5,5 8,1	11,3 15,2			
Très insuffisantes	1,3	2,6	3,9			
Ensemble	78,6	21,4	100,0			

Les "non mal logés souhaitant changer de logement" ainsi que les "mal logés ne souhaitant pas changer de logement" semblent en progression de 1970 à 1973. (Il s'agit là de conclusions équivalentes à celles tirées du tableau 3).

Les tableaux 4bis et 4ter donnent les mêmes renseignements que le tableau 4 mais pour la subdivision des ménages en non agricoles et agricoles.

Tableau 4bis

Opinion des ménages sur leur logement croisée avec le souhait de changer de logement

Ménages non agricoles

en 1970

(en %)

	Souhaitez-vous changer de logement ?					
Estimez-vous être mal logé ?	NON	OUI	Ensemble			
NON	73,3	10,7	83,9			
OUI	5,8	10,3	16,1			
Ensemble	79,1	20,9	100,0			

en 1973

	Souhaitez-vous changer de logement ?						
Conditions de logement estimées :	NON	OUI	Ensemble				
Très satisfaisantes	15,1	0,9	16,1				
Satisfaisantes	32,2 71,6	5,0 14,0	37,2 85,6				
Acceptables	24,3	8,1	32,4				
Insuffisantes	5,1 6,1	5,6 8,2	10,7				
Très insuffisantes	1,1	2,6	3,7				
Ensemble	77,7	22,3	100,0				

Tableau 4ter

Opinion des ménages sur leur logement croisée avec le souhait de changer de logement

Ménages agricoles

en 1970

(en %)

	Souhaitez-vous changer de logement ?						
Estimez-vous être mal logé ?	NON	OUI	Ensemble				
NON	76,9	1,9	78,8				
OUI	14,2	7,0	21,2				
Ensemble	91,1	8,9	100,0				

en 1973

	Souhaitez-vous changer de logement ?					
Conditions de logement estimées :	NON	OUI	Ensemble			
Très satisfaisantes	7,5	0,1	7,6			
Satisfaisantes	27,0 70,3	0,7 2,6	27,6 72,9			
Acceptables	35,9	1,8	37,7			
Insuffisantes	16,3 21,3	3,1 5,8	19,4 27,1			
Très insuffisantes	5,0	2,7	7,7			
Ensemble	91,6	8,4	100,0			

Toutes les considérations ci-dessus sont globales et doivent être complétées par l'analyse des réponses en fonction des caractéristiques objectives des logements. Les caractéristiques utilisées pour cette analyse seront : le secteur de logement, le confort sanitaire et le degré de peuplement.

1.1. OPINION SUR LE LOGEMENT

Les opinions sur le logement varient suivant le <u>secteur</u> (1) (tableau 701)*: une hiérarchie très nette apparaît:

- Les accédants à la propriété sont les plus satisfaits (particulièrement ceux de logements non aidés de première main suivis de près par les accédants H.L.M. et aidés par l'intermédiaire du Crédit Foncier et de plus loin des accédants des logements non aidés de 2ème main) cela semble naturel : on ne s'endette pour acheter un logement que si l'on pense s'y trouver bien.
- Les propriétaires non accédants viennent ensuite et leur satisfaction est bien moindre. Ceci s'explique en partie : le poids des vieux logements inconfortables est supérieur à celui des logements confortables achetés comptant ou complètement remboursés.
- Un troisième niveau de satisfaction est formé, dans le sens décroissant, par les locataires des logements loués vides construits après 1948, les locataires des H.L.M. et les logés gratuitement (qui constituent un ensemble peu homogène du point de vue des conditions de logement).
- Enfin, dans un quatrième niveau, on trouve les locataires des logements loués vides construits avant 1949 (soumis ou non à la loi de 1948 cela n'a pas d'importance!), les autres locataires (c'est-à-dire hôtel, meublé, garni, sous-locataires) et les fermiers et métayers qui sont les plus insatisfaits.

Ainsi, la satisfaction est plus grande chez les accédants et propriétaires que chez les locataires, et chez les occupants des logements récents que chez les occupants des logements anciens.

Pour la comparaison des opinions de 1970 et de 1973, on peut considérer la proportion de "mal logé" en 1970 et de "insuffisant et très insuffisant" en 1973 (tableau 5).

⁽¹⁾ Par secteur de logement, on entend une classification des logements qui prend en compte le statut d'occupation, le mode de financement ainsi que certaines règlementations ou lois (loi de 1948 ...).

^(*) Une étoile indique que le renseignement est aléatoire (c'est-à-dire la vraie valeur peut être le tiers ou le triple de celle indiquée).

TABLEAU 701 :REPARTITION DES MENAGES PAR SECTEUR SELON L'UR OPINION SUR LEUR LOCEMENT

En %

opinion du ménage sur ses conditions actuelles de logement							
Secteur	très satis- faisantes	satis- faisantes	acceptables	insuf- fisantes	très insu- Ffisantes	Ensemble	de ménages (en milliers)
-PROP NUN ACCEDANTS	16,5	39,9	32,4	9,3	2,0	100,0	4821
ACC HEM	35,0	49,7	12,9	2,2	0,2-	100,0	476
ACC CREDIT FUNCIER	34,4	48,1	14,4	2,8	0,3*	100,0	1480
ACC NON AIDES 2 MAIN	18,4	28,9	30,7	10,0	2,0	100,0	729
ACC NUN AIDES 1" MAIN	47,4	39 • 2	. 11,0	2,3*	0,1%	100,0	291
PROP ACCEDANTS.	31,9	45,2	17,8	4,4	0,7	100,0	2976
LOC L V HLM	11,6	42,5	37,4	7,0	1,5	100,0	1933
LCC L V LOI DE 1948	4,5	22,6	44,1	20,5	6,3	100,0	1137
LOC L V AV 49,L LIPRE	5,2	22,5	41,3	20,9	10,1	100,0	2339
LOC L V AP 49	15,4	42,3	31,6	8,9	1,8	100,0	1552
-LOC LOCAL LOUE VIDE.	9,1	32,5	38,5	14,3	5,6	100.0	6962
-AUTRES LOCATAIRES	6,4	22,1	39,9	18,7	12,9	100,0	402
- FERMIERS, METAYERS	2,6*			26,4	16,1	100,0	215
_LOGES GRATUITEMENT	13,9	34,7		12,8	,4,8	100,0	1747
ENSEMBLE.	15,5	36,6		11,3	3,9	100,3	17124

Tableau 5
"Mal logé" en 1970 et "insuffisant et très insuffisant" en 1973

Secteur	Proporti	ons en %	Effectifs du secteur (milliers)		
Section	1970	1973	1970	1973	
Propriétaires non accédants	10,1	11,3	5 022	4 821	
Accédants H.L.M	3,8	2,4	372	476	
Autres accédants	7,8	5,6	1 957	2 500	
Propriétaires accédants	7,1	5,1	2 328	2 976	
Locataires vide H.L.M	9,4	8,5	1 565	1 933	
Locataires vide loi de 1948.	31,5	28,8	1 396	. 1 137	
Locataires vide avant 1949, libre	31,6	31,0	2 442	2 339	
Locataires vide après 1948 .	10,6	10,7	1 180	1 552	
Locataires d'un local vide	22,5	19,9	6 584	6 962	
Autres locataires	33,5	31,6	411	402	
Fermiers, métayers	29,0	42,5	246	215	
Logés gratuitement	19,0	17,6	1 815	1 745	
Ensemble	16,5	15,2	16 407	17 124	

Si globalement on observe une légère diminution de l'insatisfaction (de 16,5 % à 15,2 %), pour deux secteurs, au contraire, on note le phénomène inverse : l'insatisfaction a grandi sensiblement chez les fermiers et métayers (de 29,0 à 42,5%) et est restée au même niveau chez les propriétaires non accédants (de 10,1 à 11,3 %).

Le tableau 702 où l'on a croisé les opinions et le confort objectif du logement confirme l'évidence selon laquelle la satisfaction s'accroît avec le confort. Cependant, comme les enquêtes précédentes l'ont révélé, il demeure toujours une bonne proportion de ménages occupant des logements sans confort pour trouver leur logement acceptable voire satisfaisant. Les normes de confort ne sont donc pas universelles.

Pour la comparaison avec les opinions en 1970, on peut considérer la proportion de "mal logé" en 1970 et de "insuffisant et très insuffisant" en 1973 (tableau 6).

TABLEAU 702 :REPARTITION DES MENAGES PAR CONFORT SELON LEUR UPINAON SUR LEUR LUGEMENT

73	σ'
Em	70

opinion du ménage sur ses cènditions actuelles de logement						Nombre	
Confort	très satis- faisantes	satis- faisantes	acceptables	insuf- fisantes	très insu- ffisantes	Ensemble	de (ménages (en millier
LOGEMENT SANS EAU	1,5*	12,6	41,4	24,4	20,1	100,0	584
EAU SEULEMENT	2,9	21,2	43,7	23,0	9,2	100,0	3526
EAU, WC, SANS IS	6,4	30,7	44,2	14,4	4,3	100,0	1486
IS SANS WC	6,9	34,4	41,3	13,5	3,9	100,0	680
WC, IS SUMMAIRES SANS CC	10,8	40,5	36,8	9,9	2,0	100,0	1992
WC, IS SOMMAIRES AVEC CC	17,2	44,9	30,2	6,6	1,1	100,0	2831
WC. IS COMPLETES SANS CC	17,4	47,0	29,4	4,8	1,4	100,0	912
WC, IS COMPLETES AVEC CC	32,4	45,8	18,1	3,2	0,4	100,0	4712
ENSEMBLE.	15,5	36,6	32,7	11,3	3,9	100,0	17124

TABLEAU 703 : REPARTITION DES MENAGES PAR DEGRE DE PEUPLEMENT (DEFINITION INSEE) SELON LEUR OPINION SUR LEUR LUGEMENT En %

	opinion	opinion du ménage sur ses conditions actuelles de logement					Nombre
Degré de peuplement	très satis- faisantes	satis- faisantes	acceptables	insu f- fisantes	très insu- ffisantes	Ensemble	de ménages (en milliers
SURPEUPLEMENT ACCENTUE SURPEUPLEMENT MODERE PEUPLEMENT NORMAL SOUS-PEUPLEMENT MODERE	4,0 7,4 11,8 17,1	17,9 25,6 36,3 42,5	30,4 39,2 36,9 31,2	29,1 20,0 11,5 7,4	18,6 7,8 3,5 1,8	100,0 100,0 100,0	2916 5038 4384
SOUS-PEUPLEMENT ACCENTUE	26,6	42,1	24,8	5,3	1,2 3,9	100,0	3984 17124

Tableau 6

"Mal logé" en 1970 et "insuffisant et très insuffisant" en 1973

Confort du logement	Proportion	s en %	Effectifs de la classe (milliers)		
	1970	1973	1970	1973	
Logement sans eau	35,3	44,5	937	584	
Eau seulement	29,6	32,2	4 578	3 926	
Eau, W.C. sans I.S	17,2	18,7	1 729	1 486	
I.S. sans W.C	15,8	17,4	734	680	
W.C., I.S. sommaires sans C.C.	10,7	11,9	1 930	1 992	
W.C., I.S. sommaires avec C.C.	8,6	7,7	2 506	2 831	
W.C., I.S. complètes sans C.C.	6,1	6,2	864	912	
W.C., I.S. complètes avec C.C.	4,4	3,6	3 126	4 712	
Ensemble	16,5	15,2	16 407	17 124	

On constate alors que l'insatisfaction a augmenté au cours du temps dans les logements de mauvais confort ; comme les effectifs de ces logements ont diminué, cet accroissement sectoriel n'entrave pas l'évolution générale.

4

La répartition des effectifs suivant les opinions sur le logement :

	milliers	de	logements
Très satisfaisant	2	654	
Satisfaisant	6	262	
Acceptable	5	601	
Insuffisant	1 '	931	
Très insuffisant	1	675	

peut donner l'impression que la situation est meilleure qu'elle ne l'est objectivement. Il faut en effet préciser que beaucoup de ménages avec un logement de confort mauvais ou médiocre, ne trouvent pas leurs conditions de logement insuffisantes.

Les effectifs de ces ménages qui ne trouvent pas leurs conditions de logement insuffisantes en 1973, sont (entre parenthèses les effectifs des pas mal logés en 1970):

	milliers	de	ménages
Logement sans eau Eau seulement	2 663		(592) (<u>2 977)</u> (<u>3 569</u>)
Eau, W.C., sans I.S. I.S. sans W.C. Confort partiel	562		(1 284) <u>(578)</u> (1 862)

Bien qu'en diminution par rapport à 1970, ces effectifs restent importants : 17,0 et 10,3 % du total des ménages. Leurs logements, s'ils ne sont pas remplacés ou améliorés, fourniront de nouveaux insatisfaits.

Les opinions sur le logement varient suivant le peuplement du logement (tableau 703).

Les opinions s'améliorent avec le peuplement. Mais comme dans les enquêtes précédentes, une bonne proportion des ménages occupant des logements en surpeuplement trouvent leur logement acceptable et même satisfaisant!

Pour la comparaison avec les opinions en 1970, on peut considérer la proportion de "mal logé" en 1970 et de "insuffisant et très insuffisant" en 1973 (tableau 7)

On constate alors que l'insatisfaction a augmenté dans les logements en surpeuplement et diminué dans les autres cas et compte tenu de l'évolution des effectifs, l'insatisfaction globale est en diminution. Ceci est à rapprocher de l'évolution des opinions concernant le confort : l'insatisfaction relative s'est accrue chez ceux qui ont de mauvaises conditions de logement.

Tableau 7
"Mal logé" en 1970 et "insuffisant et très insuffisant" en 1973

Indice de peuplement	Proportion	ns en %		de la classe iers)
indice de peuplement	1970	1973	1970	1973
Surpeuplement accentué	46,1	47,7	1 021	802
Surpeuplement modéré	27,6	27,8	2 908	2 916
Peuplement normal	16,2	15,0	4 835	5 038
Sous-peuplement modéré	9,7	9,2	3 937	4 384
Sous-peuplement accentué	7,4	6,5	3 706	3 984
Ensemble	16,5	15,2	16 407	17 124

Bien que l'analyse des opinions suivant le confort ou le peuplement séparément soit riche en enseignements, il est bon de la compléter par l'analyse des opinions suivant le confort et le peuplement croisés.

Le tableau 704 donne la proportion de "satisfaits": total de "très satis-faisants" et "satisfaisants" et la proportion d'"insatisfaits": total de "insuffisant" et "très insuffisant" (le complément par rapport à 100 % correspond au "acceptable" mais il n'est pas donné pour ne pas alourdir le tableau) suivant le peuplement et le confort, ce dernier classé en quatre items regroupant les huit utilisés auparavant.

On observe que:

- a) A confort donné quand le peuplement s'améliore, la proportion de "satisfaits" augmente et celle d'"insatisfaits" diminue.
- b) A degré de peuplement donné quand le confort s'améliore la proportion de "satisfaits" augmente et celle d'"insatisfaits" diminue.
- c) En conséquence, les variations dans les proportions de "satisfaits" et d'"insatisfaits" dans les classes définies par le croisement des deux variables, sont plus grandes que celles dans les classes définies par une seule des variables. Ainsi, la proportion de "satisfaits" varie de 8,4 % à 86,5 % et la proportion d'"insatisfaits" de 64,6 % à 1,3 %.

Pour la comparaison avec les opinions de 1970, on peut considérer la proportion de "mal logé" en 1970 et "insatisfait" en 1973 (tableau 8).

TABLEAU 704 : PROPORTIUN DE MENACES SE JUGEANT BIEN DU MAL LOGES PAR DEGRE DE PEUPLEMENT (DEFINITION INSEE) SELON LE CONFORT RECROUPE

En S

Degré de peuplement	sans eau ou e seul e m ent	ลบ	eau, wc san ou IS sans		wc, IS sans cc		wc, IS avec cc		Ensemble	
	PR-SAT	PR-INS	PR-SAT	PR-INS	PR-SAT	PR-INS	PR-SAT	PR-INS	PR-SAT	PR-INS
SURPEUPLEMENT ACCENTUE SURPEUPLEMENT MODERE PEUPLEMENT NORMAL SOUS-PEUPLEMENT MODERE SOUS-PEUPLEMENT ACCENTUE	8,4 16,4 22,2 28,0 33,9	41,3 32,2	18,5 24,9 32,6 45,9 52,2	30,8 18,9	36,1 39,4 51,7 59,2 63,8	32,5 20,0 10,9 6,2 3,5	41,6 52,7 65,9 77,1 86,5	14,4 5,5 2,7	21,9 33,0 48,1 59,6 68,8	
ENSEMBLE.	22,8	33,8	38,4	18,3	55 , 4	10,1	72,2	5,2	52,1	15,2

PR-SAT : Proportion de ménages jugeant leurs conditions de logement satisfaisantes, ou très satisfaisantes.

PR-INS : Proportion de ménages jugeant leurs conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes.

Tableau 8
"Mal logé" en 1970" et "insuffisant et très insuffisant" en 1973

(en %)

									. (en /o)	
Peuplement	au plus	s l'eau	soit W.C., soit I.S		W.C, I.S sans C.C		W.C, I.S et C.C		Ensemble	
	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973
Surpeuplement accentué	58,3	64,6	45,2	45,2	22,2	32,5	22,1	25,2	46,1	47,7
Surpeuplement modéré	36,8	41,3	30,7	30,8	22,3	20,0	13,0	14,4	27,6	27,8
Peuplement normal	29,8	32,2	15,2	18,9	8,7	10,9	7,0	5,5	16,2	14,9
Sous-peuplement modéré	18,4	24,9	10,4	12,1	5,9	6,2	4,1	2,7	9,7	9,2
Sous-peuplement accentué	19,1	21,2	8,4	8,7	4,1	3,5	2,6	1,3	7,4	6,5
Ensemble :	30,5	33,8	16,8	18,3	9,2	10,1	6,3	5,2	16,5	15,2

On observe suivant la classe de confort que :

- a) Pour le confort "au plus l'eau" pour toutes les classes de peuplement, l'insatisfaction est plus grande en 1973 qu'en 1970.
- b) Pour le confort "soit W.C., soit I.S." pour les classes de surpeuplement, l'insatisfaction n'a pas augmenté tandis qu'elle a augmenté pour les autres classes!
- c) Pour le confort "W.C., I.S. sans C.C." pour les classes de surpeuplement modéré et de sous peuplement accentué, l'insatisfaction est en diminution tandis qu'elle augmente pour les autres classes.
- d) Pour le confort "W.C., I.S. et C.C." pour les classes de surpeuplement, l'insatisfaction est en augmentation tandis que pour les autres classes, elle est en diminution.

Si l'on fait intervenir dans l'analyse comme troisième facteur, le statut d'occupation en deux classes (propriétaires et autres), on constate qu'à conditions de peuplement et de confort identiques, les propriétaires s'estiment en général moins mal logés que les autres ménages aussi bien en 1970 qu'en 1973 (tableau 9).

1.2. SOUHAIT DE CHANGER DE LOGEMENT

Le souhait de changer de logement varie suivant le secteur (tableau 705) :

En moyenne, 21,4 % des ménages souhaitent changer de logement. Comme le montre le tableau 705, le souhait :

- varie selon le statut d'occupation (36,3 % des locataires de logement loué vide, veulent changer de logement ; le taux n'est que de 9,9 % pour les accédants à la propriété et de 6,4 % pour les propriétaires non accédants ; la population la plus encline à déménager est celle qui vit dans des conditions juridiques précaires : hôtel, meublé, sous-locataire.., avec un taux de 49,5 %).
- s'accroît avec une opinion défavorable sur son logement (le taux passe de 5,8 à 66,2 %).

Tableau 9

"Mal logé" en 1970 et "insuffisant et très insuffisant" en 1973

(en %)

Peuplement	Confort	au plu	s l'eau	soit soit		W.C, I	1	W.C, et C.		Ensemble	
	d'occupation	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973
Surpeuplement	Propriétaires	34,4 66,8	48,5 71,1	51,6* 43,3	34,8 49,8	7,2 28,3	15,7 42,6	15,8 23,3	12,4 29,4	30,7 51,2	32,9 53,9
accentué	Ensemble	58,3	64,6	45,2	45,2	22,2	32,5	22,1	25,2	46,1	47,7
Surpeuplement	Propriétaires	21,3	36,1	17,0	20,8	11,3	11,2	8,5	11,0	15,8	21,5
modéré	Autres	41,4	42,9	35,7	34,1	27,0	24,1	14,3	15,3	31,5	29,8
	Ensemble	36,8	41,3	30,7	30,8	22,3	20,0	13,0	14,4	27,6	27,8
Peuplement	Propriétaires	21,4	25,8	9,9	11,8	4,9	6,9	5,3	3,9	11,3	11,2
normal	Autres	34,7	36,0	17,8	22,5	11,9	13,2	7,9	6,3	19,1	17,0
	Ensemble	29,8	32,2	15,2	18,9	8,7	10,9	7,0	5,5	16,2	14,9
	Propriétaires	15,6	17,6	6,3	6,9	3,9	2,9	2,1	1,0	6,1	5,2
Sous-peuplement	Autres	22,2	30,2	13,7	14,9	6,9	7,8	5,6	3,7	12,2	12,1
	Ensemble	18,7	23,2	9,5	10,5	5,0	4,9	3,3	2,0	8,5	7,9
	Propriétaires	19,4	24,4	9,7	10,5	4,8	5,1	3,3	2,4	9,1	8,9
Ensemble	Autres	37,3	40,0	22,3	24,0	14,0	14,8	9,1	7,9	22,5	20,5
	Ensemble	30,5	33,8	16,8	18,3	9,2	10,1	6,3	5,2	16,5	15,2

^{*} Résultat aléatoire

TABLEAU 705 : PROPORTION DE MENAGES SOUHAITANT DEMENAGER, PAR SECTEUR SELON LEUR OPINION SUR LEUR LOGEMENT

In S

		Opinion .	du ≖énage sur son	logement actuel :	conditions	
Secteur	très satisfaisantes	satisfaisantes	acceptables	Insuffisantes	très insuffisantes	Ensemble
-PROP NON ACCEDANTS ACCUMEN	3,3 1,1*	3,6 5,7	6,5 12,9 *	15.8	26,4	6,4 5,3
ACC CREDIT FUNCIER ACC NOW AIDES 2" MAIN ACC NOW AIDES 1" MAIN *	3,2 2,9* 3,0	8,9 8,2 9,2	22,1 15,4 27,4	42,6 33,8	2	9,9 13,1 9,2
-PROP ACCEDANTS.	2,3	8,2	18,5	35,7	62,6	9,9
LOC L V HLM LOC L V LUI DE 1948 LOC L V AV 49,L LIBRE LOC L V AP 49	13,1 9,8* 6,1* 15,9	24,7 10,6 15,7 36,2	43,1 23,0 26,9 53,6	71,0 56,5 61,6 84,4	81,9 75,9 74,5 97,0	34,4 30,8 35,4 43,9
-LOC LOCAL LOUE VIDE.	12,6	24,4	35,4	64,9	77,0	36,3
-AUTRES LOCATAIRES -FERMIERS, METAYERS -LOGES GRATUITEMENT	18,5* 6,4	26,3 2,1 % 8,9	40,4 4,3 * 16,2	81,0 19,8 39,2	87,0 38,1 60,9	49;5 13,3 17,4
ENSEMBLE.	5•8	12,9	23,4	48,6	66,2	21,4

L'évolution de la proportion de ménages souhaitant changer de logement de 1970 à 1973 a été (en %) :

1970	1973
6,1	6,4
6,7	5,3
10,6	10,8
9,9	9,9
31,3	34,4
32,1	30,8
33,3	35,4
41,6	43,9
34,0	36,3
41,6	49,5
13,3	13,3
16,0	17,4
19,9	21,4
	6,1 6,7 10,6 9,9 31,3 32,1 33,3 41,6 34,0 41,6 13,3 16,0

(Pour les effectifs, voir tableau 5)

En général, le souhait a augmenté; font exception, les accédants à la propriété d'H.L.M., les locataires sous la loi de 1948 et les fermiers et métayers, c'est-à-dire les ménages qui paient peu pour se loger ou sont attachés à leur logement pour des raisons professionnelles.

Il est intéressant de voir si les ménages candidats ont des revenus supérieurs aux non candidats qui logent dans le même secteur et qui portent la même appréciation sur leur logement.

Pour cela, on a calculé, pour chaque classe de candidats et de non candidats, le rapport du revenu moyen sur le nombre moyen d'unités de consommation (tableau 10).

Pour apprécier la signification statistique des différences observées, on se souviendra que, outre les aléas du sondage, les rapports sont calculés avec une précision de l'ordre de 5 %.

En général, les ménages souhaitant déménager ont un revenu plus élevé que les autres. Les exceptions ne concernent pas des effectifs importants.

Comme pour l'opinion, le souhait de changer de logement varie avec le <u>peuplement</u>, le confort et le statut d'occupation (tableau 706).

Le souhait de déménager et la fréquence des opinions défavorables ne varient pas toujours avec la même intensité et dans le même sens :

- à peuplement donné, la décroissance du confort ne s'accompagne pas d'un accroissement de la candidature comme on pourrait s'attendre en se référant à l'augmentation de l'insatisfaction.
- à confort donné, l'amélioration du peuplement s'accompagne d'une diminution de la candidature.
- à conditions de peuplement et de confort identiques, la variation du souhait de déménager suivant le statut d'occupation est plus grande que celle de l'opinion.

L'évolution du souhait de déménager de 1970 à 1973 est indiquée dans le tableau 11. Si l'ordre de grandeur reste souvent le même, le souhait présente des variations qui ne sont pas homogènes dans chacune des classes; il se pourrait que cele ne soit pas l'effet de l'aléa du sondage.

Le tableau 12 permet de voir si les ménages souhaitant déménager ont des revenus supérieurs à ceux des autres. On constate que c'est le cas en général.

Les enquêtes sur le logement du passé ont montré que le souhait de changer de logement dépend beaucoup de l'âge du chef de ménage (indicateur du cycle de vie) du statut d'occupation du logement (on l'a vu plus haut) et de la catégorie de commune de résidence (indicateur des tensions du marché du logement). Le tableau 707 permet l'analyse du souhait de changer de logement suivant ces trois facteurs croisés.

On constate que :

a) A âge et catégorie de commune identiques, le souhait de changer de logement des propriétaires (accédants ou non) est nettement inférieur à celui des autres ménages (locataires, logés gratuitement ...).

Tableau 10

Rapport du revenu moyen sur le nombre d'unités de consommation moyen

(en centaines de francs par an)

		atisfai t de dé	santes ménager	Satisfaisantes souhait de déménager				eptable t de dé	s ménager		uffisant t de dén			suffisar de dém		Ensemble souhait de déménager		
	NON	OUI	ENS.	NON	oui	ENS.	NON	OUI	ENS.	NON	OUI	ENS.	NON	OUI	ENS.	NON	0U1	ENS.
Propriétaires non accédants	179	257	182	133	199	135	107	161	112	93	140	102	83	114	94	129	167	133
Accédants H.L.M	131		131	127	151	129	110	130	115	98		101				128	142	129
Accédants Crédit Foncier	170	215	171	147	211	151	134	189	146	125	169	139	73	138	114	155	196	158
Accédants non aidés 2ème main	197	184	197	158	208	161	125	177	130	97	165	119	106	110	106	151	173	153
Accédants non aidés lère main	230	368	242	175	297	192	140	219	163	150	219	189				200	273	213
Propriétaires accédants (ensemble)	176	229	177	150	209	154	125	183	136	107	169	128	102	118	114	150	195	158
Locataires loué vide H.L.M.	119	138	118	117	134	121	118	130	120	114	119	117	129	105	108	117	125	123
Locataires loué vide loi de 1948	219	248	219	173	219	182	136	158	145	131	137	132	134	129	127	152	152	152
Locataires loué vide avant 1949, libre	192	238	198	133	188	143	111	140	117	117	120	118	98	112	106	123	133	125
Locataires loué vide après 1948	179	198	184	159	190	173	147	159	154	121	148	145	130	136	140	158	167	161
Locataires loué vide (ensemble)	161	183	165	136	164	147	125	145	127	117	126	123	110	118	117	134	140	137
Autres locataires	328	257	321	159	161	165	144	169	154	155	155	153	116	148	148	167	164	160
Fermiers, métayers	. 73		73	86		85	100		99	91	148	100	85	99	92	92	112	95
Logés gratuitement	. 157	135	156	125	178	132	108	137	111	98	113	107	138	126	132	124	136	124
Ensemble	172	198	173	138	178	144	116	146	127	103	133	118	101	120	114	134	149	139

TABLEAU 706 : PROPORTION DE MENAGES SOUHAITANT DEMENAGER, PAR CONFORT REGROUPE SELON LE DEGRE DE PEUPLEMENT (DEFINITION INSEE) ET LE STATUT D'OCCUPATION REGROUPE

∃n %

Confort	surpeup accentu			surpeup modéré	lement		peuplem Normal			souspei Modéré	iplement		souspeu Accentui	_		Ensemb]	•	
	proprié- taires	autres	Ensemble	proprié- taires	autres	Ensemble	proprié- taires	I SHITFOC	Ensemble	proprié- taires	autres	Ensemble	proprié- taires	autres	Ensemble	propri é- taires	autres	Ensembli
SANS CONFORT EAU, WC SANS IS EAU, IS SANS WC WC, IS SANS CC WC, IS AVEC CC	23,5% 11,5%	56,3 51,8 43,0 45,3 52,2	44,7 44,1 34,6 32,6 42,6	11,6 16,4 14,6% 12,1 17,3		32,3 30,6 34,4 33,0 40,0	7,1 7,6 9,2* 7,9 13,4	25,5 27,2 39,3 34,1 36,5	18,6 21,0 27,7 24,3 28,4	4,0 3,1* 7,1* 5,6 8,1		12,2 11,3 15,0 13,9 19,0	2,5 * 6,3 * 3,9	15,5	8,3 5,5 9,6 8,9 10,7	6,3 5,9 8,8 6,3 9,1	31,0 26,0 33,0 31,4 36,1	21,1 18,1 21,2 19,4 22,9
ENSEMBLE.	15,4	52,7	41,6	14,0	41,7	34,9	10,1	32,6	24,5	6,4	26,2	15,9	4,9	19,5	9,4	7,7	32,8	21,4

TAPLEAU 707 : PRUPURTION DE MENAGES SOUHAITANT DEMENAGER PAR CATEGORIE DE COMMUNE SELON E ACE DU CHOF DE MENAGE ET LE STATUT D'OCCUPATION REGROUPE

Ln /-

Γ								Age	du Chef										
	Catégorie de	moins	s de 30 à 39 ans				de 40 à	de 40 à 49 ans			de 50 à 64 ans			65 ans et plus			Ensemble		
		proprié- taires	autres	I PUCOUPIO	proprié- taires	autres	Ensemble	propri é- taires	autres	Ensemble	proprié- taires	autres	Ense⊐ble	proprié- taires	autres	Ensembl	proprié- taires	autres	Ensemble
	COM RURALES U U <100 000H U U >100 000H AGGLO PARIS			31,7 45,4 48,3 55,4	6,9 9,6 19,3 28,4	34,2 46,5 46,3 54,9	18,1 33,1 37,6 47,2	3,8 6,6 11,9 20,6	18,4 28,2 34,2 39,3	1		16,1 22,0 25,4 27,8	6,9 13,1 19,1 22,2	1,6 2,0 6,1 8,4	4,5 12,0 14,3 16,3	2,5 6,6 10,6 13,2	3,4 5,7 11,6 18,2	20,2 32,6 34,9 40,0	9,4 20,9 26,5 32,7
	ENSEMBLE.	17,9	50,6	46,5	13,7	40,6	33,8	8,7	30,6	19,4	7,1	23,3	14,3	3,3	11,7	7,1	7,7	32,8	21,4

Tableau 11

Proportion de ménages souhaitant déménager selon le peuplement et le confort

par statut d'occupation regroupé en 1970 et 1973

(en %)

	Confort	au plu	s l'eau	soit soit		W.C, sans		W.C, I.S et C.C		Ensemble	
Peuplement	d'occupation	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973
Surpeuplement	Propriétaires	9,3	16,2	27,6*	21,5	10,0	11,5	8,9	12,9	11,9	15,4
accentué	Autres	56,7	56,3	40,1	49,3	41,5	45,3	43,0	52,2	50,1	52,7
	Ensemble	44,3	44,7	37,1	40,8	32,3	32,6	37,5	42,6	40,6	41,6
Surpeuplement	Propriétaires	5,1	11,6	15,8	15,7	19,7	12,1	20,1	17,3	12,9	14,0
modéré	Autres	35,1	38,5	36,7	37,0	41,0	42,8	39,5	46,7	37,2	41,7
	Ensemble	28,2	32,3	31,1	31,7	34,6	33,0	35,0	40,0	31,2	34,9
Peuplement	Propriétaires	10,4	7,1	9,2	8,1	7,8	7,9	9,8	13,4	9,5	10,1
normal	Autres	28,1	25,5	24,6	30,3	25,7	34,1	37,4	36,5	30,5	32,6
	Ensemble	21,6	18,6	19,5	22,9	17,6	24,3	27,7	28,4	22,8	24,5
	Propriétaires	3,3	3,3	5,4	4,2	4,8	4,6	6,6	7,1	5,3	5,6
Sous-peuplement	Autres	19,3	19,4	17,7	16,7	18,3	21,5	22,1	29,0	19,8	23,7
	Ensemble	10,8	10,5	10,7	9,8	9,8	11,5	12,1	15,0	11,1	12,8
	Propriétaires	6,0	6,3	8,1	7,0	6,9	6,3	8,2	9,1	7,3	7,7
Ensemble	Autres	31,4	31,0	26,0	28,0	26,8	31,4	32,4	36,1	30,2	32,8
	Ensemble	21,8	21,1	18,2	19,1	16,5	19,4	21,3	22,9	19,9	21,4

^{*} Résultat aléatoire

Tableau 12

Rapport du revenu moyen sur le nombre d'unités de consommation moyen

(en centaines de francs par an)

Peuplement	Confort	Propriétaires			Non propriétaires			Ensemble		
		Ne souhai- tent pas	Souhai- tent	Ensemble	Ne souhai- tent pas	Souhai- tent	Ensemble	Ne souhai- tent pas	Souhai- tent	Ensemble
Surpeuplement accentué	Au plus l'eau Soit W.C, soit I.S W.C, I.S sans C.C W.C, I.S et C.C Ensemble	78 85 88 100 86	95 138 106 93 103	81 96 89 101 89	89 92 94 93 93	93 97 89 107 95	91 93 93 99 95	84 90 91 96 90	93 102 91 105 98	87 96 92 101 93
Surpeuplement modéré	Au plus l'eau Soit W.C, soit I.S W.C, I.S sans C.C W.C, I.S et C.C Ensemble	85 116 97 127 104	117 115 135 181 147	88 117 101 135 111	106 112 110 119 113	123 136 125 141 133	111 121 119 127 124	97 112 105 123 112	124 133 127 146 136	106 122 110 131 119
Peuplement normal	Au plus l'eau Scit W.C, soit I.S W.C, I.S sans C.C W.C, I.S et C.C Ensemble	93 110 105 155 127	125 148 152 198 173	96 - 113 111 159 132	102 130 116 142 129	124 148 139 152 142	105 131 121 144 134	99 120 109 146 126	120 149 142 160 148	100 127 119 150 133
Sous-peuplement	Au plus l'eau Soit W.C, soit I.S W.C, I.S sans C.C W.C, I.S et C.C Ensemble	91 114 122 188 154	105 140 179 248 217	92 116 124 192 158	103 122 133 188 151	123 147 167 193 177	104 129 142 186 153	93 115 127 192 155	120 147 168 216 187	97 119 132 195 161
Ensemble	Au plus l'eau Soit W.C, soit I.S W.C, I.S sans C.C W.C, I.S et C.C Ensemble	91 112 114 179 139	110 134 155 217 178	89 115 116 183 142	102 119 123 155 128	117 137 136 157 142	107 122 126 154 131	96 113 116 166 134	113 133 139 167 149	98 119 121 168 139

- b) A âge et statut d'occupation identiques, le souhait de changer de logement augmente avec la taille de l'agglomération (à l'exception des non propriétaires de la classe d'âge de 30 à 39 ans pour les agglomérations de province où il n'y a pas d'augmentation avec la taille).
- c) A catégorie de commune et statut d'occupation identiques, le souhait de changer de logement diminue quand l'âge du chef de ménage augmente (à l'exception des deux premières classes d'âge des propriétaires des communes rurales).
- d) En conséquence, le souhait de changer de logement varie beaucoup passant de 1,6 % pour les propriétaires les plus âgés des communes rurales à 57,6 % pour les non propriétaires les plus jeunes de l'agglomération parisienne (et cela toutes opinions sur le logement confondues)!

En ce qui concerne l'évolution dans le temps, de 1970 à 1973, le tableau 13 montre qu'elle ne s'est pas faite d'une façon homogène. Les traits à retenir sont :

- a) Dans les communes rurales, le souhait a beaucoup augmenté chez les non propriétaires de moins de 30 ans.
- b) Dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants, le souhait a augmenté chez les non propriétaires de moins de 40 ans.
- c) Dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le souhait a un peu augmenté chez les non propriétaires de moins de 50 ans.

Le tableau 14 permet de voir si les ménages souhaitant déménager ont des revenus supérieurs à ceux des autres. On constate que contrairement à ce que l'on voit sur les tableaux 10 et 12, on trouve rarement des écarts positifs significatifs.

1.3. LES MENAGES SOUHAITANT CHANGER DE LOGEMENT PAR CATEGORIE DE COMMUNE DE RESIDENCE

Ce dernier paragraphe du chapitre est consacré à la description, suivant la catégorie socio-professionnelle et le revenu annuel des ménages souhaitant changer de logement de chaque catégorie de commune de résidence (et de l'ensemble France entière bien entendu). Pour mieux situer ces ménages, on donnera aussi la description :

Tableau 13

Proportion de ménages souhaitant déménager par catégorie de commune
selon l'âge du chef de ménage et le statut d'occupation regroupé en 1970 et 1973

(en %)

Catégorie de	Age Statut	Moins 30 a		30 à	39 ans	40 à 4	19 ans	50 à 64	ans	65 ans	s et plus	Ense	mble
commune	d'occupation	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973	1970	1973
Communes	Propriétaires.	8,3	6,1	5,1	6,9	4,1	3,8	3,7	3,4	0,8	1,6	3,1	3,4
rurales	Autres	32,6	40,7	34,5	34,2	17,1	18,4	19,7	16,1	6,4	4,5	19,8	20,2
	Ensemble	27,6	31,7	18,1	18,1	9,2	8,6	8,8	6,9	2,7	2,5	9,6	9,4
Unités urbaines	Propriétaires.	16,5	12,3	7,4	9,6	7,2	6,6	4,4	5,9	4,1	2,0	5,7	5,7
de moins de	Autres	40,6	49,1	38,1	46,5	31,6	28,2	19,5	22,0	14,5	12,0	28,9	32,6
100 000 hab.	Ensemble	38,5	45,4	27,0	33,1	19,9	17,6	11,4	13,1	9,0	6,6	18,7	20,9
	Propriétaires.	24,5	21,1	17,2	19,3	12,9	11,9	10,7	11,1	5,4	6,1	11,2	11,6
de plus de	Autres	46,7	51,0	42,4	46,3	30,6	34,2	31,1	25,4	12,1	14,3	32,4	34,9
100 000 hab.	Ensemble	44,4	48,3	35,2	37,6	23,4	24,4	22,3	19,1	9,1	10,6	24,8	26,5
Agglomération	Propriétaires.	35,8	38,9	25,5	28,4	16,5	20,6	14,0	14,5	7,5	8,4	16,3	18,2
parisienne	Autres	58,9	57,6	48,9	54,9	37,4	39,3	29,6	27,8	18,3	16,3	38,3	40,0
	Ensemble	55,8	55,4	41,6	47,2	29,8	31,9	23,0	22,2	14,1	13,2	30,8	32,7
Ensemble	Propriétaires.	21,1	17,9	11,7	13,7	8,9	8,7	6,5	7,1	3,3	3,3	7,3	7,7
de la	Autres	45,4	50,6	41,3	46,6	29,9	30,6	25,0	23,3	12,5	11,7	30,2	32,8
France	Ensemble	42,4	46,5	30,1	33,8	20,1	19,4	15,1	14,3	7,6	7,6	19,9	21,4
				l							L		

Tableau 14

Rapport du revenu moyen sur le nombre d'unités de consommation moyen

(en centaines de francs par an)

Catégorie de	Catégorie de d'occupation du logement		ns de 30 t de dér			30 à 39 t de dém			0 à 49 i t de déi			50 à 64 t de dém			s et pli t de dé			semble t de dér	mén a ger
commune	du logement	NON	OUI	ENS.	NON	OUI	ENS.	NON	oui	ENS.	NON	OUI	ENS.	NON	OUI	ENS.	NON	OU:I	ES.
Communes	Propriétaires Autres Ensemble	120 123 127	136 120 122	121 121 121	120 109 114	92 107 104	115 109 113	110 106 107	110 102 104	111 104 107	115 107 110	128 113 117	115 108 111	96 77 87	116 91 99	97 78 &8	106 102 105	112 109	107 104 107
Unités urbaines de moins de 100 000 hab.	Propriétaires Autres Ensemble		158 141 142	165 136 140	141 123 132	175 128 132	144 125 129	142 119 130	169 118 129	144 119 129	154 139 149	188 136 149	156 134 150	124 97 114	154 100 114	125 97 113	141 124 134	174 129 135	144 126 131
Unités urbaines de plus de 100 000 hab.	Propriétaires Autres Ensemble	169 135 144	177 148 149	169 138 143	154 123 135	179 136 143	162 129 142	155 123 139	165 118 127	156 120 133	171 135 150	179 137 150	172 136 149	138 103 120	144 109 121	139 140 120	153 123 142	170 134 141	156 131 139
Agglomération parisienne	Propriétaires Autres Ensemble	233 183 195	210 191 196	221 184 191	217 178 197	218 184 190	221 177 190	227 190 203	253 171 190	229 183 205	246 207 220	268 198 217	247 205 228	189 141 160	204 158 166	189 137 163	224 176 200	242 184 195	22 7 183 192
Ensemble de la France	Propriétaires Autres Ensemble	160 146 147	186 148 150	163 147 152	144 130 137	173 143 148	146 136 139	138 130 136	183 127 139	141 130 136	147 142 146	199 149 163	156 143 148	120 100 113	152 116 128	121 103 114	139 128 134	178 142 149	142 131 139

- a) des ménages ne souhaitant pas changer de logement.
- b) de l'ensemble des ménages.
- c) des emménagés récents de l'enquête qui occupaient auparavant un logement en titre (en excluant ainsi les emménagés récents nouveaux ménages, puisque à l'enquête on n'interroge pas les futurs nouveaux ménages).

La comparaison avec les emménagés récents donnera une idée de la vraisemblance de la réalisation du souhait de déménager, mais il ne faudra pas oublier que les souhaits constituent un "stock" puisque leur date de réalisation déclarée n'est pas immédiate, tandis que les emménagés récents par définition constituent un "flux".

Le tableau 708 donne la répartition suivant la catégorie socio-professionnelle. On remarque, entre autres, que les ouvriers sont plus nombreux et les inactifs moins nombreux parmi les ménages souhaitant changer de logement, que parmi l'ensemble des ménages ou les emménagés récents (avec une exception pour les inactifs emménagés récents de l'agglomération parisienne) (tableau 708 B).

Le revenu moyen divisé par le nombre d'unités de consommation moyen appelé, pour abréger, revenu par unité de consommation sauf pour l'agglomération parisienne est plus important pour les ménages souhaitant déménager que pour les autres. A la suite de la répartition actuelle des effectifs d'unités de consommation suivant les catégories de communes, pour la France entière l'écart est encore plus marqué.

Le même revenu par unité de consommation des ménages souhaitant déménager est inférieur à celui des emménagés récents pour chaque catégorie de commune même si au niveau de la France entière il est supérieur.

Le tableau 709 donne la répartition suivant le revenu en classes. On constate que les revenus des ménages souhaitant changer de logement sont plus concentrés et en médiane plus grands que les revenus des autres ménages. Ils sont ainsi plus proches des emménagés récents. (tableau 709 B).

Catégorie de commune et désir de déménager	Agriculteurs Exploitants	Salariés Agricoles	F	professions libérales et cadres supérieurs	Cadres Moyens	Employés	Ouvriers	Personnal de Service	Autres Catégories	Moma autifs	Ensemble	Mombre de ménages (en millier;	Revenu par unité o consom- motion
COM RURALES * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER COM RURALES * SOUHAITE DEMENAGER	17,7 12,2	2,8 3,4	7,8 9,3	1,9	4,1 7,5	3,2 4,6	20,6 43,1	1,3 2,0*	1,3 1,5*	39,5	100,0	4243 439	10615 11040
COM RUNALES * ENSEMBLE.	17,2	2,9	7,9	1,9	4,4	3,3	22,7	1,3	1,3	37,1	160,3	4 682	10660
U U <100 GOOH * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER U U <100 000H * SOUHAITE DEMENAGER	2,4	0,7 0,7*	7,9	5•4 6•4	8,3 12,8	6,9 9,8	28,9 43,8	2,4	2,2 3,5	34,8 12,5	100,0	3879 1023	13269
U U <100 COOH * ENSEMBLE.	2,2	0,7	7,6	5,6	9,2	7,5	32,C	2,5	2,5	30,2	160,5	4902	13220
U U >100 000H * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER U U >100 000H * SOUHAITE DEMENAGER	0,8 0,3*	0,3*	6,3 5,7	6,7	9,6 15,0	8,1 10,7	26,7 36,8	3,0 3,3	1,8	36,7 16,2	100,0	3219 1160	13944 13953
O O SIGO FORH * ENSEMBLE.	0,0	0,3	6,1	7,2	11,1	8,8	29,4	3,1	2,2	51,3	160,0	4379	13947
AGGLO PARIS * NE SCUHAITE PAS DEMENAGER AGGLO PARIS * SOUHAITE DEMENAGER	0,2 * 0,1*	0,2*	5,2 3,7	12,2	13,8	9,8 13,4	22,0 29,4	3,8 5,1	1,8 2,8	30,9 12,7		2126 1035	19825 19293
AGILO PARIS * ENSEMBLE.	0,2*	0,1*	4,7	12,6	15,6	11,0	24,4	4,2	2,1	25,0	160,5	3161	19645
ENSEMBLE. * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER ENSEMBLE. * SOUHAITE DEMENAGER	6,5 1,9	1,2	7,0 5,8	5,7 8,6	8,2	6,5 10,5	24,7 37,4	2,4	1,7 3,0	36,1	100,0	13466 3657	13512 14309
ENSEMBLE. * ENSEMBLE.	5,5	1,1	6,8	6,3	9,5	7,3	27,4	2,6	2,0	31,4	100,3	17124	13802

TABLEAU 7088 :REPARTITION DES EMMENAGES RECENTS DONT LE CHEF HABITAIT AU 1-1-1970 UN LOGEMENT DONT IL ETAIT L'OCCUPANT EN TITRE, PAR CATEGORIE DE COMMUNE SELON LA CS DU CHEF

En % En F/an

Catégorie de commune et désir de déménager	Agriculteurs Exploitants		et	professions libérales et cadres supérieurs	Cadres Moyens	Employés	Ouvriers	Personnel de Service	Autre s	Nom actifs	Ensemble	Mombre de ¤énages (en milliers)	Revenu par unité de consomma- tion
COM RURALES U U K100 SOOH U U >100 000H AGGE PARIS	4,9 0,6% 0,2% 0,1%	4,3 0,6* 0,3* 0,2*	8,2 6,1 5,2		10,6 13,8 13,8 19,8	10,2	34,1 37,2 32,6 26,9	1,7 2,6 3,5 4,2	4.1	22,2 16,1 19,2 10,7	100,0 100,0 100,0 100,0	729 1203 1115 726	11927 13922 14100 20482
ENSE & BLE.	1,2	1,2	6,0	10,8	14,3	9,3	33,3	3,0	3,7	17,2	100,0	3752	14742

TABLEAU 709 :REPARTITION DES MENAGES SUUHAITANT OU NON DEMENAGER PAR CATEGORIE DE COMMUNE SELON LE REVENU DU MENAGE

In %

En F/an

				Re	yenu du ménaq	e	· •••			Montre	E-v ru pir
Catégorie de commune et désir de déménager	0 à 9999 F	10000 à 14999 F	15000. à	20000 à 2 9 999 F	30000 à 39999 F	40000 à 59999 F	60000 à 79999 r	80000Fet	Ensemble	de ménages (en milliers)	uriți re Corronalion
COM RURALES * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER COM RURALES * SOUHAITE DEMENAGER	25,1 9,3	14,3 9,6	11,8 13,8	20,8 28,5	12,8 21,1	10,1	3,0 3,6		100,0	4243 439	10615 11040
COM RURALES * ENSEMBLE.	23,6	13,9	12,0	21,5	13,6	10,3	3,1	2,1	100,0	4682	10660
U U <100 030H * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER U U <100 03CH * SOUHAITE DEMENAGER	14,5 5,3	11,3 7,1	11,9	23,0 29,4	17,6 24,2	14,4	4,6 4,4	1	100,0 100,0	3679 1023	13269 13560
U U <100 000H * ENSEMBLE.	12,6	10,4	11,7	24,3	19,0	14,7	4,6	2,7	100,0	4902	13320
U U >100 033H * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER U U >100 000H * SOUHAITE DEMENAGER	13,6 6,1	10,4 7,1	11,9	22,7 26,6	18,5 23,8	15,6 17,1	4,5 5,0	2,8	100,0	3219 1160	13944 13953
U U >100 000H + ENSEMBLE.	11,6	9,6	11,9	23,7	19,9	16,0	4,6	2,7	100,0	4379	13947
AGGLO PARIS * NE SOUHAITE PAS DEMENAGER AGGLO PARIS * SOUHAITE DEMENAGER	11,1 4,4	7,5 4,2	8,4 8,6	17,2	16,8	20,9 27,4	9,6 8,6	1	100,0	2 125 1035	19825 19293
AGGLO PARIS * ENSEMBLE.	8,9	6,4	8,4	18,1	17,9	23,1	9,3	7,9	100,0	3161	19645
ENSEMBLE.	17,1 5,8	11,5	11,3	21,3 25,7	16,2 22,6	14,4 19,1	4,9 5,7		100,0	13466 3657	13512 14809
ENSEMBLE. * ENSEMBLE.	14,7	10,4	11,2	22,2	17,5	15,4	5,0	3,5	100,0	17124	13802

TABLEAU 709 8 : REPARTITION DES EMMENAGES RECENTS DONT LE CHEF HABITAIT AU 1-1-1970 UN LOGEMENT DONT IL ETAIT L'OCCUPANT EN TITRE, PAR CATEGORIE DE COMMUNE SELON LE REVENU

									En %		En F/an
Catégorie de				Rev	enu de ménag	e				Nombre	oevenu par
Commune	0 à	10000 à	15000 à	20000 à	30000 à	40000 à	60000 à	80000Fet	ī	de	unité de
	9999 F	14999 F	19999 F	29999 F	39999 F	59999 F	79999 F	plus	Ensemble	ménages (en million)	concernation
COM RURALES	9,9	9,1	11,3	27,4	19,5	15,8	4,4	2,7	100,0	739	11927
U U <100 000H	6,5	6,1	10,2	26,1	23,0	19,0	5,4	3,7	100,0	1203	13922
U U >100 000H	6,3	6,4	11,1	25,5	22,8	18,9	5,8	3,2	100,0	1115	14100
AGGLO PARIS	3,6	2,8	6,2	18,5	20,4	27,3	11,3	9,9	100,0	726	20482
ENSEMBLE.	6,5	6,1	9,9	24,7	21,8	19,9	6,4	4,5	100,0	37 82	14742

CHAPITRE 2

INSCRIPTION SUR UN FICHIER H.L.M. INCONVENIENTS DU LOGEMENT

2.0. AVERTISSEMENT

Les ménages non agricoles et eux seulement (ce qui correspond à 15 994 milliers dans la population) ont été questionnés ensuite sur une éventuelle inscription sur un fichier H.L.M. et les inconvénients que pourrait présenter leur logement.

2.1. INSCRIPTION SUR UN FICHIER H.L.M.

Il s'agit d'étudier les ménages qui ont déclaré avoir déposé depuis moins de trois ans, une demande de H.L.M. en location auprès de la mairie, de l'employeur ou d'un organisme H.L.M.

L'inscription sur un fichier H.L.M. est très liée au souhait de changer de logement comme le montre le tableau 15.

Les ménages ne souhaitant pas changer de logement sont inscrits dans une proportion de 1,1%,* tandis que ceux souhaitant déménager, sont dans une proportion de 14,1 %. Par suite du poids plus important des premiers, la proportion de l'ensemble est de 4,0 % et la proportion d'inscrits qui ne souhaitent pas changer de logement n'est pas négligeable : 21,1 %.

^{*} Vraisemblablement parce que, après leur inscription, ils ont emménagé dans un logement qui leur convient.

Tableau 15

<u>Taux d'inscription et répartition des inscrits sur un fichier H.L.M.</u>

selon le souhait de changer de logement par catégorie de commune de résidence (Ménages non agricoles)

	Taux d'i	nscriptio	on en %	Répartiti	on des in	scrits	Effectifs
Catégorie de commune	Ne souhai- tant pas	Souhai- tant	Ensemble	Ne souhai- tant pas	Souhai- tant	Ensemble	des inscrits
Communes rurales	0,3	7,6	1,0	27,9	72,1	100,0	39 000
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	0,1	15,4	4,0	19,0	81,0	100,0	191 000
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	1,1	14,1	4,5	17,2	82,8	100,0	197 000
Agglomération parisienne (voir détail ci-dessous)	2,5	15,3	6,7	25,4	74,6	100,0	212 000
Ensemble France non agricole	1,1	14,1	4,0	21,1	78,9	100,0	639 000
Agglomération parisienne hors Paris	3,2	17,5	7,8	27,8	72,2	100,0	161 000
Paris	1,3	11,4	4,8	17,6	82,4	100,0	51 000

L'inscription sur un fichier H.L.M. est, aussi très liée à l'opinion sur le logement, comme le montre le tableau 16. Le taux d'inscription varie de 1,3 à 16,9 % pour l'ensemble de la France non agricole. Par suite du poids plus important des bonnes opinions, la proportion de l'ensemble est de 4,0 % et la proportion d'inscrits qui estiment leurs conditions de logement très satisfaisantes ou satisfaisantes, n'est pas négligeable : 27,5 %.

Le tableau 712 donne:

- 1- la proportion d'inscrits sur un fichier H.L.M.
- 2- la proportion d'habitants d'une H.L.M. locative parmi les emménagés récents qui auparavant occupaient déjà un logement en titre.
- 3- La proportion de ménages souhaitant changer de logement ou pensant être contraints de quitter prochainement leur logement (appelés candidats) pour être locataires selon la catégorie socio-professionnelle par catégorie de commune de résidence.

On constate que la proportion des inscrits est inférieure à la moitié de celle des candidats locataires : les candidats locataires non inscrits sont plus nombreux que les inscrits non candidats.

Peut-être aussi que certains candidats inscrits depuis plus de trois ans, ou découragés, n'ont pas renouvelé leur inscription.

La proportion d'inscription sur un fichier H.L.M. augmente avec la taille de l'agglomération prenant successivement les valeurs 1,0 %, 4,0 %, 4,5 % et 6,7 %.

La proportion d'emménagés récents qui habitent dans une H.L.M. locative est, pour les agglomérations urbaines, assez importante : 20,5 % à 22,1 %.

Mais pour une comparaison, il faut utiliser la proportion de ménages existant à la fois le 1.1.1970 et lors de l'enquête (c'est-à-dire en excluant les ménages "disparus" entre-temps) et qui ont emménagé entre les deux dates dans une H.L.M.

Tableau 16

Taux d'inscription en % (1ère ligne) et répartition des inscrits sur un fichier H.L.M. (2ème ligne) selon l'opinion sur le logement par catégorie de commune de résidence (Ménages non agricoles)

Catégorie de commune	Très satis- faisantes	Savisfai- santes	Acceptables	Insuffi- santes	Très insuf- fisantes	Ensemble	Effectifs des inscrits
Communes rurales	0,9	0,5 16,1	0,6 18,6	2,8	6,1	1,0 100,0	39 000
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	0,7	2,2	4,7 35,9	10,5	20,4 14,6	4,0	191 000
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	1,1	2,8	4,8 33,5	11,6 26,0	16,5 12,5	4,5	197 000
Agglomération parisienne	3,3	4,3 21,9	5,7 28,0	13,6 24,5	23,0	6,7	212 000
Ensemble de la France non agricole	1,3	2,4	3,9 31,5	9,5 25,5	16,9 15,6	4,0	639 000

TABLEAU 712 :PROPORTION D INSCRITS SUR UN FICHIER HLM, D EMMENAGES RECENTS LUCATAIRES D HLM
ET DE CANDIDATS ENVISAGEANT D ETRE LUCATAIRES, PAR US DU CHEF DE MENAGE SELON LA CATEGORIE DE COMMUNE
(MENAGES NUN AGRICULES)

En 🨓

Catégorie socio- professionnelle	commu	nes rurales		unités urbain ⟨ 100 000			unités urba > 100 00			Agglomérat Parisienne			Ensemble	- E	
	PRO-IN P	RU-ER F	RO-CL	PRU-IN F	RU-ER P	RO-CL	PRU-1N	PRU-ER	PRO-CL	PRU-III	PRO-EK	PRU-LL	PKU-IN	PRU-LR	PRU-CL
PATRONS IND ET COM	0,1*	1,6*	K8•0		6,6*	3,0	1,0*		7,6	2.9	11,6	8,5	1,6	5,8	4,1
PROF LIB LT CADRES SUP	0,0*	0.5*	0,64	1,1*	5,1*	3,7	0,6*	7.4*	6,8	2,9	6,4	10,4	1,5	5,7	1 .
CADRES MOYENS	0 , 8 X	3,1*	3,04		20,2	7,5	3,8	19,1	10,5	6,0	15,8	12,8	4,2		
EMPLOYES	1,7 X	3,0*	٠, ٥٦	7,0	26,1	12,2	6,9	25,8	14,3	9,5	27,4	22,3	7,0	23,5	14,6
GUVRIERS	2,71	4,31	5,9	6,1	28,6	12,1	7,1	31,4		11,7	32,4	22,6	6,6	25,2	13,7
PERSONNEL DE SERVICE	1,1*	6,0*				14,8	5,9*			11,C	16,4	£ 29,2	6,3	18,6	19,5
AUTRES CATEGORIES	1,3*	1,4*	-		21,5	11,5	5,1*	18,7%	14,5	7,0%	(18,1	6 23,2	4,4	17,0	13,5
PERSONNES NON ACTIVES	0,3*	1,9*	2,0	2,2	18,7	6,4	3,1	20,4	10,1	3,0	21,2	11,6	1,9	15,3	6,7
ENSEMBLE.	1,0	3,0	3,2	4,0	21,4	8,7	4,5	22,1	12,5	6,7	20,5	16,4	4,0	18,1	10,0

PRO-IN : Proportion d'inscrits sur un fichier HLM parmi l'ensemble des ménages.

PRO-ER :Proportion de locataires HLM parmi les emménagés récents qui occupaient leur logement à titre principal au 1.1.70.

PRO-CL : Proportion de candidats locataires parmi l'ensemble des ménages.

(en %)

Catégorie de commune	Proportion d'inscrits	Proportion de ménages emménagés récents et habitant une H.L.M.
Communes rurales	1,0	0,5
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	4,0	5 , 9
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	4,5	6,4
Agglomération parisienne	6,7	5,4
Ensemble de la France non agricole.	4,0	4,4

L'ordre de grandeur est le même, mais il semblerait que dans l'agglomération parisienne, les chances des inscrits soient inférieures à celles des inscrits des autres agglomérations urbaines.

Au niveau de la France entière non agricole, les catégories socioprofessionnelles qui s'inscrivent le plus sur un fichier H.L.M., sont les employés (7,0%), les ouvriers (6,6%) et le personnel de service (6,3%).

Le tableau 713 est analogue au tableau 712, les classes de revenu remplaçant les catégories socio-professionnelles.

Les trois proportions en général, augmentent au début, quand le revenu augmente, atteignent un maximum puis diminuent.

Le rapport du revenu moyen par le nombre d'unités de consommation moyen des inscrits est inférieur à celui des candidats envisageant la location dans toutes les catégories de commune, mais l'écart est important seulement dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants et dans l'agglomération parisienne.

Le tableau 714 donne la proportion d'inscrits sur un fichier H.L.M. et la proportion de candidats envisageant d'être locataires par secteur de logements.

TABLEAU 713 :PROPURTION D INSCRITS SUR UN FICHIER HLM, D EMMENAGES RECENTS LOCATAIRES D HLM ET DE CANDIDATS ENVISAGEANT D EIRE LOCATAIRES, PAR REVENU DU MENAGE SELON LA CATEGORIE DE COMMUNE (MENAGES NUN AGRICOLES)

En %

Revenu du		unes rurale	_	unités urba			unités urb > 100 0			Agglomérat Parisienne			Ensemble	e allek ap., ta Delt behavior er fra	
ménage	PRU-1N	PRU-ER	PRO-CL	PRO-IN	PRU-ER	PRU-CL	PRO-IN	PRO-ER	PRO-LL	PRO-IN	PRU-ER	PRO-CL	PRU-IN	PRO-EK	PRO-CL
0-9999F 10000-14999F 15000-19999F 20000-29999F 30000-39999F 40000-59999F 60000-79999F >80000F	0,1 0,7 1,4 2,1 1,9 0,5 0,2 0,0	f 1,8 f 2,8 3,9 5,1 f 1,6 f 1,4	2,2 4,0 3,7 4,7 3,5 1,4% 1,1%	2,2 3,6 5,6 5,6 4,8 2,5 1,1%							33,8% 20,3% 23,9 29,7 21,1 11,6%	19,0 26,0 23,4 18,0 13,5 7,6	1,5 2,8 5,2 5,7 5,5 3,5 1,5	22,4 22,7 22,2 14,5 6,8	10,7 13,9 13,1 10,4 7,7 4,7
ENSEMBLE.	1,0	3,0	3,2	4,0	21,4	8,7	4,5	22,1	12,5	6,7	20,5	16,4	4,0	18,1	10,0
REVENU PAR UC	8775	11360	8997	10928	16654	11023	10583	10707	11655	14266	13627	15936	11719	11371	12532

PRO-IN : Proportion d'inscrits sur un fichier H L H parmi l'ensemble des ménages .

PRO-ER : Proportion de locataires HLM parmi les emménagés récents qui occupaient leur logement à titre principal au 1.1.70.

PRO-CL : Proportion de candidats locataires parmi l'ensemble des ménages.

TABLEAU 714 :PROPORTION D INSCRITS SUR UN FICHIER HLM ET DE CANDIDATS ENVISAGEANT D ETRE LOCATAIRES PAR SECTEUR SELON LA CATEGORIE DE COMMUNE (MENAGES NON AGRICOLES)

En %

Secteur	Communes rural	es	unités urbain <100 000		unités urbai >100 000		Agglomératio Parisienne	n	Ensemble	
	PRO-IN P	RO-CL	PRU-IN P	RU-CL	PRO-IN P	RO-CL	PRO-IN P	RO-LL	PRO-IN P	RO-CL
PROP NON ACCEDANTS	0,2*	0,3%		0,5*		1,7	0,8*	3,4	0,2*	1,1
ACC CREDIT FONCIER	1,6%	0,0 * 0,1 *		0,2* C,2*		0,5米 0,2米	-	0,0¥ 1,1 %		0,2* 0,3*
ACC NON AIDES 2" MAIN ACC NON AIDES 1" MAIN	0,4*	0, <i>2</i> *		0,5 *	1,2*	1,1%	3,1*	3,5*	1,2*	1,2*
				0,07	0,0*	0,7%	2,6*	0,0%	0,4*	0,2米
-PROP ACCEDANTS.	0,5*	0,1*	0,2*	0,2*	0,6%	0,5%	2,4	1,7%	0,8	0,5
LOC L V HLM	12,2*	8,1*		14,4	10,2	16,8	11,5	16,4	10,6	15,6
LOC L V LOI DE 1948 LOC L V AV 49,L LIBRE	3,8 X 3,2	13,4% 15,6%	_	21,5	5,6 7,9	23,4	6,5	20,0	6,6	21,2
LOC L V AP 49	0,9%	8,4*	-	13,8	6,4	19,0	11,1 10,3	31,5 24,0	6,9 6,9	20,0 17,8
LOC LOCAL LOUE VIDE.	3,4	12,1	8,1	16,3	7,8	20,2	9,7	21,9	7,9	18,5
-AUTRES LOCATAIRES -FERMIERS, METAYERS	8,3*	29, 1%	4,2*	30,6	5,9*	34,8	9,5	49,6	7,1	39,6
-LOGES GRATUITEMENT	0,7*	2,5	2,5	6,5	1,8*	7,2	6,2	14,5	2,3	6,5
ENSEMBLE.	1,0	3,2	4,0	8,7	4,5	12,5	6,7	16,4	4,0	10,0

PRO-IN : Proportion d'inscrits sur un fichier HLM parmi l'ensemble des ménages.

PRO-CL : Proportion de candidats locataires parmi l'ensemble des ménages.

Au niveau de la France entière non agricole :

Pour les propriétaires (accédants ou non) les proportions sont de l'ordre de 1 % comme on pouvait l'attendre puisque les propriétaires sont peu souvent candidats et encore moins candidats à la location.

Pour les logés gratuitement, les proportions restent assez faibles : 2,3 et 6,5 %.

Pour les locataires, les proportions sont de l'ordre de 7 et 11 % la première et de 20 et 16 % la seconde, suivant que l'on considère les logements non H.L.M. ou les H.L.M.

Ainsi, c'est dans les H.L.M. que l'on rencontre la plus grande proportion d'inscrits sur un fichier H.L.M. Malgré tout ce qu'on dit sur le désir de quitter ce secteur de logements, bon nombre des occupants, peut-être parce qu'ils ne peuvent pas payer plus, envisagent d'y rester en déménageant.

2.2. INCONVENIENTS DU LOGEMENT

Chaque ménage pouvait citer plus d'un inconvénient.

Le tableau 715 donne la fréquence avec laquelle ont été cités les divers inconvénients du logement de la liste proposée aux enquêtés. Une liste d'inconvénients très voisine avait été proposée en 1967 mais pas en 1970.

Pour l'ensemble des ménages non agricoles, les inconvénients cités le plus souvent sont :

	and to the state of	1				nconyénien	its du loce	zent actu	el				
opinion	sur le logement et candidature au déménagement	hotel	Provi- soir a	trop petit	en commun	pas de cuisine	qualité insuf- fisante	bruyant	trop loin du travail	trop loin du centre	loyer trop élevé	désir d'être poi priétaire	
	* NE SUUHAITE PAS DEMENAGER * SUUHAITE DEMENAGER	0,1% 0,8%		1,7	0,2* 0,9*		2,6 7,1*	8,7 17,2	6,8	6,9	3,4 19,2	2,5	7,2 21,7
TRES SATISFAISANT	* ENSEMBLE.	0,1*	1,1	2,5	0,3*	0,8	2,9	9,2	7,2	7,2	4,4	4,2	8,1
SATISFAISANT SATISFAISANT	* NE SOUHAITE PAS DEMENAGER * SOUHAITE DEMENAGER	0,3 0,5*	0,7	5,6 27,9	0,4	1,6	11,6	15,2 30,2	7,8 18,0	9,7	6,1 23,3	3,7 36,7	11,8
SATISFAISANT	* ENSEMBLE.	0,3	1,1	8,6	0,4	1,6	12,2	17,2	9,2	10,6	8,4	8,2	13,4
ACCEPTABLE ACCEPTABLE	* NE SOUHAITE PAS DEMENAGER * SOUHAITE DEMENAGER	0,7	1,4	11,8	0,7	4,7 5,4	37,8 43,6	17,9 37,1	7,4	9,9 15,5	8,5 26,7	3,8 33,0	13,2 24,5
ACCEPTABLE	* ENSEMBLE.	0,9	2,3	19,4	0,7	4,9	39,2	22,7	10,0	11,3	13,0	11,1	16,0
INSUFFISANT INSUFFISANT	* NE SOUHAITE PAS DEMENAGER * SOUHAITE DEMENAGER	0,5*	1,7	34,8 67,9	1,0*	7,2 11,3	76,3 73,2	16,0 32,5	7,8 15,5	13,0	9,3 25,6	4,1	15,3 18,6
INSUFFISANT	* ENSEMBLE.	1,8	4,0	52,2	1,3	9,4	74,7	24,7	11,9	12,2	17,9	14,5	17,1
TRES INSUFFISANT TRES INSUFFISANT	* NE SOUHAITE PAS DEMENAGER * SOUHAITE DEMENAGER	1,8*	2,3* 14,0	37,9 73,0		22,9	86,2 91,3	18,8	8,0	14,2	16,7 33,7	4,6 X	14,5
TRES INSUFFISANT	* ENSEMBLE.	3,9	10,6	62,7	1,7	22,3	90,4	28,4	14,8	14,0	28,7	15,3	17,9
ENSEMBLE.	* NE SOUHAITE PAS DEMENAGER * SOUHAITE DEMENAGER	0,4	1,0	9,1 47,9	0,5		23,3 49,0	14,9	7,5 17,1	9,5	6,7	3,5	11,6
ENSEMBLE.	* ENSEMBLE.	0,8	2,2	17,7	0,6	4,1	29,0	18,9	9,6	10,6	11,0	9,4	14,0

Fréquences (en %)

	Ensemble des ménages	Ménages ne souhaitant pas déménager	Ménages souhaitant déménager
6. Logement d'une qualité inférieure à celle souhaitée	29,0 31,9 18,9	23,3 25,3 14,9	49,0 55,7 33,0
3. Logement trop petit En 1967	17,7 19,7	9,1 10,1	47,9 54,4
10. Loyer trop élevé	11,0 6,2 23,4	6,7 3,5 17,6	26,2 15,8 34,3
En 1967	13,2 29,2	9,2	20,6 40,8
9. Logement trop loin du centre Question non posée en 1967	10,6	9,5	14,3
8. Logement trop loin du lieu de travail	9,6	7,5	17,1
11. Locataire veut devenir propriét. En 1967 Dont : Locataires d'un logement loué vide En 1967	9,4 6,4 19,6 13,0	3,5 1,9	29,8 22,7
Autres locataires	8,7		

Ainsi, la proportion de ménages citant des inconvénients pour leur logement est de beaucoup supérieure à celle des ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes (14,4 % seulement). Cette constatation avait été faite aussi en 1967.

Si les inconvénients "qualité inférieure" et "trop petit" sont moins cités en 1973 qu'en 1967, ce qui est conforme à l'amélioration intervenue du parc de logements, l'inconvénient "loyer trop élevé" a beaucoup augmenté dans le même intervalle. Comme par ailleurs l'inconvénient "locataire voulant devenir propriétaire" est beaucoup plus souvent cité, on peut se demander si les locataires ne déplorent pas particulièrement la hausse des loyers dans l'intervalle, mais le fait même de payer un loyer. (En 1970, les candidats propriétaires trouvaient très souvent que payer un loyer est de l'argent perdu).

Sans exception, tous les inconvénients sont plus souvent cités par les ménages souhaitant changer de logement que par les autres ménages.

Le tableau 716 donne la fréquence des inconvénients cités par secteur et année d'achèvement. Ainsi, certains inconvénients propres à certains secteurs y apparaissent avec une grande fréquence.

Les fréquences maximum atteintes par chaque inconvénient sont :

- 1- "Hôtel" : 27,3 % chez les "autres locataires" (= hôtel, meublé, garni, sous-location)
- 2- "Logement disposé provisoirement":
 - 9 % chez les logés gratuitement
 - 8,8 % chez les "autres locataires"
- 3- "Trop petit":
 - 45,1 % chez les autres locataires
 - 33,3 % chez les fermiers et métayers
 - 26,5 % chez les locataires de logements construits avant 1949 avec loyer libre 25,7 % chez les locataires de logements construits après 1948 non H.L.M.
- 4- "Logement partagé avec des personnes qui ne font pas partie de la famille" : 4,4 % chez les "autres locataires".
- 5- "Pas de cuisine":
 - 41,8 % chez les "autres locataires"
 - 11,7 % chez les fermiers et métayers
- 6- "Logement de qualité inférieure à celle souhaitée" :
 - 59,6 % chez les fermiers et métayers
 - 56,9 % chez les locataires sous la loi de 1948
 - 54,1 % chez les "autres locataires"
 - 53,4 % chez les locataires de logements construits avant 1949 avec loyer libre
 - 34,3 % chez les logés gratuitement

TABLEAU 716 EFREQUENCE DES INCONVENIENTS CITES PAR SECTEUR ET ANNIE D'ACHEVEMENT (MENACES NON ACRICULES) En ≸ Inconvénients du legement actuel Sections Proviet année d'activement bote1 trop loin trop lei pas de seire Losufpet1t du contre tree ttra o Autres Heertes travall orletair PAUP NUN ACCEUANTS # AV 46 0,0 C,2* 8,4 0,4 2,9 24.6 12,6 4,5 9,4 0.1* 0.27 11,3 PHUP NON ACCEDANTS * 49-69 0,2 0.2* 0.0* 10,6 13.8 5.9 9.7 0.2* 11.9 PROP NUN ACCEDANTS . AP 69 % 0.3 0,0 2.9 0.2 0.8 4,0 9,6 PROP NOT ACCEDIANTS . ENSEM. 00 0.1* 8.4 0.4 2.5 25.4 12,7 9,5 4,8 0,1* 0.24 11.4 AV 49 % 12,6 0.0 0.0 14,4 0,0 0.0 15,4 13.1 7 - 1 0.0 C. 0 6.3 ACC HIN 0.0* 0.1* 14.0 0,2% 0,7% 0,7% 0,5* 14,5 ACC HEM . AP AS 0.01 C,C* 4.7 0.0% 16,2 0.4* 14.5 5.6× 11,9 13,3 2,3* ACC HIM · ENSEM. 0.0* 0.0* 111-2 0,1% 0.6* 5.6 12,7 1.2* 0.5 14.3 ACC CREDIT FUNCIER * AV 49 * 0,0 0.0 15,2 0,6 1.0 12,4 12,1 12,8 10,5 0.5 0.6 17.2 ACC CREDIT FUNCIER ACC CREDIT FUNCIER 0,1* 0,0% 0.6* 13.9 0.2* 9,3 0,7* 0,3% 11.1 . 40 40 0.0* 6,3 0.2% 4,7 8,7 15.6 12,1 1,4* 0,2* 13,8 ACC CREDIT FUNCIER . ENSEM. 0.0* 0,1* 11,7 0.24 0.54 8.1 14.1 13,5 0,3% 14,4 ACC NON AIDES 2" MAIN # AV 49 C.1* 19.6 0.C* 0,8% 2,0 29.0 12,7 12.3 8.3 0.5+ 0.33 14-9 ACC NUM AIDES 2" MAIN # 49-69 1.1-1,c¥ C.2* 19.5 13,1 12,6 0,5* 0.5 17.1 ACC NON AIUES 2" MAIN * AP 69 % 0.0 5.4 0.0 0.0 0.0 21,8 6,8 7,1 0,0 0.0 20,6 ACC NON AIDES 2º MAIN + ENSEM. 0,1* 0.1* 19.5 O . B-Y 1.8 26.3 13.2 0,5* C, 3% 15,2 ACC NON AIDES 1º MAIN * AV 49 * 0.0 0.0 110.8 0.0 0,0 10,8 10,5 5,4 9.4 6.0 0,0 0.0 ACL NUN AIDES 1" MAIN + 49-69 0.0* 12.7 0,0% 0,4X 0.0X 16.9 13,4 0.3× 6,5× 18,5 0.0* ACC NON AIDES 1" MAIN . AP 69 0.0-0,2% 5,2% 0.04 0,44 9,2 13,5 10,1 1,1* ACC NON AIDES 1º MAIN * ENSIN. 0.0* 0.1* 9.0 0.1* 0.4% 5.2 13.9 13.3 8.7 0.5* 0,0% 13.8 PRIP ACCEDIANTS. 0,0* 0,C% 18,9 0.8X 1.8 27.0 12.7 12.3 8,5 0.5* 0,2% 14,9 ACCEUANTS. 0.6% 49-69 0.0* 0.1* 14.2 0,6* 1,5 8.4 0,4× 14,9 0,2× 13.5 15.9 12.6 10.5 PROP ACCEDANTS. * AP 69 0.0* 5.7 0.17 4.6 15,2 11.5 PROP ACCEDANTS. . ENSEM. 0,1* 13,1 0.0* 0,3% 0,8 11.5 13.6 13,2 10.4 0.8 0,3% 14,5 LUC L Y HLM 0,0* # AV 40 1,7% 21,4 0,44 7,3 3.0% 40.5 29,1 13,4 9,0 9,5 16,5 0,67 21,6 0,7 12,2 * 49-69 O.CX 21.5 22,0 LOC L V HLM . AP 69 0.0* 0.1* 1.0% 6.8 20,4 25,3 29.0 21.4 LOC L V HLM . ENSEM. 0,7 19,2 0.02 0.2* 1,8 17.2 35,1 18.6 16.6 24.2 21.3 21.6 LOC L V LOI DE 1948 0.1* 2,0* 23,7 0.6% 5,6 56,9 22.4 7,4 5.1 16.7 10.2 15,4 LOC L V LOI DE 1948. 49-69 LUC L V LOI DE 1948 * AP 69 LOC L V LOI DE 1948 0,1* 2,0* 23.7 0.6* 5.6 56.9 22,4 7,4 5.1 16,7 10.2 15.4 LOC L V AV 49,L LIERE * AV 49 0,2X 26,5 3.7 1.0 6,4 53,4 17,7 9.1 7,5 18,4 16.9 12.2 LOC L V AV 49,L LIBRE . LOC L V AV 49.L LIBRE + AP 69 LOC L V AV 49.L LIBRE + ENSEM. 0.2% 3.7 26,5 1.0 6.4 53,4 17,7 9,1 7,5 18,4 12,2 LDC L V AP 49 LOC L V AP 49 + 49-69 0,0X 2,4 25,8 0.6* 29.7 13,4 2.3 18.8 14.0 LOC L V AP 49 # AP 69 0,0X 25,1 0,4% 3,7% 27.1 6.3 15.5 13,9 43.9 32.1 16.1 LOC L V AP 49 * ENSEM. 0.0X 2,2 25,7 0.6* 2.5 17.0 29.3 13.8 14.0 35,0 28,2 LOC LUCKE LOVE VIDE. + AV 49 0.8 6.0 53.9 19.7 8,7 6.8 17,4 14.4 13.5 LCC LUCAL LOVE VIDE. 49-69 U. CH 1,5 2.1 16.1 33.9 14,7 16.0 28,6 LUC LUCAL LUCE VIDE. . AP 69 0.04 1-0 17-4 0,3 26.0 16,4 20,9 35.0 28.0 14.3 LOC LOCAL LOVE VIDE-. ENSEN 0.1% 2,3 23.8 0,6 4.1 35,7 25.9 11.9 11.7 23.4 19.6 16,5 AUTRES LOCATAIRES # AV 44 47,6 31.5 7,8 45.3 61.6 18,2 14.5 3,6 29,5 6,6 9.6 49-69 6,8* 7,0 12,94 26,2 23,8 12.4% 26,4 30.1 11.9* 10.1% AUTRES LOCATAIRES * AP 69 * 14,1 30.0 0,0 33,5 9,9 3.9 16.1 AUTRES LUCATATRES . INSEN. 27.3 8.8 45.1 4,4 41,B 54,1 20,3 14.0 5.1 29.2 8,7 9,6 FERMILIAS INFTAYERS . AV 49 % 0.0 0.0 33,3 0,0 11.7 54.6 0.0 0.0 0,0 5,3 0.0 49-69 * 0.0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0.0 0.0 2.0 0.0 0.0 FERMIERS, METAYLAS * AP 69 * 0,0 0.0 6.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0,0 0.0 0,0 0.0 FEMILERS, HETAYERS * ENSEM SK 0.0 0.0 33.3 0,0 11.7 59.6 0.0 0.0 0.0 5.3 7.1 0.0 LUCES CHATUITE SENT . AV 40 0.74 8, 1 5,3 41.1 12.0 5,0 9,6 6,1 9,3 49-69 0, * 11.3 3,3 20.3 6.6 12.4 0,2* LUGES GRATUITEMENT * AP 69 * 0.0 13.0 12.1 C.3 3.2 0.7 3.5 9.7 LOCES GRATUITEMENT * ENSEM. 0.2* 9.0 17,6 C, 8 4,7 34,3 14.2 5.4 10.5 0.2* 6.4 10.0 # AV 49 18,4 1,2 2,6 41.7 7,1 15,5 8.1 8,0 6,9 12.1 ENSEMBLE. 49-69 0,4 0.2 1.7 18,5 1,9 16,7 13.2 ENSEMBLE. . AP 69 1,1 0.1* 0.2* 11.1 1.4 18.2 12,5 ENSEMBLE. . ENSEM. 0,8 2.2 17.7 0,6 4,1 29,0 18,9

10.6

11,0

9.4

14.0

- 7. "Logement bruyant":
 - 35,1 % chez les locataires de H.L.M.
 - 29,3 % chez les locataires de logements loués vides construits après 1948 non H.L.M.
 - 22,4 % chez les locataires de logements sous la loi de 1948
- 8. "Loin du lieu de travail":
 - 16,6 % chez les locataires de H.L.M.
 - 14,0 % chez les"autres locataires"
 - 13,8 % chez les locataires de logements loués vides construits après 1948 non H.L.M.
 - 12,1 à 13,7 % chez les accédants à la propriété, suivant le secteur
- 9. "Loin du centre":
 - 18,6 % chez les locataires de H.L.M.
 - 14,0 % chez les locataires de logements loués vides construits après 1948 non H.L.M.
 - 11,3 % chez les accédants aidés par l'intermédiaire du Crédit Foncier
- 10. "Loyer trop élevé":
 - 35,0 % chez les locataires de logements loués vides construits après 1948 non H.L.M.
 - 29,2 % chez les "autres locataires"
 - 24,2 % chez les locataires de H.L.M.
- 11. "Locataire veut devenir propriétaire":
 - 28,2 % chez les locataires de logements loués vides construits après 1948 non H.L.M.
 - 21,3 % chez les locataires de H.L.M.
- 12. "Tous autres inconvénients":
 - 21,6 % chez les locataires de H.L.M.
 - 17,5 % chez les locataires de logements loués vides construits après 1948 non H.L.M.

Pour l'ensemble des logements, tous secteurs confondus, la fréquence des inconvénients est différente suivant que l'année d'achèvement est avant 1949 ou après 1948. Pour les six premiers inconvénients, la fréquence est plus grande dans les logements achevés avant 1949, tandis que pour les autres, elle y est plus petite.

Les ménages non agricoles sont insatisfaits de leurs conditions de logement dans une proportion de 14,4 %, mais ils déclarent que leur logement présente des inconvénients dans une proportion plus grande; le logement est d'une qualité inférieure à celle souhaitée (29,0 %), il est bruyant (18,9 %) et trop petit (17,7 %).

On doit conclure que les ménages quand ils estiment leurs conditions insuffisantes ou très insuffisantes, tiennent compte de ce qu'ils observent autour d'eux, mais expriment leur opinion dans l'absolu quand ils en déclarent les inconvénients.

AVERTISSEMENT RELATIF

AU CHAPITRE 3 ET SUIVANTS

Les ménages ayant déclaré souhaiter changer de logement (ce qui correspond à 3 657 milliers dans la population) et qui ne sont pas des ménages agricoles (ce qui correspond à 3 562 milliers dans la population) ont été interrogés sur d'autres sujets d'opinion et de désir en matière de logement. Leurs réponses sont exposées dans les chapitres suivants qui ne concerneront par conséquent que les ménages non agricoles. Avec cette partie de la population, seront réunis les ménages qui sans souhaiter changer de logement, pensent être contraints de quitter prochainement leur logement (ce qui correspond à 93 milliers dans la population) et cet ensemble sera appelé "les candidats".

Il s'agit de 3 655 milliers sur 15 995 milliers de ménages non agricoles, c'est-à-dire d'une proportion de 22,8 %.

CHAPITRE 3

DATE DE DEMENAGEMENT ENVISAGEE

NOMBRE ACTUEL DE PIECES ET NOMBRE DE PIECES ENVISAGEES

Dans ce chapitre, on trouvera :

- a) Les réponses des candidats sur la date de déménagement envisagée analysées suivant plusieurs variables de classement des candidats.
- b) Le nombre moyen de pièces qu'occupent actuellement les candidats, qui comparé à celui de l'ensemble des ménages montrera de nouveau (après l'étude du souhait de changer de logement selon le degré de peuplement du logement) que les candidats occupent des logements plus petits que les autres ménages. Des indications seront données sur le nombre de pièces envisagées.

3.1. DATE DE DEMENAGEMENT ENVISAGEE

Pour mieux interpréter les résultats qu'on trouvera exposés dans les prochains chapitres, il faut connaître les réponses à la question "quand envisagez-vous de quitter votre logement ?".

Le tableau 711 donne ces réponses suivant l'opinion suf le logement et l'âge du chef de ménage.

Globalement la date de déménagement envisagée est :

1. Dans moins d'un an	21,9 %
2. Dans un ou deux ans	15,9 %
3. Dans trois, quatre ou cinq ans	9,4 %
4. Dans plus de cinq ans	3,5 %
5. Ne sait pas	47,2 %
6. Souhait de déménagement irréalisable	2,1 %
Total:	100.0 %

TABLEAU 711

*REPARTITION DES CANDIDATS PAR OPINION SUR LEUR LOGEMENT ET AGE DU CHEF DE MENAGE SELON LA DATE DE DEMENACEMENT ENVISAGEE EN 5

			Date du d	iéménagement					Nombre de
Opinion sur le	logement	dans moins!	dans	dans 3.	dans plus	ne sait	déménage-		ménages
actuel et Age		d'un an		4rou 5 ans	de 5 ans	pas	ment irré-	£nsemble	(en milliers
40.00. 11							-alisable		(611 =111144)
TRES SATISFAISANT	* < 50	26,3	<u> </u>	14,1*	4,0 %	25,1*	5,1%	100,0	38
TRES SATISFAISANT		28,2	14,34		¥3,3		2,17		44
TRES SATISFAISANT	* 40-49 *	24,9	16,6	11,3	6,8	40,4	0,0	100,0	27
TRES SAFICEALSANT		18,2	21,6	15,7	8,4	36,0	0,0	100,0	34
TRES SATISFAISANT	* >64 *	28,8	19,3	0,0	C,O	45,5	6,3	100,0	18
THES SATISFAISANT	* TOTAL.	25,2	19,5	12,8	5 ,7 *	34,4	2,0%	100,0	161
SATISFAISANT	* <30	23,3	20,0	15,9	5,6	34,4	0.7	100.0	26 6
SATISFAISANT	* 30-39	21,0	20,6	13,5	6,3	37,4		100,0	242
SATISFAISANT	* 40-49	18,5	14,8	9,6	3,9*		2.3*	100,0	131
SATISFALSANT	* 50-64	16,2	11,6	11,2	7.0	53,5		100,0	134
SATISFAISANT	* >64	22,6	14,04		1,2*	56,3		100,0	52
SATISFARSANT	* TUTAL.	20,7	17,6	12,6	5,5	42,4	1,3	100,0	824
ACCEPTABLE	* < 30	26,2	22,8	11,8	3,6	34,7	1.0*	100,0	440
ACCEPTABLE	* 30-39	19,1	15,9	12,1	4,8	47,0		100,0	339
AC EPTABLE	* 40-49	14,9	14,0	9,6	5,3	54,0		100,0	233
ACCEPTABLE	* 50-64	14,7	12,5	8,7	4,0%			100,0	203
ACCEPTABLE	* > 64	16,1	7,8	5,0	0,0*			100,0	113
ACCE PTABLE	* TOTAL.	19,8	16,6	10,4	4,0	47,4	1,8	100,0	1329
INSUFFISANT	* < 30	33,4	19,2	7,4	1,4*	38,4	0.2*	100,0	261
INSUF! ISANT	* 30-39	20,3	20,8	7,5	1,4*			100,0	232
INSUFFISANT -	* 40-49	17,3	7,4	3,6*	2,3*			100,0	169
INSUFFISANT	¥ 50-64	17,0	8,7	8,1	3,5*			100,0	159
INSUF: ISANT	* >64	18,1	8,2%		0,6*			100,0	84
INSUFFICANT	* TOTAL.	22,8	14,5	6,5	1,8	52,0	2,4	100,0	964
TRES INSUFFISANT	* < 30	41,2	14,4	4,7*	0,9*	38,6	0.3*	100,0	114
TRES INSUFFISANT	* 30-39	30,2	16,7	4.6×				100,0	102
TRES INSUFFESANT	* 40-49	15,7	7,6*		3,1*			100,0	76
TRIS INSUFFISANT	* 50-64	21,1	7,4*	4,9*	2,9*		6,7×	100,0	72
TRES INSUFFISANT	* >64	17,9*	8,6%	1,4*	0,0*		9,4*	100,0	54
TRES INSUFFISANT	* TOTAL.	28,1	11,8	4,8	1,3*	50,3	3,8	100,0	419
ENSEMBLE.	* < 30	28,7	20,6	11,1	3,3	35,6	0,7%	100.0	1118
ENSEMILE.	* 30-39	21,5	18,3	10,7	3,9	44,2	1,5	100,0	960
ENSEMBLE.	+ 40-49	17,3	11,8	7,8	4,0	56,4	2,7	100,0	637
ENSEMBLE.	* 50-64	16.6	11,2	9,1	4,7	55.7	2,8	100,0	602
ENSEMBLE.	* >64	18,7	9,7	3,3	0,3*		6,0	100,0	321
ENSEMBLE.	* TOTAL.	21,9	15,9	9,4	3,5	47,2	2,1	100,0	3638

Ces chiffres sont très voisins de ceux de l'enquête de 1970. Presque un candidat sur deux ne sait pas quand il quittera son logement et 37 % des candidats envisagent de le faire dans deux ans au plus.

Toutes opinions sur le logement confondues, la date de déménagement envisagée est d'autant plus proche que l'âge du chef de ménage est jeune.

Toutes classes d'âge confondues, la proportion de "dans moins d'un an" est minimum pour l'opinion "acceptable" tandis que las proportions de toutes les autres dates connues et réalisables, diminuent quand l'opinion se détériore.

Les candidats envisagent souvent de quitter l'agglomération - commune - (de province) ou la région (parisienne) où ils habitent comme le montrent les tableaux 17 et 18. Il est intéressant de voir si le projet de quitter l'agglomération (de province) ou la région (parisienne) varie suivant la date de déménagement envisagée. L'analyse est faite dans les tableaux 19 et 20. On constate une certaine variation mais sans régularité.

Par contre, l'existence d'une solution arrêtée est en liaison régulière avec la date de déménagement envisagée comme le montre le tableau 21, qui anticipant sur le prochain chapitre donne aussi le statut d'occupation envisagé.

La proportion de solution arrêtée décroît quand la date de déménagement s'éloigne passant de 55,5 à 9,8 % quand on passe de "dans moins d'un an" à "dans plus de cinq ans". Assez naturellement, le cas de solution arrêtée comporte une plus grande proportion de futurs propriétaires que d'absence de solution arrêtée.

Pour la classe de date de déménagement "ne sait pas", qui comprend les 47,2 % des candidats à elle seule, la proportion élevée de candidats qui envisagent d'être locataires ou indécis sur le statut d'occupation futur quand il n'y a pas de solution arrêtée, suggèrent que peut-être la date de déménagement ne sera pas souvent supérieure à deux ans.

Tableau 17

FRANCE SANS LA REGION PARISIENNE

Changement d'agglomération (commune) envisagé selon la catégorie de commune de résidence des candidats

Catégorie de commune de résidence	N'envisage pas de quitter	Envisage de quitter	Ne sait pas	Ensemble	Effectifs des candidats
Communes rurales	48,1	33, 0	18,9	100,0	371 000
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	64,7	23,1	12,2	100,0	946 000
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	69,6	18,3	12,2	100,0	1 186 000
Ensemble	64,5	22,3	13,2	100,0	2 503 000

Tableau 18

<u>REGION PARISIENNE</u>

Changement d'agglomération envisagé selon la catégorie de commune de résidence des candidats

0.1/				-	T		
Catégorie de	Envisage	Envisage	N'envisage pas de quitter la	Envisage	Ne sait pas		Effectifs
commune de	d'habiter	d'habiter	région, mais ne	de quitter	s'il quittera	Ensemble	des ménages
résidence	la même	une zone	sait pas dans	la région	la région	,	candidats
	zone (1)	différente	quelle zone il ira				
Communes rura-	42.4	6.0	42.2		7.7	100.0	12.000
les	43,1	6,0	43,2	_	7,7	100,0	12 000
Unités urbaines de moins de							
100 000 hab	44,6	20,1	15,3	16,0	4,1	100,0	77 000
Agglomération parisienne,							- 10
hors Paris	3 8,5	22,9	15,9	16,8	5,9	100,0	680 000
Paris	38,8	13,5	25,7	12,3	9,8	100,0	384 000
		·			,		
Agglomération parisienne	38,6	19,5	19,4	15,2	7,3	100,0	1 064 000
-	Í			. ,	.,	ĺ	
Ensemble	39,0	19,4	19,4	15,1	7,1	100,0	1 152 000

⁽¹⁾ La Région Parisienne était divisée en zones : Paris, Zone Ouest intérieure et extérieure, Zone Sud intérieure et extérieure, Zone Est intérieure et extérieure, Zone Nord intérieure et extérieure, hors agglomération.

Tableau 19

FRANCE SANS LA REGION PARISIENNE

Changement d'agglomération envisagé selon la date de déménagement envisagée par catégorie de commune de résidence

Catégorie de commune de résidence	Date de déména- gement envisagée	N'envisage pas de quitter	Envisage de quitter	Ne sait pas	Ensemble	Effectifs candidats Pandération	
Communes rurales	<pre></pre>	50,9 52,3 60,8 30,9 46,4 26,3	46,4 42,4 32,0 52,4 25,8 19,3	2,7 5,4 7,2 16,7 27,8 54,4	100,0 100,0 100,0 100,0 100,0	76 000 51 000 34 000 7 000 189 000 19 000	20,4 13,5 9,0 1,8 50,4
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	<pre> < 1 an 1 à 2 ans 3 à 5 ans > 5 ans N.S.P. Souhait irréalis.</pre>	62,2 59,5 56,7 66,6 71,4 33,0	34,1 32,5 25,6 19,9 15,1 2,9	3,7 8,0 17,7 13,5 13,5 64,0	100,0 100,0 100,0 100,0 100,0	220 000 165 000 85 000 24 000 433 000 29 000	23,0 17,2 8,9 2,0 45,2
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	<pre> 1 an 1 à 2 ans 3 à 5 ans > 5 ans N.S.P Souhait irréalis.</pre>	70,2 62,1 63,9 55,5 74,6 59,0	25,0 25,8 23,6 30,8 11,4 5,6	4,8 12,1 12,5 13,7 14,0 35,4	100,0 100,0 100,0 100,0 100,0	255 000 176 000 114 000 50 000 563 000 34 000	21, 14, 9, 4, 47, 2,
Ensemble	<pre> 1 an 1 à 2 ans 3 à 5 ans > 5 ans N.S.P Souhait irréalis.</pre>	64,4 59,7 60,9 56,8 69,0 42,3	31,6 30,8 25,5 29,2 15,1 7,8	4,1 9,5 13,6 13,9 16,0 49,9	100,0 100,0 100,0 100,0 100,0	552 000 391 000 233 000 81 000 1 185 000 82 000	21, 15, 9, 3, 46,

NB: Les totaux des effectifs par catégorie de commune sont légèrement différents de ceux du tableau 17, alors qu'ils devraient être rigoureusement égaux.

Tableau 20

<u>REGION PARISIENNE</u>

Changement d'agglomération envisagé selon la date de déménagement envisagée par les candidats

Date de déména- gement envisagé. Pondération	Envisage d'habiter la même zone	Envisage d'habiter une zone différente	N'envisage pas de quitter la région, mais ne sait pas dans quelle zone il ira	Envisage de quitter la région	Ne sait pas s'il quittera la région	Ensemble	Effectifs des ménages candidats
Dans moins d'un an : 21,4 %	44,9	26,0	10,1	14,9	4,1	100,0	248 000
Dans un ou deux ans: 16,3 %	34,5	23,4	15,8	22,3	4,0	100,0	189 000
Dans trois, quatre ou cinq ans: 9,4 %	25,7	27,9	18,4	23,0	4,9	100,0	109 000
Dans plus de cinq ans: 4,2 %.	33,7	12,5	20,1	28,2	5,5	100,0	48 000
Ne sait pas 46,5 %	42,1	14,0	25,4	10,4	8,0	100,0	537 000
Souhait de démé- nager invéalisab. 2,1 %		14,4	12,2	2,4	52, 9	100,0	25 000
Ensemble 100 %.	39,0	19,4	19,4	15,1	7,1	100,0	1 156 000

NB. Les totaux des effectifs par catégorie de commune sont légèrement différents de ceux du tableau 18, alors qu'ils devraient être rigoureusement égaux.

Tableau 21

Existence d'une solution arrêtée suivant la date de déménagement envisagée

et statut d'occupation envisagé correspondant

Date de déménagement	Solution	Répartition suivant	Effectifs des		Statut		tion envis	agé	
envis ag ée	déjà arr ê tée	l'existence d'une solution	ménages candidats	Propriét. non accéd.	Propriét. accédant	Locataire	Logé gra- tuitement	Ne sait pas	Ensemble
Dans moins d'un an	NON OUI Ensemble	44,5 55,5 100,0	355 000 443 000 780 000	1,9 6,6 4,5	18,3 48,7 35,2	72,8 37,9 53,4	- 6,8 3,8	7,2 - 3,1	100,0 100,0 100,0
Dans un ou deux ans	NON OUI Ensemble	67,4 32,6 100,0	390 000 189 000 579 000	4,3 12,2 6,9	47,3 73,0 55,7	41,5 9,9 31,2	- 4,6 1,5	6,8 0,4 4,7	100,0 100,0 100,0
Dans trois, quatre ou cinq ans	NON OUI Ensemble	82,6 17,4 100,0	282 000 59 000 341 000	7,7 15,4 9,1	65,0 76,1 66,9	20,8 6,3 18,2	- 2,1 0,4	6,4 - 5,4	100,0 100,0 100,0
Dans plus de cinq ans	NON OUI Ensemble	90,2 9,8 100,0	116 000 13 000 129 000	13,9 34,0 15,9	62,7 62,3 62,7	15,2 - 13,7	3,7 0,4	8,2 - 7,4	100,0 100,0 100,0
Ne sait pas	NON OUI Ensemble	95,4 4,6 100,0	1 636 000 79 000 1 716 000	6,6 15,1 7,0	31,5 40,9 32,0	51,0 40,9 5 0 ,5	- 3,1 0,1	10,8 - 10,3	100,0 100,0 100,0
Souhait de déménager irréalisable	NON OUI Ensemble	97,1 2,9 100,0	73 000 2 000 76 000	12 ,4 12 , 1	22,4	49,7 49,5	- -	15,4 14,9	100,0
Ensemble	NON OUI Ensemble	78,4 21,6 100,0	2 867 000 788 000 3 655 000	6,3 9,9 7,0	36,3 56,1 40,6	47,8 28,5 43,7	- 5,4 1,2	9,6 0,1 7,5	100,0 100,0 100,0

NB Dans l'ensemble sont inclus 17 000 ménages n'ayant pas répondu à la question sur la date de déménagement.

3.2. NOMBRE ACTUEL DE PIECES

Le tableau 721 donne le nombre moyen de pièces suivant le nombre de personnes du ménage par catégorie de commune de résidence pour les classes de ménages suivantes :

- 1. Ensemble des ménages
- 2. Emménagés récents propriétaires
- 3. Emménagés récents locataires
- 4. Ensemble des emménagés récents
- ex-occupants en titre (c'est-à-dire nouveaux ménages exclus). Ils représentent la "deman-de réalisée".
- 5. Candidats envisageant d'être propriétaires
- 6. Candidats envisageant d'être locataires
- 7. Ensemble des candidats.

On remarque que pour chaque cas de croisement, en général :

- 1º par rapport à la moyenne (ensemble des ménages) les emménagés récents ont un nombre moyen de pièces :.plus grand dans le cas des propriétaires, .plus petit dans le cas des locataires.
- 2° toujours par rapport à la moyenne (ensemble des ménages) les candidats dans leur ensemble ont un nombre moyen de pièces inférieur.
- 3º les candidats "propriétaires" disposent d'un nombre moyen de pièces inférieur à celui des emménagés récents propriétaires et les candidats "locataires" disposent d'un nombre moyen de pièces inférieur à celui des emménagés récents locataires.
- 4º les candidats "propriétaires" disposent d'un nombre moyen de pièces supérieur à celui des candidats "locataires".

C'est l'écart du 3º qui doit motiver la candidature au déménagement. Cela peut se vérifier presque par le nombre de pièces envisagées par les candidats suivant le nombre de personnes futures (qui peut être différent de celui de personnes actuelles).

TABLEAU 721 : TAILLE DU LOGEMENT DE L'ENSEMBLE DES MENAGES, DES EMMENAGES RECENTS EX-UCCUPANTS EN TITRE ET DES CANDIDATS, PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET TAILLE DU MENAGE (MENAGES NON AGRICOLES)

	1	Tai	le du loge	ment (nu al	ne meson	pièces)	
Out out de annue et	Ensemble	ménajes el	ménagés rá	cents (4)	candidats	au dezen	agement
Catégorie de commune et nombre de personnes	des ménages	proprie-	locatalres	Ensemble	proprié- taires	loca- taires	Ensemble
COM RURALES * 1	3,1	3,4	2,6	2,9	3,6*	2,6	2,9
COM RURALES # 2	3,6	3,7	3,6	3,5	3,4	2,9*	3,2
COM RURALES # 3	4,0	4,5	3,4	4,1	3,7	2,7	3,3
COM RURALES # 4	4,3	4,9	3,9	4,5	3,5	3,2	3,5
COM RUNALES # 5	4,6	5,2	4,0	4,7	3,9	3,5	3,B
COM RURALES + >5	5,1	5,5	4,0	5,2	4,3	3,6*	4,0
COM RURALES * ENS.	3,9	4,6	3,6	4,1	3,7	3,0	3,4
U U <10: 000H * 1	2,8	3,1	2,2	2,4	2,6	2,1	2,2
U U <100 000H # 2	3,5	4,0	2,9	3,3	3,2	2,5	2,9
U U <100 000H # 3	3,8	4,4	3,4	3,7	3,4	2,7	3,2
U U <100 000H * 4	4,2	4,8	3,9	4,2	3,8	3,4	3,6
U U <100 000H * 5	4.6	5,3	4,2	4,6	4,0	3,7	3,9
U U <100 000H * >5	4,9	5,6	4,8	5,1	4,6	4,2	4,4
.2N3 * HOUC 001> U	3,7	4,6	3,5	3,9	3,6	2,9	3,3
U U >100 000H # 1	2,4	2,6	1,9	2,1	2,5	1,9	2,0
U U >100 000H * 2	3,2	3,7	2,7	3,0	3,2	2,4	2,8
U U >100 309H ★ 3	3,5	4,0	3,4	3,6	3,4	2 , B	3,2
U U >100 000H * 4	4,0	4,7	3,8	4,1	3,9	3,2	3,6
U U >100 000H + 5	4,4	5,1	4,4	4,6	4,2	3,7	4,0
U U >100 000H * >5	4,9	5,5	4,7	5,0	4,7	4,1	4,4
U U >100 000H * ENS.	3,4	4,3	3,3	3,6	3,6	2,7	3,1
AGGLO PARIS * 1	2,0	2,3	1,5	1,7	1,9	1,4	1,6
AGGLO PARIS # 2	2,7	3,3	2,4	2,7	2,4	2,1	2,2
AGGLU PARIS * 3	3,1	3,6	3,0	3,1	3,0	2,3	2,7
AGGLO PARIS * 4	3,7	4,4	3,7	3,9	3,6	2,7	3,3
AGGLU PARIS * 5	4,3	4,9	4,0	4,2	3,6	3,3	3,6
AGGLO PARIS * >5	4,6	5,1	4,5	4,7	4,7	3,6	3,9
AGGLU PARIS + ENS.	2,9	3,8	2,9	3,2	3,0	2,2	2,6
ENSEMBLE. + I	2,6	2,8	2,0	2,2	2,3	1,8	1,9
ENSEMpLE. # 2	3,3	3,7	2,7	3,1	3,0	2,3	2,7
ENSEMBLE. * 3	3,6	4,2	3,3	3,6	3,3	2,6	3,0
ENSEMBLE. * 4	4,1	4,7	3,8	4,2	3,7	3,1	3,5
ENSEMBLE. * 5	4,5	5,2	4,2	4,6	4,0	3,6	3,8
ENSEMBLE. + >5	4,9	5,5	4,7	5,0	4,6	4,0	4,3
ENSEMBLE. * ENS.	3,5	4,4	3,3	3,7	3,4	2,6	3,0

⁽⁴⁾ qui occupaient leur logement à titre principal au 1.1.70.

Nombre moyen de pièces des candidats

Nombre de personnes		Actuel		Envisagé			
(actuel ou futur)	Propriét.	Locat.	Ensemble	Propriét.	Locat.	Ensemble	
1	2,3	1,8	1,9	2,7	1,9	2,1	
2	3,0	2,3	2,7	3,6	2,7	3,1	
3	3,3	2,6	3,0	4,1	3,3	3,8	
4	3,7	3,1	3,5	4,7	3,9	4,4	
5	4,0	3,6	3,8	5,0	4,3	4,7	
6 et plus	4,6	4,0	4,3	5,6	5,0	5,2	
Ensemble	3,4	2,6	3,0	4,3	3,1	3,7	

Le tableau 22 montre qu'en général, les candidats de 1973 déclarent un nombre de pièces nécessaires ou futures en moyenne plus élevé que les candidats en 1970. Les normes évoluent dans le sens d'une plus grande exigence sur la taille du logement.

Dans le chapitre suivant, on trouvera d'autres indications sur le nombre de pièces nécessaires ou futures.

Tableau 22

Nombre moyen de pièces nécessaires

suivant le nombre de personnes qui occuperaient le futur logement

(Entre parenthèses, les chiffres pour une population analogue en 1970).

Nombre	de personnes	Propriétaire	Locataire	Ne sait pas	Ensemble
3	1	2,65 (2,34)	1,87 (1,86)	2,33 (1,95)	2,07 (1,97)
	2	3,63 (3,25)	2,67 (2,56)	2,97 (2,85)	3,14 (2,90)
	3	4,14 (3,77)	3,26 (3,19)	3,67 (3,27)	3,77 (3,51)
	4	4,69 (4,48)	3,86 (3,66)	4,29 (4,03)	4,38 (4,16)
	5	4,97 (4,81)	4,31 (4,44)	4,65 (4,32)	4,71 (4,67)
	6 et plus	5,58 (5,28)	4,98 (4,75)	4,88 (5,11)	5,24 (5,02)
	Ensemble	4,27 (4,01)	3,12 (3,12)	3,61 (3,24)	3,71 (3,56)

CHAPITRE 4

STATUT D'OCCUPATION ENVISAGE

Le chapitre comprend trois paragraphes :

- 1- Répartition selon le statut d'occupation envisagé. Répartition des candidats selon la catégorie socio-professionnelle, le revenu et l'âge par catégorie de commune et statut d'occupation envisagé.
- 2- Comment est envisagée la propriété.
- 3- Comment est envisagée la location.
- 4.1. REPARTITION SELON LE STATUT D'OCCUPATION ENVISAGE. REPARTITION DES CANDIDATS

 SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE, LE REVENU ET L'AGE PAR CATEGORIE DE

 COMMUNE ET STATUT D'OCCUPATION ENVISAGE.

Suivant que les candidats avaient déjà arrêté une solution pour leur problème de logement ou non, ils déclaraient si dans leur futur logement ils seraient : propriétaires, locataires ou logés gratuitement, ou si dans leur futur logement ils envisageaient d'être : propriétaires, locataires su s'ils étaient indécis.

Le tableau 23 donne la répartition des candidats suivant le statut d'occupation envisagé où les propriétaires sont divisés en deux classes suivant qu'ils emprunteront ou non, la répartition étant donnée par catégorie de commune de résidence. Les résultats sont voisins de ceux de l'enquête de 1970 (où les ménages agricoles candidats sont compris dans l'ensemble interrogé sur le statut d'occupation du futur logement):

	1973	(1970)
Propriétaire (dont sans emprunter)	47,6 % (7,0 %)	(47,6 %)
Locataire	43,7 %	(41,9 %)
Logé gratuitement	1,2 % }	(10,5 %)
Ne sait pas	7,5 %	
Total:	100,0 %	(100,0 %)

(Il faut préciser ici que les ménages envisageant d'occuper à titre principal leur résidence secondaire lors de l'enquête, ont été classés dans le statut envisagé "logé gratuitement").

La propriété est de moins en moins envisagée quand on considère des agglomérations de plus en plus grandes. Pour Paris intra muros, on obtient le minimum : 30,5 %.

La situation est très voisine de celle de 1970.

Le tableau 24 analyse l'influence du statut d'occupation lors de l'enquête sur le statut d'occupation envisagé. La propriété est envisagée par 79,9 % des candidats propriétaires lors de l'enquête, contre 41,5 % par les autres candidats. La situation est très voisine de celle de 1970.

Tableau 23

Statut d'occupation envisagé par les candidats
suivant la catégorie de commune de résidence

Catégorie de commune	Propriétaire non accédant	_	Locataire	Logé gratui- tement	Ne sait pas	Ensemble	Effectifs des ménages
Communes rurales	9,8	46,6	31,4	1,8	10,4	100,0	382 000
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	1	45,4	40,6	1,5	6,8	100,0	1 023 000
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	7,0	39,1	45,9	1,1	7,0	100,0	1 186 000
Agglomération parisienne (voir détail ci-dessous)	1 (35,6	48,6	0,7	7,8	100,0	1 063 000
Ensemble de la France non agricole	7,0	40,6	43,7	1,2	7,5	100,0	3 655 000
Agglomération parisienne hors Paris	8,2	41,8	42,2	0,8	7,0	100,0	680 000
Paris	6,0	24,5	59,9	0,3	9,2	100,0	384 000

Tableau 24

Statut d'occupation envisagé par les candidats suivant le statut d'occupation lærs de l'enquête

(Entre parenthèses les chiffres pour une population analogue en 1970)

Statut d'occupation lors de l'enquête. Effectifs des candidats	Propriétaire non accédant	-	Propriétaire (accédant ou non) (1) + (2)	LOCATAIRA	Logé gratui- tement (4)	Ne sait pas	Ensemble
Propriétaires 582 000	26,3	53,6	79,9 (80,7)	10,2 (9,2)	0,8	9,1 (10,1)	100,0 (100,0)
Autres 3 073 000	3,4	38,1	41,5 (41,1)	50,0 (48,4)	1,2	7,2 (10,5)	100,0 (100,0)
Ensemble 3 655 000	7,0	40,6	47,6 (47,6)	43,7 (41,9)	1,2	7,5 (10,5)	100,0 (100,0)

Le tableau 722 donne la répartition des candidats suivant le statut d'occupation envisagé suivant l'âge et le revenu.

Toutes classes de revenu confondues, l'influence de la classe d'âge est la suivante :

- a) La proportion de ménages qui envisagent d'être propriétaires sans emprunter, augmente avec l'âge, pour atteindre son maximum (19,2 %) dans la classe "50 à 64 ans" puis diminue un peu dans la dernière classe "65 ans et plus" (16,5 %).
- b) La proportion de ménages qui envisagent d'être propriétaires en empruntant atteint son maximum (55,6 %) dès la seconde classe d'âge "30 à 39 ans" puis diminue rapidement.
- c) La proportion de ménages qui envisagent d'être locataires présente un creux dans la deuxième classe d'âge "30 à 39 ans" puis elle augmente régulièrement pour atteindre son maximum (68,0 %) dans la dernière classe d'âge "65 ans et plus".

Toutes classes d'âge confondues ou à l'intérieur d'une classe d'âge, sauf quelques exceptions, l'influence du revenu est la suivante :

- a) La proportion de ménages qui envisagent d'être propriétaires en empruntant augmente avec le revenu.
- b) La proportion de ménages qui envisagent d'être locataires diminue avec le revenu.

Les tableaux 729, 730, 731 décrivent les candidats de chaque catégorie de commune, classés en trois classes de statut envisagé - propriétaires, locataires et autres - par la catégorie socio-professionnelle, le revenu et l'âge.

Il faut retenir que dans toutes les catégories de commune, le rapport du revenu moyen par le nombre d'unités de consommation moyen est plus élevé pour les candidats à la propriété que pour les candidats à la location, les autres candidats se situant entre les deux.

TABLEAU 722 :REPARTITION DES CANDIDATS PAR AGE DU CHEF DE MENAGE ET REVENU DU MENAGE SELON LE STATUT D'UCCUPATION ENVISAGE Bn %

		Sta	tut d'eccupe	tion envisagé			Nombre de
Age du Chef et			1	1	1		ménages
Revenu, du ménage	proprié- -taires non	proprié- -taires.	locataires	lo gé s gratuit	ne sait pas	Ensemble	(en milliers)
	accédants	accédants		*_			
<30 * 0-9994F *	U, 0	17,0	66,0	1,1	15,9	100,0	23
<30	0,0*	13,6 X		2,2	10,1*	_	60
<30 * 15000-19999F	2,0 X	24,7	66,2	0,7	6,44		146
<30 * 20001-29959F	2,7*	29,4	51,1	0,5	6,3	100,0	
<30	2.0*	56,5	35,6	0,8	5,0	100,0	
<30 * 40000-59999F	1,4*	69,4	22,9	2,0	4,3*		
(30 * 60」のいー79995F米	0.7	71,8	23,9	0,4	3,3	100,0	
<30 * >80000F *	4,0	66,8	25•2	0,0	3,9	100,0	12
<30 * ENSEMBLE.	1,9	47,1	44,1	1,0	5,9	100,0	1120
30-39 * a-9999F *	8,1	20,5	46,1	0,0	25,3	100,0	5
30-39 * 10000-14999F-X	1.,2	26,2	62,1	1,9	8,5	100,0	
30-39 * 15000-19999F	4.1	26,7	55.0	2,0	12.2	100,0	
30-39 * 20000-29999F	2,3X	46,6	43,1	1,2	6,9	100,0	
30-39 * 30000-39995F	1.7*	56,3	32,7	0,8	8,6	100,0	
30-39 * 40000-59999F	2,3* 3,2*	68,4	23,3 10,9*	0,4	5,5 5,2*	100.0	
30-39 * 6000L-7999:F	2,9*	60,1 76,3	13,9*		6,9*		
				1			
30-39 * ENSEMBLE.	2,4	52,6	33,7	0,9	7,4	100,0	963
40-49 * D-9999F 米	15,1	13,9	59,8	0,0	11,2	100,0	
40-49 * 10300-1499/F-X	9,7	10,7	60,6	8,4	10,6 8,8 X	100,0	
40-49 * 15000-19999F	4,3%	23,4	63,5	0,0	10,4		
40-49 * 20000-29953F 40-49 * 30000-39999F	6,2 * 5,7*	31,1	50,7 37,5	1,5 0,0	10,5	100,0	
40-49 * 30000-39999F 40-49 * 40000-59999F	6,2*	48 2	35,1	1,3	9,2	160,0	
40-49 * 62_U(-79959F	11,7*		19,6	0,4		100,0	
40-49 * >800COF	4,6*		18,3*			100,0	
40-49 * ENSEMBLE.	6,6	41,7	41,0	1,1	9,6	100,0	641
50-64 * 0-9999F	9,3*	4,9%		1.9	5,4*	100,0	59
50-64 * 10000-1499>F	11,8*			1,3		100,0	
50-64 # 15000-19999F	19,3	12,2*		1,4		100,0	
50-64 * 20. J29999F	17,5	21.1	49,2	1,9	10,4	100.0	133
50-64 * 30000-39999F	24,0	24,5		1,7		100,0	
50-64 * 40000-59999F	21,7	33,5	36,8	2,6		100,0	
50-64 * 6000 1-799 90F 50-64 * >80000F **	30,7 26,8	41,3	26,7 15,2	0,0	12,8	100,0	
50-64 * ENSEMBLE.	19,2	22,6	48,6	1,7	8,0	100,0	
				1,9		100,0	
>64 # 0-9999F	7 5-4	1,49	. 1	2,1		100,0	
>64 * 10333-14999F >64 * 1500(-1999)F	7,5 * 17,7*			2,7		100,0	
>64 * 1560(-1995)F >64 * 2000(-29999F	21,5	8,09		6,0		100,3	
>64 * 30000-39995F*	31,4	15,2		1,8		100,0	
>64 + 40000-59997F		20,6		2,9	6,2	1	1 -
>64 + 60000-799591>		8,4		12,8		100.6	, >
>64 + >800UF *		10,2		U,C	15,1	100,0	6
>64 * ENSEMBLE.	16,5	5,4	68,0	1,9	8,2	100,0	
TUTAL. # 6-9595F	9,0	4,75		1,7	8,7		0.4.0
TOTAL. * 10000-14999F	6,2	10,5		2.7	8,7		200
TOTAL. * 15000-19995F	6.8	21,1		1,2	8,8		
TUTAL * 20000-2999 F	6,4	35,7		1,0	7,8		4. 6. 4
TUTAL. * 30000-39999F	6,4	49,1	36,0	0,8	6,0		
TOTAL . 4 40000-59999F	6,2	58,5	27,9 18,1	1,0	4,9		
101AL. * 6.100-79991F	12,5	62,4	16,4	0,0	8,6		1
TUTAL. * ENSEMBLE.	7,0	40,6	43,7	1,2	7,5	100,0	3655

TABLEAU 729 :REPARTITION DES CANDIDATS PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET STATUT D OCCUPATION DESIRE SELON LA CS DU CHEF DE MENAGE

professions Patrons in-Mosbre de personnels libérales Catégorie de commune et dustrie et autres **m**énaces cadres Employés ouvriers de Inactifs | Ensemble cadres catégories commerce moyens Statut d'occupation désiré service supérieur (en milliers) * PROPRIETAIRES COM RURALES 15,4 3,9* 12,5 6,1 51.6 1,7% 1.2* 100.0 7,7 216 COM RURALES * LOCATAIRES 2.3% 0,6% 5,2* 4.6% 51.9 3.8* 2,6* 120 28,9 100.0 COM RURALES * AUTRES 11,3* 1,9% 5,1% 3,6% 41,2 0.9% 5,7* 30,4 100.0 47 COM RURALES * ENSEMBLE. 10,8 2,6* 9,3 5,3 50,5 2,2* 2,2* 382 17,1 100,0 U U <100 000H * PROPRIETAIRES 9,5 9.1 17,2 9,3 44.0 2,2 3,1 5.5 100.0 522 U U <100 OCCH * LOCATAIRES 2,7 2,4% 8.1 10.9 45.5 4,3 3,4 22,7 100.0 416 U U <100 OOOH * AUTRES 10,5% 5,7% 11,5米 8.5% 38,9 3,3* 8,3* 13,2 100.0 85 U U <100 000H * ENSEMBLE. 6,6 6.3 13.0 9.9 3,2 44.2 3,6 1023 13,1 100.0 U U >100 COOH * PROPRIETAIRES 7,5 12,7 21.0 10,3 34.3 2.0 3.6 8,6 100.0 546 U U >100 001H + LOCATAIRES 3,7 3,9 9.4 10.2 39.9 4,9 2.6 25,5 100.0 544 U U >100 000H * AUTRES 7.9* 10,9 10,0% 14,9 30,7 3,3* 6,4* 15,8 100.0 96 U U >100 000H # ENSEMBLE. 5.8 8,5 14.8 10.6 36.6 3,4 3,4 16.9 100.0 1186 AGGLO PARIS * PROPRIETAIRES 4,7 19.3 26,6 11.3 25.9 2,1* 7,5 100.0 457 2.6 ACGLO PARIS * LOCATAIRES 2,6 8,1 12,2 15.0 33,8 7,5 3.0 17.8 515 100.0 AGGLO PARIS * AUTRES 7,6* 17,7 14,4 12,0 22,2 4,5* 2.6* 18,9 90 100,0 AGGLO PARIS * ENSEMBLE. 3,9 13.5 18.8 13,2 29,4 5.0 1063 2,8 13,5 100,0 ENSEMBLE. * PROPRIETAIRES 8,2 12,4 20,3 9.7 37.2 2,0 2,9 100.0 1741 7,3 * LOCATAIRES ENSEMBLE. 3.0 4,6 9.7 11,5 40.3 5,5 1596 2,9 22,5 100.0 ENSEMBLE .. * AUTRES 9.0 9,2 11,9 10,7 32,0 3,3 5,7 18,1 100.0 317 **ENSEMBL** * ENSEMBLE. 6,0 8.7 14.9 10.6 38,1 3,7 3.1 14,9 100.0 3655

TABLEAU 730 :REPARTITION DES CANDIDATS PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET STATUT D OCCUPATION DESIRE SELON LE REVENU DU MENAGE

En % En F/an

Catégorie de commune et Statut d'occupation désiré	de 0 à 9999 F	10000 à	15000 à	20000 à 29999 F	30000 à 39999 F	40000 à 59999 F	60000 à 79999 F	80000 it plus	Ensemble	Revenu par unité de consommation	Nombre de ménages (en milliers)
COM RURALES * PROPRIETAIRES COM RURALES * LOCATAIRES COM RURALES * AUTRES	2,8* 17,9 17,1*	4,6* 16,9 11,6*	10,6 12,8 22,1	31,9 31,1 23,4	26,7 15,6 15,0*	15,9 4,5米 10,2米	6,0 0,9 * 0,0*	0,4*	100,0 100,0 100,0	12505 89 97 10080	215 120 47
COM RURALES # ENSEMBLE.	9,3	9,3	12,7	30,6	21,8	11,6	3,6	1,1%	100,0	11201	382
U U <100 000H * PROPRIETAIRES U U <100 000H * LOCATAIRES U U <100 000H * AUTRES	1,5 * 10,9 3,5*	2,5 12,1 10,0*	7,0 15,7 14,6	27,4 32,9 27,7	29,0 18,1 24,0	21,9 .8,5 13,8	7,0 1,2* 3,4*	-	100,0 100,0 100,0	15373 11023 12402	522 416 85
U U <100 000H * ENSEMBLE.	5,4	7,0	11,1	29,6	24,1	15,8	4,4	2,5	100,0	13451	1023
U U >100 000H * PROPRIETAIRES U U >100 000H * LOCATAIRES U U >100 000H * AUTRES	2,0 10,6 7,1*	2,3 11,6 9,8*	6,4 17,4 10,9	23,8 28,9 29,0	29,2 19,0 21,9	23,8 9,9 16,3	8,6 1,8* 3,3*	-	100,0 100,0 100,0	16161 11655 13582	546 544 96
U U >100 000H * ENSEMBLE.	6,3	7,2	11,8	26,5	23,9	16,8	5 , 0	2,4	100,0	13988	1136
AGGLO PARIS * PROPRIETAIRES ACGLO PARIS * LOCATAIRES AGGLO PARIS * AUTRES	1,2 * 7,9 5,5*	1,0* 7,4 4,6*	3,5 13,3 7,0*	11,9 25,8 23,1	20,1 19,7 24,4	36,8 19,1 20,9	14,0 4,3 7,0*	11.5 2,5 7.4*	100,0 100,0 100,0	22811 15936 19309	457 516 90
AGGLO PARIS * ENSEMBLE.	4,8	4,4	8,6	19,6	20,3	25,9	8,7	6,8	100,0	1 936e	1063
ensemble. * PROPRIETAIRES ENSEMBLE. * LOCATAIRES ENSEMBLE. * AUTRES	1,7 16,3 7,1	2,3 10,8 8,6	6,3 15,3 12,4	22,8 29,1 26,2	26,4 18,7 22,2	25,7 12,1 16,1	9,2 2,4 3,9	5,6 1,3 3,5	100,0 100,0 100,0	17028 12532 1421!	1741 1596 317
ENSEMBLE. * ENSEMBLE.	6,0	6,6	10,8	25,8	22,7	18,9	5•8	3,6	100,0	14940	3655

TABLEAU 731 : REPARTITION DES CANDIDATS PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET STATUT D OCCUPATION DESIRE SELON L AGE DU CHEF DE MENAGE

Catégo	orie de commune et			Age du ch	nef			Nombre de
Statui	d'occupation désiré	< 30	30-39	40-49	50-64	> 64	Ensemble	ménages (en millier
COM DUDALES	+ 0000000000000000000000000000000000000							
COM RURALES COM RURALES	* PROPRIETAIRES	29,4	34,2	16,9	15,0		£ 100,0	216
COM RURALES	* LOCATAIRES	30,8	18,2		20,6		100,0	120
COM RURALES	* AUTRES	24,3	18,1%	19,3*	20,8*	17,49	100,0	47
COM RURALES	* ENSEMBLE.	29,2	27,2	16,8	17,5	9,3	100,0	382
U U <100 GOOH	* PRUPRIETAIRES	33,4	33,2	16,5	13,7	3,1	100,0	522
U U <100 000H	* LOCATAIRES	33,6	19,3	16,1	17,4	13,6		416
U U <100 000H	* AUTRES	25,5	33,0	18,9	15,1	_	100.0	85
U U <100 000H	* ENSEMBLE.	32,8	27,6	16,5	15,3	7,8	100,0	1023
	* PROPRIETAIRES	31,9	30,4	18,4	14,9	4,5	100,6	546
U U >100 000H		31,3	18,2	15,5	20,4	14,5	100,0	544
U U >100 000H	* AUTRES	27,0	19,2	24,2	20,8		100,0	96
U U >193 000H	* ENSEMBLE.	31,2	23,9	17,5	17,9	9,4	100,0	1186
AGGLO PARIS	* PROPRIETAIRES	29,9	31,8	18,9	14,9	4,5	100,0	457
AGTLO PARIS	* LOCATAIRES	28,5	23,8	18,0	16,8	12,8	100,0	516
AGGLO PARIS	* AUTRES	20,0	28,1	22,7	18,4		100,0	90
AGGLU PARIS	* ENSEMBLE.	28,4	27,6	18,8	16,1	9,1	100,0	1063
ENSEMBLE.	* PROPRIETAIRES	31,5	32,1	17,8	14,6	. T	100.0	17/.1
ENSEMBLE.	* LOCATAIRES	31,0	20,3	16.5	18,5	4,1 13,8	100,0	1741 1596
ENSEMBLE.	* AUTRES	24,2	25,3	21,6	18,6	10,3	100,0	317
ENSEMBLE.	* ENSEMBLE.	30,6	26,4	17,5	16,6	8,8	100,0	3655

On constate que les candidats qui envisagent la propriété par rapport aux candidats qui envisagent la location comprennent en proportion :

- 1°- moins d'inactifs et plus de patrons, professions libérales et cadres (supérieurs et moyens).
- 20- plus de ménages ayant un revenu supérieur à 30 000 Frs par an.
- 3°- plus de ménages dont le chef est âgé de 30 à 49 ans (c'est-àdire dans la force de l'âge).

4.2. COMMENT EST ENVISAGEE LA PROPRIETE

Le tableau 723 donne par catégorie de commune et revenu du ménage, les proportions suivantes (entre parenthèses, la valeur pour la France entière):

1- Propriétaires dans l'ensemble des ménages	(44,2 %)
2- Propriétaires parmi les emménagés récents	(27,1 %)
3- Propriétaires parmi les emménagés récents ex-occupants en ti	tre. (33,6 %)
4- Propriétaires parmi les emménagés récents ex-occupants en ti en tant que locataires	
5- Candidats envisageant d'être propriétaires	(47,6 %)
6- Candidats locataires lors de l'enquête envisageant d'être pr priétaires	

qui permettent de voir dans quels cas la propriété envisagée est proche des réalités récentes.

1ABLEAU 723 : PROPORTION DE PROPRILTAIRES ET DE CANDIDATS ENVISAGEANT D'ETRE PROPRIETAIRES,
PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET REVENU DU MENAGE (MENAGES NEN AGRICOLES)
En %

	Catégo	rie	de commune et	Propos	rtion des prepriéta	ires parmi :		proportion de candidats propriétaires parmi :			
	Revenu			Ensemble des ménages	Ensemble des emménagés récents	Iménagés récents ex-occupants en titre (4)	Eménagés récents ex-locataires	Ensemble des candidats	Ensemble des locataires candidats		
CUM	RURALES	*	0-9999F	62,6	30,9	33,1	24,1	10,6*	8,1*		
COR	RURALES	*	10 ∪20+14999F	61,3	34,0	47,8	30,6	27,9	16,9*		
CUM	RURALES	*	15000-19999F	64.7	42,0	49,8	43,9	47,2	42,1		
CLM	RURALES		20000-29999F	63,8	45,6	52.2	49,9	58,8	51,6		
CUN	RUPALES	*	30000-39999F	62,7	48,4	55,1	53,3	69,1	66,4		
CUM	RUKALES	*	40010-59999F	71,3	62,8	67,1	67,0	77,2	71,2		
CUA	KUKALES	*	60 000-79999F	70,2	68,1	73,3	70,3	92,2	92,5*		
CEM	RURALES	*	>80000F	80,9	81,1	82.1	81,6*	80,5*	75,1*		
CUM	RURALES	*	ENSEMBLE.	64,3	47,6	53,9	50,3	56,4	49,6		
	<103 COOH			42,3	16,8	19,6	11,0*	13,7*	8,4*		
			100-0-14999F	42,8	16,9	23,7	18,7	17,9	13,1		
			15000-19999F	37,1	13,0	17,8	12,2	31,9	28,6		
			20012-29999F	26,7	17,8	22,3	19,0	47,2	42,7		
			30(\(\gamma\) \(\gamma\) 3999F	40,8	25,5	32,4	28,9	61,3	58,2		
			40000-59999F	52,5	41,5	43,4	40,6	70,9	66,1		
			60030-759 99 F	61,6	49,0	52.8	47,7	81,9	78,9		
υ	<100 00 0H	*	>80000F	65,1	54,7	55,7	55,3	78,0	74,3		
U	<100 000H	*	ENSEMBLE.	43,1	25,1	31,0	26,5	51,0	46,0		
υU	>160 G00H	*	0-9999F	28,9	8,2*	11,8*	9,8*	14,3	6,6*		
U J	>700 009H	*	10010-14999F	29,7	10,2	15,1	8,5*	14,9	8,8		
U	>100 000H	*	150J0-19999F	28,0	10,4	13,9	9,9	24,9	18,3		
			20000-24999F	31,1	17,8	24,4	20,3	41,3	35,7		
	-		30000-39999F	36,0	22,8	26,9	22.7	56,2	49,4		
			40002-59999F	46,0	33,6	37,9	33,8	65,2	60,0		
			60000-75999F	58,2	46,1	51,6	48,0	78,7	69,9		
υυ	>100 MC7H	*	>80000F	66,0	52,5	54,6	48,1	76,7	66,2		
UU	>130 OCCH	*	ENSEMBLE.	35,9	21,4	27,5	23,0	46,1	38,7		
	O PARIS		0-9999F	29,8	8,9*	13,8*	8,0*	10,7*	1,7%		
	U PARIS		10000-14999F	26,4	8,0*	13,5*	3,8*	9,1*	5,7%		
	O PARIS		15000-19999F	27,5	10,0	17,3*	16,0*	17,6	11,6		
	U PARIS		20000-29999F	25,6	12,8	16,5	13,2	26,1	18,2		
	C PARIS		30(C0-39999F	27,7	17,1	23,8	20,6	42,6	37,3		
	U PARIS		40000-59999F	35,2	29,7	32,8	27.4	58,9	51,0		
	LO PARIS LO PARIS		60000 ~7 9999F >80000F	47,8 58,0	36,3 51,5	40,5 52,9	32,3 48,5	69,2 72,9	59,6		
ACGI	O PARIS	*	ENSEMBLE.	33,4	22,4	28,6	23,4	43,0	34,6		
ENSE	MBLE.	*	0-9999F	46,2	16.4	20,4	13,8	13.7	6,2		
	MBLE.		10000-14999F	43,2	17.1	24,4	16,3	16,7	10,5		
	MBLE.		15000-19999F	39,5	16,4	22,9	17,6	28.0	22,1		
	MBLL.		20-00-29999F	39,4	22,0	28,2	24,2	42.0	35,8		
	MELE.		30050-39999F	40,8	26,6	32.9	29,0	55.5	50,4		
	MELE.		40010-59999F	48,5	38,6	42.5	38,4	64.7	58,1		
	MULCO		60000-79999F	56,8	46,1	51,0	44,6	76,1	68,0		
	MBLE.		>8000QF	63,9	55,7	57,0	53,5	75,0	65,7		
ENSE	MBLE.	*	ENSEMBLE.	44,2	27,1	33,6	28,7	47,6	40,6		

⁽¹⁾ c.à.d.qui occupaient leur logement à titre principal au 1.1.70.

On examinera donc, surtout les valeurs prises par les couples de proportion (a): (3) et (5) et (b): (4) et (6).

Suivant la catégorie de commune de résidence (en %):

Catégorie de commune	(3)	(5)	(4)	(6)
Communes rurales	53,9	56,4	50,3	49,6
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	31,0	51,0	26,5	46,0
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	27,5	46,1	23,0	38,7
Agglomération parisienne	28,6	43,0	23,4	34,6

Si dans les communes rurales les projets sont très proches des réalisations récentes, dans les agglomérations urbaines, il existe un grand écart qui a tendance à diminuer quand la taille de l'agglomération considérée devient plus grande. Si l'on tient compte du fait que certains candidats à la propriété n'ayant pas de solution en vue ont répondu par l'affirmative à la question "si vous ne trouviez pas de logement correspondant à vos désirs, accepteriez-vous d'être locataire?" on arrive à une proportion de candidats envisageant d'être propriétaires "irréductiblement" égale à 39,8 % contre 33,6 % de propriétaires parmi les emménagés récents pour l'ensemble de la France non agricole. (Cette observation montre l'intérêt de l'étude, à faire, des désirs des candidats en tenant compte de la rigidité des souhaits).

Le fait d'être locataire réduit la proportion de propriétaires parmi les emménagés récents et la proportion de futurs propriétaires parmi les candidats.

Suivant la tranche de revenu annuel (en %

	(3)	(5)	(4)	(6)
Moins de 10 000 Frs/an	20,4	13,7	13,8	6,2
10 000 à 14 999 Frs/an	24,4	16,7	16,3	10,5
15 000 à 19 999 Frs/an	22,9	28,0	17,6	22,1
20 000 à 29 000 Frs/an	28,2	42,0	24,2	35,8
30 000 à 39 999 Frs/an	32,9	55,5	29,0	50,4
40 000 à 59 999 Frs/an	42,5	64,7	38,4	58,1
60 000 à 79 999 Frs/an	51,0	76,1	44,6	68,0
80 000 Frs/an et plus	57, 0	75,0	53,5	65,7

Si, dans les classes de revenu de moins de 15 000 Frs/an, les projets sont plus modestes que les réalisations récentes (mais peut-être compare-t-on des retraités avec des jeunes ménages...) dans les autres classes les projets sont plus ambitieux que les réalisations récentes et l'écart aurait tendance à augmenter avec le revenu.

Le tableau 723 qui donne les proportions de candidats est complété par le tableau 724 qui donne (toujours par catégorie de commune et revenu du ménage) les caractéristiques des propriétaires futurs et récents et leur projet ou acquisition immobiliers:

Pour les propriétaires emménagés récents qui étaient occupants en titre de leur logement :

- 1- Nombre de ménages en milliers
- 2- Age du chef de ménage
- 3- Nombre de personnes du ménage
- 4- Nombre de pièces du logement
- 5- Apport personnel
- 6- Charge financière nette annuelle
- 7- Rapport de (6) par la moyenne du revenu annuel (= taux d'effort net)

moyens

	1	* propri	. Porconiétaires récents (4)							Candidats propriétaires							
Catégorie de commune	acabre	€ge	nombre	nombre	Mortant de	Charge	Taux	Nozbre	åge	nombre .	nostore	nise	charge	taux			
et	de	du	de	de	l'apport	financière	d'effort	de	du	de	de plèces	fonds (n F)	financière L'estimation	d'effort			
revenu du ménage	néna jes	chef	cersonnes	pièces	personnel	nette	ne 5	sénages en ∎fijiers		personne		sanés	Cattaguay	ner V · /			
	(<u>en millio</u>	3			Ca2_	1	-	1	/ <u> </u>								
COM RUKALES * 0-9999F	22	63		3,8	64465	1061	15,7	* 6	59	2,0	3,3	41073	659	10,3			
CC4 RUKALES # 10000-14999F	23	54		3,3	31356	1384	11,1	10	50	2,5	3,6	24485	3288	26,3			
CUM RURALES # 15000-19999F	37	50		3,8	35993	2214	12,4	23	42	3,0	4,0	35576	3912	22,3			
CUM RURALES # 20000-29999F	96	44	3,8	4,4	29220	3358	13,6	69	37	4,0	4,4	30852	5598	22,9			
COM KUKAL! S * 30000-39999F	74	40	4,0	4,5	39125	5118	15,1	58	35	4,2	4,6	38300	6655	19,4			
CUM RUKALES # 40000-59999F	73	40		5,0	45783	7896	16,4	34	37	3,9	4,7	58485	8578	18,1			
CUM RURALES * 6116110-79999F	23	42	1 .	5,7	58890	9388	13,8	13	39	4,6	5,4	8 3 6 6 2	12392	18,6			
COM RUKALES * >8000GF	14	46	4,0	6,3	92370	14346	13,8	* 3	48	2,8	5,8	170151	10258	6,2			
COM RURALES + ENSEMBLE.	361	45	3,6	4,6	41911	5068	14,6	216	38	3,8	4,5	42965	6406	19,1			
U U <100 000H * 0-9999F	15	67	1.6	3,4	43988	640	10,2	* 8	56	2,0	3,3	38466	1375	21.1			
U U <100 CON * 1000 -14999F	17	59		3.8	45880	1261	9,9	13	44	2,0	3,6	35897	3532	27,4			
U U <100 000H * 15000-19999F	21	51		3,8	46619	2102	12,1	36	39	3,0	3,7	26906	4553	26,0			
U U <100 000H * 20000-29999F	69	43	1 .	4,2	41507	3766	15,1	143	35	3,6	4,2	31076	6025	24,0			
U U <10J 200H + 30C00-39999F	89	40		4,5	35832	4984	14,5	151	35	3,5	4,3	35551	7529	21,9			
U U <100 000H * 40000-59999F	99	41	1	4,8	55007	6862	14,4	115	37	3,8	4,6	45108	10378	21,8			
U U <100 000H + 60070-79999F	34	43		5,5	72395	10530	15,3	36	40	3,9	5,2	86056	12366	18,2			
U. U <180 0.1H + >80°CGF	24	45	3,8	5,8	72387	13132	10,5	20	43	3,4	5,4	89975	14826	12,0			
			1					1			·	ì					
U U <100 GOOH * ENSEMBLE.	368	44	3,6	4,6	49204	5784	13,7	522	37	3,5	4,4	41479	7963	20,8			
U U >100 000H * 0-9999F	* 8	64	1,5	3,1	43805	765	10,9	11	56	2,2	3,3	51971	3311	46,2			
U U >166 066H * 10000-14999F	11	63	1,8	3,1	48019	536	4,1	13	49	2,3	3,4	51302	2433	18,7			
U U >100 000H # 1500-19999F	17	51	2,8	3,6	46441	2858	16,2	35	41	2,6	3,5	34018	4108	23.1			
U U >100 000H * 20000-29999F	69	46	3,1	3,9	44840	3268	13,1	130	37	3,3	4,1	36654	5641	22,8			
U U >100 UOOH # 30000-39999F	68	41	3,7	4,2	46158	5137	14,9	159	36	3,5	4,3	39407	7102	20,5			
U U >100 000H * 4000-59999F	79	42	3,8	4,5	56819	7016	14,5	130	37	3,4	4,7	51939	9833	20,7			
U U >160 000H + 600J0-79999F	33	41	3,8	4,8	66491	8782	13,0	47	41	3,5	4,8	95905	10548	15,7			
U U >100 000H + >80000F	20	43	3,9	5,6	104360	16462	13,3	21	42	3,8	5,5	126398	15235	13,3			
U U >100 000H * FNSEMBLE.	305	45	3,4	4,3	54593	5919	13,8	546	38	3,4	4,4	50201	7647	19,5			
AGGLU PARIS + N-9999F	* 4	65	2,1	3,6	53737	349	6,2	* 5	60	1,4	2,8	59879	925	12,2			
AGULD PARIS # 10000-14999F	* 3	43		2,8	80651	1714	14,5	* 5	38	2,5	2,8	35232	6711	49,9			
AGGLU PARIS # 15(00-19999F	₩ 8	44	1.7	2,4	49342	2332	13,5	16	37	2,5	3,3	32428	4297	25,1			
AGGLU PARIS + 20000-29999F	22	43	2,9	3,0	48298	3423	13,8	54	40	2,2	3,0	54253	4941	19,5			
AGGLU PARIS # 30000-39999F	35	43	3,0	3,3	56489	5503	15,7	92	37	3,0	3,7	47013	7786	22,3			
AUGLU PARIS # 40000-59999F	65	40		3,7	54053	9050	18,4	168	36	3,3	4,1	53522	10637	21,9			
ACGLO PARIS # 60000-79999F	33	42		4,2	84113	10801	15,9	64	38	3,1	4,2	83261	12574	18,5			
AGGLO PARIS # >80000F	38	44	3,4	4,9	130776	30249	26,7	53	44	3,4	4,9	166899	17822	15,9			
AGGLO PARIS # ENSEMPLE.	207	43	3,2	3,8	72852	11503	20,3	457	38	3,1	3,9	68672	10108	19,8			
ENSEMBLE. # 0-999F	49	65	1,8	3,5	53831	828	12,6	30	57	2,0	3,2	47790	1848	26,7			
ENSEMBLE. # 100-0-14999F	53	59		1	41858	1191	9,4	40	46	1			3491	27,0			
ENSEMBLE. # 15000-19999F		50			42135	2329	13,2	110	40			1	4242	24,2			
ENSEMBLE. * 20000-29999F		44			38380	3449	13,9	396	37	1			5676	22,8			
ENSEMBLE. # 30000-39999F		41			42119	5129	14,9	460	36				7323	21,2			
ENSEMPLE. * 4000-59999F		41		4,6	53136	7586	15,7	447	37	3,5	1		10179	21,2			
ENSEMPLE. + 60000-79999F		42	1	5,0	71439	9919	14,6	160	40				11919	17,7			
ENSEMBLY. # >80/00F	96	44		5,5	104919	20745	17,7	97	43		1		16382	14,0			
ENSEMBLE. * ENSEMBLE.	1242	4.4	3,5	4,4	52350	6562	15,4	1741	38	3,4	4,3	51535	8234	19,9			

et pour les candidats qui envisagent d'être propriétaires :

8- Nombre de ménages en milliers

9- Age du chef de ménage

10- Nombre de personnes qui occuperont le logement

11- Nombre de pièces du futur logement

12- Apport personnel envisagé

13- Charge financière nette annuelle envisagée

14- Rapport de (13) par la moyenne du revenu annuel (= taux d'effort net)

moyens

afin de pouvoir comparer les projets avec les réalisations récentes

A cet effet, la lecture du tableau extrait du tableau 724 où les ménages sont considérés suivant la catégorie de commune de résidence, toutes classes de revenu confondues montre que :

- 1°- D'après le rapport des effectifs candidats/propriétaires récents, il semblerait que la probabilité de réalisation du projet diminue quand on considère des agglomérations de taille croissante. (Sans compter que les candidats qui envisagent de quitter l'agglomération sont des jeunes dans les communes rurales et des personnes près de la retraite dans les agglomérations urbaines).
- 2°- L'âge moyen des candidats est inférieur de 5 à 7 ans à celui des propriétaires récents.
- 3°- Le nombre de personnes moyen des ménages candidats est inférieur de 0,1 · · seulement à celui des propriétaires récents au niveau de la France entière.
- 4°- Le nombre moyen de pièces envisagées par les candidats est inférieur de 0,1 seulement à celui des propriétaires récents au niveau de la France entière (même densité d'occupation envisagée).
- 5°- L'apport personnel moyen envisagé par les candidats est inférieur à celui des propriétaires récents pour les agglomérations urbaines (pour les communes rurales le contraire est vrai). Cela s'explique par l'âge (voir 2°) mais compte tenu de la date de l'acquisition différente (trois ans d'écart et plus) laisse prévoir une grande difficulté au niveau du financement, s'il n'y a pas de compensation du côté de la charge financière nette envisagée. Ce qui conduit à :

Extrait du tableau 724

Caractéristiques des 1ère ligne : propriétaires récents

2ème ligne : candidats envisageant d'être propriétaires

Catégorie de commune	méi	bre de nages lliers)	mo	u chef yen ns)	pers	ore de sonnes oyen	Nombr pièc moye	es	Apport person moyen	\mathtt{nnel}	Charge cière a moyenne	nnuelle		nette sur le
	1	8	2	9	3	10	4	11	5	12	6	13	revenu 7	moyen (%) 14
Communes rurales	361	216	45	38	3,6	3,8	4,6	4,5	41 900	43 000	5 070	6 410	14,6	19,1
Unités urbaines de moins de 100 000 hab	368	522	44	37	3,6	3,5	4,6	4,4	49 200	41 500	5 7 80	7 960	13,7	20,8
Unités urbaines de plus de 100 000 hab.	305	546	45	38	3,4	3,4	4,3	4,4	54 600	50 200	5 920	7 650	13,8	19,5
Agglomération parisienne	207	457	43	38	3,2	3,1	3,8	3,9	72 900	68 700	11 500	10 110	20,3	19,8
Ensemble de la France non agricole	1242	1 741	44	38	3,5	3,4	4,4	4,3	52 3 50	51 500	6 560	8 230	15,4	19,9

- 6°- Sauf pour l'agglomération parisienne, la charge financière nette prévue par les candidats est supérieure à celle des propriétaires récents. Mais la hausse ne suffit pas pour couvrir à la fois les trois éléments :
 - a) compensation de la baisse de l'apport personnel,
 - b) compensation de la hausse du prix des logements,
 - c) compensation de la hausse des remboursements à la suite de la hausse des taux d'intérêt.

(Ainsi, une certaine mévente des logements à la fin de l'année 1974 et pour l'avenir, est inévitable). L'évolution de l'apport personnel et de la charge financière nette (moyens) envisagés, de 1970 à 1973 (avec des populations assez semblables) est :

(en francs)

	Apport	personnel	nel Charge financièr nette		
Catégorie de commune	1970	1973	1970	1973	
Communes rurales	28 700	43 000	5 230	6 410	
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	35 500	41 500	5 810	7 9 6 0	
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	42 700	50 200	5 980	7 650	
Agglomération parisienne	56 700	68 700	8 330	10 110	
Ensemble de la France	42 100	51 500	6 410	8 230	
Nombre de pièces	4,01	4,27			

Les candidats envisagent des prix de logements plus élevés en 1973 qu'en 1970, même s'ils restent loin des prix du marché.

7°- Le taux d'effort envisagé par les candidats, sauf pour l'agglomération parisienne, est plus élevé que celui des propriétaires récents. Cela s'explique par la différence de la date de l'acquisition.

Le tableau 724 adopte le point de vue du ménage par classe de revenu. Le point de vue du nombre de pièces du logement est retenu dans les tableaux 25 et 26, le premier pour les candidats qui n'envisagent pas d'emprunter et le second pour ceux qui l'envisagent.

Tableau 25 !

Prix moyen du logement envisagé par les candidats envisageant d'être propriétaires sans emprunter

(en francs)

Catégorie de commune	1	2	3	4	5	6 et plus	Ensemble
Communes rurales			52 000	99 000			73 000 4,16(1)
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants		52 000	58 000	81 000	136 000		74 000 3,68
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants		81 000	82 000	98 000	92 000		93 000 3,72
Agglomération parisienne	_	86 000	91 000	96 000	75 000		101 000 3,46
Ensemble de la France non agricole		75 000	75 000	93 000	96 000	137 000	88 000 3,69

⁽¹⁾ Nombre moyen de pièces

Tableau 26

Apport personnel moyen (1ère ligne) et remboursement annuel moyen (2èmeligne)
envisagés par les candidats envisageant d'être propriétaires en empruntant

(en francs)

Nombre de pièces Catégorie de commune	1 2	3	4	5	6 et plus	Ensemble
Communes rurales		43 800 7 400	29 200 7 400	35 600 7 800	57 000 9 200	36 600 7 800 4,53(1)
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	20 400 6 600	33 100 7 100	31 200 8 000	37 400 9 600	62 900 12 500	37 400 9 000 4,47
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	40 700 6 000	35 600 6 900	37 400 8 500	42 500 9 400	64 000 12 100	42 500 9 000 4,49
Agglomération parisienne	36 700 8 100	50 300 11 500	61 500 11 600	72 500 13 800	93 300 16 600	62 000 12 200 4,02
Ensemble de la France non agricole	35 300 7 200	41 400 8 800	39 800 8 900	46 200 10 200	67 800 12 600	45 200 9 700 4,37

⁽¹⁾ Nombre moyen de pièces

On constate que souvent les prix envisagés n'augmentent pas avec le nombre de pièces. Cela doit provenir à la fois de la différence de la qualité du logement et du rapport qualité/prix envisagés par les divers candidats.

En ce qui concerne le taux d'effort net moyen (défini toujours comme le rapport de la charge nette moyenne envisagée sur le revenu moyen des douze derniers mois) le tableau 27 adopte le point de vue du revenu par unité de consommation (on compte 1 pour le premier adulte du ménage, 0,7 pour chacun des adultes suivants et 0,5 pour chaque enfant — âgé de moins de 14 ans — pour avoir le nombre d'unités de consommation par ménage) et ne considère que les candidats qui envisagent d'emprunter.

En général, le taux moyen d'effort net envisagé est compris entre 19 et 26 %, sauf pour la première des classes (parmi celles qui ont assez d'observations) de chaque catégorie d'agglomération urbaine où il est compris entre 30 et 35 %.

Quant aux modalités d'acquisition envisagées, elles sont décrites dans les tableaux 28 et 29. Le premier concernant les candidats ayant arrêté déjà une solution et le second les autres. On constate des grandes différences :

- a) Les premiers vont faire construire et ont déjà le terrain dans 47,8 % des cas, contre 6,7 % seulement pour les autres.
- b) Les premiers vont faire construire et n'ont pas le terrain dans 9,5 % des cas, contre 35,3 % pour les autres.
- c) Les premiers achètent un logement dont ils seront les premiers propriétaires dans 20 % des cas, contre 14,1 % pour les autres.
- d) Les indécis s'élèvent à 3,1 % pour les premiers (par définition il ne devrait pas en avoir du tout) contre 21,5 % pour les autres.
- e) Par contre la proportion de ceux qui envisagent d'acheter un logement d'occasion est assez voisine de 19,6 % pour les premiers, contre 22,5 % pour les seconds.

Tableau 27

<u>Taux d'effort net, apport personnel, nombre de pièces</u>

moyens envisagés par les candidats envisageant d'être propriétaires en empruntant

<u>Unités</u>: 1ère ligne: %

2ème ligne : francs

3ème ligne : nbe de pièces

Revenu par unité de consommation Catégorie de commune	0 à 3 999 F	4 000 à 5 999 F	6 000 à 7 999 F	8 000 à 9 999 F	10 000 à 12 999 F	13 000 à 16 999 F		25 000 et plus	Ensemble
Communes rurales	2	20,6 22 600 4,90	23,6 25 100 4,64	.25,6 27 300 - 4,55	21,0 35 700 4,42	24,0 48 200 4,34	22,0 38 100 4,60	18,8 83 100 4,63	22,6 36 600 4,53
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants		30,1 26 800 4,99	26,4 25 100 4,60	26,2 24 400 4,50	24,0 29 900 4,48	23,4 31 000 4,29	23,9 47 900 4,39	19,3 66 200 4,75	23,2 37 400 4,47
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants		34,7 24 600 4,30	24,0 27 500 4,68	24,2 29 800 4,54	24,5 38 500 4,40	22,7 37 400 4,41	23,1 40 300 4,43	19,8 78 100 4,68	22,6 42 500 4,49
Agglomération parisienne				29,7 24 700 4,20	24,8 51 800 4,09	26,5 42 800 4,12	23,5 49 700 3,91	21,9 88 300 4,02	23,4 62 000 4,02
Ensemble de la France non agricole		29,6 27 100 4,72	25,8 26 300 4,63	25,5 26 900 4,51	23,8 36 500 4,39	24,1 37 800 4,29	23,3 45 200 4,27	20,7 81 200 4,35	23,0 45 200 4,37

Tableau 28

<u>Candidats ayant arrêté la solution de la propriété</u>

<u>Modalités d'acquisition envisagées selon le type de logement envisagé</u>

Catégorie de commune	Type de logement envisagé	Va faire construire et a déjà le terrain	Va faire construire et n'a pas le terrain	Achète un log.dont il sera le premier pro- priétaire	Achète un log. qui a déjà été occupé	Ne sait pas	Ensemble	Effectifs des ménages candidats
Communes rurales	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble	1	8,4 8,2	4 , 8 5,6	16,4 17,6	3,3 3,2	100,0	86 000 2 000 88 000
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble		10,2 2,2 9,5	10,7 66,9 15,9	17,8 27,4 18,7	2,1 1,7 2,1	100,0 100,0 100,0	178 000 18 000 196 000
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble		16,5 2,1 14,0	16,8 67,4 25,4	17,1 30,5 19,3	2,4 - 2,0	100,0 100,0 100,0	120 000 25 000 145 000
Agglomération parisienne	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble	1	4,8 - 3,3	16,1 75,8 34,3	25,3 21,6 24,2	8,8 2,5 6,9	100,0 100,0 100,0	63 000 28 000 90 000
Ensemble de la France non agricole	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble	· /	10,8 1,2 9,5	12,0 69,5 20,0	18,4 27,4 19,6	3,3 1,4 3,1	100,0 100,0 100,0	447 000 72 000 519 000

Tableau 29

Candidats envisageant d'être propriétaires et n'ayant pas arrêté de solutions

Modalités d'acquisition envisagées selon le type de logement envisagé

Catégorie de commune	Type de logement envisagé	Va faire construire et a déjà le terrain	Va faire construire et n'a pas le terrain	Achète un log. dont il sera le premier pro- priétaire	Achète un log. qui a déjà été occupé	Ne sait pas	Ensemble	Effectifs des ménages candidats
Communes rurales	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble		44 , 9 44 , 2	6,9 6,9	20,6 19,9	11,8 13,5	100,0 100,0	123 000 127 000
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble		46,1 4,9 43,0	8,9 46,3 11,6	19,5 15,1 19,0	15,0 33,7 16,8	100,0 100,0 100,0	299 000 19 000 326 000
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble		41,1 5,0 35,4	10,0 45,0 14,4	23,0 17,9 22,0	19,0 31,3 22,3	100,0 100,0 100,0	332 000 49 000 402 000
Agglomération parisienne	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble	/ /	38,1 2,3 25,2	12,0 32,4 18,4	28,3 24,5 27,1	18,7 40,3 27,4	100,0 100,0 100,0	233 000 107 000 367 000
Ensemble de la France non agricole	Maison individ. Immeuble collect. Ensemble		42,4 3,3 35,3	9,8 37,6 14,1	22,9 21,6 22,5	16,8 37,0 21,5	100,0 100,0 100,0	987 000 175 000 1 222 000

Mais les modes d'acquisition des logements des propriétaires récents, sont assez différents :

- a et b) ont fait construire (ou construit eux-mêmes) : 34,2 % contre 46,6 % pour les projets des candidats (ayant ou non arrêté une solution)
- c) Ont acheté un logement dont ils sont les premiers propriétaires : 21,6 % contre 15,8 % pour les projets des cardidats.
- d) Ont acheté un logement d'occasion : 44,2 % contre 21,6 % pour les projets des candidats.

L'évolution des projets de 1970 à 1973 (populations assez semblable s) est :

	19 7 0	1973
a) va faire construire et a déjà le terrain .	14,6	19,0
b) va faire construire et n'a pas le terrain.	28,4	27,6
c) achète un logement dont il sera le premier propriétaire	18,3	15,8
d) achète un logement qui a déjà été occupé	14,7	21,6
e) ne sait pas	24,0	16,0
Ensemble	100,0	100,0

La proportion d'indécis diminue, le projet d'acheter un logement déjà occupé devient plus fréquent, ce qui est plus réaliste, mais le projet de faire construire progresse aux dépens de l'achat d'un logement neuf.

4.3. COMMENT EST ENVISAGEE LA LOCATION

Le statut de locataire étant presque le complément du statut de propriétaire on ne s'étendra pas sur la proportion de candidats qui envisagent d'être locataires. Il suffira de se reporter aux tableaux 722 et 23.

Le tableau 725 donne les caractéristiques des locataires futurs et récents et de leur location projetée ou récente suivantes :

Pour les locataires emménagés récents qui avaient déjà un logement en titre :

- 1- Nombre de ménages en milliers
- 2- Age du chef de ménage
- 3- Nombre de personnes du ménage
- 4- Nombre de pièces du logement
- 5- Charge de loyer nette annuelle
- 6- Rapport de (5) par la moyenne du revenu annuel (= taux d'effort net)

moyens

et pour les candidats qui envisagent d'être locataires :

- 7- Nombre de ménages en milliers
- 8- Age du chef de ménage
- 9- Nombre de personnes qui occuperont le logement | moyens
- 10- Nombre de pièces du futur logement
- 11- Charge de loyer nette annuelle envisagée
- 12- Rapport de (11) par la moyenne du revenu annuel (= taux d'effort net)

afin de pouvoir comparer les projets avec les réalisations récentes

A cet effet, le tableau extrait du tableau 725 où les ménages sont considérés suivant la catégorie de commune de résidence toutes classes de revenu confondues montre que :

1º- Comme pour les propriétaires, d'après le rapport des effectifs candidats/locataires récents, il semblerait que la probabilité de réalisation du projet diminue quand on considère des agglomérations de taille croissante.

TABLEAU 725 :CARACTERISTIQUES DES LOCATAIRES RECENTS ET DES CANDIDATS ENVISAGEANT D'ETRE LOCATAIRES, PAR CATECORIE DE COMMUNE ET REVENU DU MENAGE (MENAGES NON ACRICOLES)

Cablanala de com		"locatairerrécents"(A) candidats locataires											
Catégorie de com et	saun#	008178	: ge	nombre	nombre	Charge	1 12	Nank	1	nuacre	nostre	charge	taux
revenu du ménage		de	du	de	de	financière	laux d'effort	Nostre de	\$ 3.0 d.	de	de	financière	d'effert
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		ménaces	chaf	tersonnes	plèces	nette	net	sénages	du chef	Bersenne	213022	netta kaFhi	nate A
	(en a. 111er	5 /		DIECE?	ko (/an)		(an millions	C.e.		ervi	sacis	
COM RURALES . C	0-9999F	35	65	1,7	2,7	1272	20.7	22	61	1,7	2,3	1846	28,8
COM RURILLS # 1	100%(-14999F	22	57	2,0	3,2	2261	17,6	20	51	2,2	2.8	2689	21.6
COM RURALES # 1	15 CCU-19 999F	26	41	3,2	3,3	2208	12,8	15	37	3,3	3,3	3336	18,9
COM RURALES * 2	200: (-29949F	69	36	4,2	3,6	2540	10,3	37	35	4,0	3,7	3267	13.0
	300 JJ-39999F	45	35	4,4	4,0	3061	9,0	19	38	4,7	4,0	3970	11,6
	+0 0 ∪0−59999F	. 23	35	4,1	4,1	3761	7,9	 * 5	42	4,6	3,8	4091	9,0
	5000 0-7 9999F	* 7	40	4,1	4,5	6876	10.1	* 5 * 1 * 0	49	4,6	5,6	8532	12,3
COM RURALES * >	>8 00 C OF	* 3	37	4,2	6,4	8827	7,5	* 0	38	9,0	6,0	4800	5,7
COM RURALES * E	ENSEMBLE.	230	43	3,5	3,6	2713	10,3	120	44	3,4	3,3	3125	14,4
U U <100 000H * 0)-9999F	54	66	1,4	2,3	1574	23,3	45	63	1,4	2,1	1887	28,2
U U <100 DUH # 1		46	53	1,9	2,5	2247	17,8	50	49	2.0	2,7	2712	21,6
U U <100 (00H + 1		92	40	3,0	3,1	2302	13,1	65	36	2,7	3,0	3130	17,9
U U <100 000H * 2	20000-29999F	215	37	3,7	3,5	2682	10,8	137	38	3,6	3,6	3646	14,7
U U <100 (10H * 3		162	36	3,9	3,7	3414	9,9	75	36	3,6	3,8	3983	11,7
U U <100 000H # 4		112	37	3,9	4,0	4466	9,5	35	41	4,4	4.2	5007	10,7
U U <100 060H * 6		26	39	4,4	4,9	6023	9,0	米 5 米 3	43	5,6	5,2	5552	8,5
n n <100 obch + >	B COOOF	15	42	3,9	5,1	8422	7,3	* 3	41	4,3	4,9	13111	11.0
U U <100 000CH * E	ENSEMBLE.	724	41	3,4	3,5	3199	10,4	416	42	3,1	3,3	3531	14,2
U U >100 000H * 0	-9999F	54	61	1,4	2,0	2291	34,4	58	61	1,3	2,1	2146	34,0
U U >100 000H * 1		53	51	1,9	2.2	2576	20,4	63	48	1,8	2.4	2920	22,8
n n >169 600H * 1		98	42	2,6	2,8	2682	15,4	95	42	2,4	2,8	3340	19,2
U U >100 000H ★ 2		194	37	3,6	3,4	2919	11,7	157	39	3,3	3,4	3780	15,4
U U >100 000H # 3		167	38	3,8	3,6	3692	10,7	103	39	3,8	3,7	4471	13,1
U U >100 DOUH # 4		115	39	3,9	3,9	4745	10,0	54	42	4,1	4,0	5189	11,0
U U >100 000H * 6		27	40	3,9	4,6	8179	12,1	, 10	42	4,1	4,5	65 70	9,9
U U >100 000H + >	BOCODE	14	43	4,3	5,1	9395	8,8	* 5	39	3,9	4,6	9294	7,9
U U >100 000H * E	NSEMBLE.	723	41	3,3	3,3	3601	11,8	544	43	3,0	3,2	3799	14,8
	-9999F	17	63	1,5	1,9	3285	54,5	41	65	1,4	1,8	2985	45,4
	.0000-14999F	15	56	1,8	1,9	3156	24,7	38	53	1,7	1,9	3260	25,2
	.5000-19999F	33	42	2,1	2,0	3016	17.0	69	40	2,1	2,3	4316	24.6
	0000-29999F	94	38	2,9	2,5	4287	17,2	133	39	2,9	2,8	4886	19,8
	0000-39999F	106	36	3,5	3,0	4529	12,9	102	37	3,2	3,2	5845	17,1
	0000-59999F	121	38	3,3	3,1	5385	11,1	99	38	3,1	3,3	,	14.0
,	000t-79999F	45	37	3,4	3,5	8604	12,6	22	41	3,3	3,7	9177	13,6
AGGLO PARIS *>	8 0000F	32	41	3,6	4,6	16386	12,1	13	45	3,3	4,3	17142	15.3
AGGLO PARIS * E	NSEMBLE.	464	39	3,1	2,9	5734	13,1	516	42	2,7	2,8	5553	17,5
	-9999F	159	64	1,5	2,2	1932	29,6	165	62	1,4	2,1	2242	34,5
	0000-14999F	138	53	1,9	2,4	2474	19,5	172	49	1,9	2,4	2208	22,9
	5000-19999F	250	41	2,7	2,9	2535	14,5	244	40	2,5	2,7		20.4
	001.0-2999 9 F	573	37	3,6	3,3	3009	12,1	464	38	3,3	3,3	4016	16,2
	0010-34949F	480	36	3,8	3,6	3725	10,8	299	37	3,6	3,5		14,0
	0000-59999F	372	38		3,7	4808	10,1	193	40	3,6	3,7		12,4
	00J3-79999F	105	39	- 8	4.2	7749	11,5	38	42	3,8	4,2		12,0
	8 00 0 0 F	64	42	3,9	4,9	12715	10,2	21	43	3,7	4,5	14487	12,8
ENSEMBLE. * ER	NSEMBLE.	2141	41	3,3	3,3	3832	11,6	1596	42	2,9	3,1	4246	15,7

(O locataires earding as récents qui occupaient leur logement à titre principal au 1.1.70.

Extrait du tableau 725

Caractéristiques des 1ère ligne : locataires récents

2ème ligne : candidats envisageant d'être locataires

Catégorie de commune	Nombranéna, (mill	ges	Age du moye (ans	n	Nombre person moyen	nes	Nombre pièce moyer	es	Charge loyers annuel moyenne	nette le	charge moyenne	t de la nette e sur le moyen (%)
Communes rurales	230	120	43	44	3,5	3,4	3,6	3,3	2 710	3 125	10,3	14,4
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	724	416	41	42	3,4	3,1	3,5	3,3	3 200	3 530	10,4	14,2
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	723	544	41	43	3,3	3,0	3,3	3,2	3 600	3 800	11,8	14,8
Agglomération parisienne	464	516	39	42	3,1	2,7	2,9	2,8	5 730	5 550	13,1	17,5
Ensemble de la France non agricole	2141	1 596	41	42	3,3	2,9	3,3	3,1	3 830	4 250	11,6	15,7

- 2º- Contrairement à ce que l'on a vu chez les propriétaires, l'âge moyen des candidats est supérieur de 1 à 3 ans à celui des locataires récents.
- 3°- Le nombre moyen de personnes des ménages candidats est inférieur de 0,4 beaucoup plus que dans le cas de la propriété à celui des locataires récents au niveau de la France entière.
- 4°- Par contre le nombre moyen de pièces pour les candidats n'est inférieur que de 0,2 à celui des locataires récents : les candidats envisagent une amélioration de la densité d'occupation.
- 5°- Sauf pour l'agglomération parisienne, le loyer moyen envisagé par les candidats est inférieur à celui des locataires récents avec un nombre moyen de pièces inférieur. Mais s'agit-il de logements de même qualité et de même localisation? Sinon, on ne peut pas penser que les projets sont proches des réalisations récentes.
- 6°- Le taux d'effort envisagé par les candidats locataires est bien supérieur à celui des locataires récents. Il l'est dans une proportion supérieure à celle de la charge de loyer, ce qui veut dire que le revenu moyen est inférieur. Ainsi, les candidats à la location auraient des revenus modestes par rapport à ceux des locataires récents.

La synthèse des résultats des deux paragraphes (sur la propriété et la location envisagées) conduit à penser que vraisemblablement une grande partie des candidats à la propriété ne pourra obtenir que la location.

Le tableau 725 adopte le point de vue du ménage par classe de revenu. Le point de vue du nombre de pièces du logement est retenu dans les tableaux 30 et 31. Le premier pour les locataires et le second pour les indécis sur le statut d'occupation envisagé qui ont été questionnés quand même sur le loyer qu'ils accepteraient de payer. Le loyer envisagé croît régulièrement avec le nombre de pièces et la taille de l'agglomération. De plus, les indécis souvent envisagent des loyers plus élevés que ceux envisagés par les candidats locataires.

En ce qui concerne le taux d'effort net moyen, les tableaux 32, pour les futurs locataires et 33, pour les indécis, adoptent le point de vue du revenu par unité de consommation.

Tableau 30

Loyer annuel moyen envisagé par les candidats envisageant d'être locataires

(en francs)

Nombre de pièces	1	2	3	4	5	6 et plus	Ensemble
Communes rurales		2 350	2 900	3 550	3 950		3 150 3,35 (1)
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	2 400	2 550	3 400	3 850	4 650	5 550	3 550 3,34
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	2 600	2 950	3 700	4 200	5 250	5 950	3 800 3,18
Agglomération parisienne.	3 100	4 550	5 750	6 700	8 400		5 550 2,83
Ensemble de la France non agricole	2 800	3 450	4 250	4 650	5 750	7 050	4 250 3,12

⁽¹⁾ Nombre moyen de pièces

Tableau 31

Loyer annuel moyen envisagé par les candidats indécis entre la propriété et la location

(en francs)

Nombre de pièces	1	2	3	4	5	6 et plus	Ensemble
Communes rurales			3 150	3 000			3 000 3,47 (1)
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants			4 400	4 500	5 250		4 900 3,91
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants		2 950	5 300	5 600	6 700		5 550 3 , 73
Agglomération parisienne .		5 100	5 900	7 450	13 200		7 400 3,31
Ensemble de la France non agricole		3 900	4 900	5 450	7 450	9 900	5 600 3,61

⁽¹⁾ Nombre moyen de pièces

Tableau 32

Taux d'effort net et nombre de pièces moyens envisagés par les candidats envisageant d'être locataires

Revenu par unité de à 4 000 à 6 000 à 8 000 à 10 000 à 13 000 à 17 000 à 25 000 consommation 3 999 F 5 999 F 7 999 F 9 999 F 12 999 F Ensemble 16 999 F 24 999 F et plus Communes rurales 35,0 17,8 14,7 15,6 13,6 12,4 12,1 8,9 14,4 2,94 3,46 3,49 3,43 3,27 3,26 3,07 3,91 3,35 Unités urbaines de moins de 100 000 habitants 34,3 17,3 16,6 15,1 14.0 12,8 12,8 11,2 14,2 2,91 3,49 3,49 3,46 3,43 3,21 3,07 2,96 3,34 Unités urbaines de plus de 100 000 habitants 48,5 20,8 16,5 15,3 14,8 13,8 14,2 11,0 14,8 2,84 2,93 3,54 3,35 3,22 2,95 2,97 3,20 3,18 Agglomération parisienne 31,722,7 19,8 17,4 17,4 16,2 16,3 17,5 2,76 2,91 3,13 2,97 2,68 2,67 2,92 2,83 Ensemble de la France non agricole 49,2 20,8 17,3 16,2 15,3 14,7 14,8 14,6 15,7 2,89 3,17 3,40 3,35 3,20 2,94 2,85 3,00 3,12

Tableau 33 Taux d'effort net et nombre de pièces moyens envisagés par les candidats indécis entre la propriété et la location

Revenu par unité de consommation	0 à 3 999 F	4 000 à 5 999 F	6 000 à 7 999 F	8 000 à 9 999 F	10 000 à 12 999 F	13 000 à 16 999 F	17 000 à 24 999 F	25 000 et plus	Ensemble
Communes rurales			14,6 4,06		12,9 3,19				13,5 3,47
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants			20 , 5 4 , 05	16,5 3,92	15,4 3,94	15,4 3,78	13,6 3,66		15,8 3,91
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants			17,9 4,01	29,9 3,95	17,7 3,84	15,8 3,37	15,5 3,89	14,7 3,80	17,8 3,73
Agglomération parisienne					16,6 3,51	27,0 3,57	19,4 3,02	14,8 3,18	18,2 3,31
Ensemble de la France non agricole	56,0 3,21	20,0 3,43	18,1 4,06	21,5 3,80	16,1 3,67	18,8 3,56	16,4 3,38	14,5 3,52	17,0 3,61

On constate que pour les foturs locataires :

- a) A tranche de revenu par unité de consommation égale, le taux d'effort net envisagé est plus élevé dans l'agglomération parisienne que dans les autres catégories, et cela pour un nombre de pièces moyen envisagé inférieur.
- b) En général, le taux d'effort diminue quand le revenu par unité de consommation augmente.
- c) En conséquence, le taux d'effort varie de 12 à 23 % en général et pour la première des classes (parmi celles qui ont assez d'observations) de chaque catégorie de commune où il varie de 32 à 49 %!

Pour les candidats indécis assez souvent, le taux d'effort envisagé est plus élevé ; à défaut d'être propriétaires, ils pourront louer des logements plus chers (d'une meilleure qualité).

CHAPITRE 5

LA MAISON INDIVIDUELLE

Les ménages, ayant déjà arrêté une solution, déclaraient s'ils allaient occuper une maison individuelle ou un appartement dans un immeuble collectif et les ménages, n'ayant pas arrêté de solution, déclaraient s'ils envisageaient d'occuper une maison individuelle, un immeuble collectif ou "s'ils ne savaient pas."

Tableau 34

Type de logement envisagé

selon la catégorie de commune de résidence

(Entre parenthèses les chiffres pour une population analogue en 1970)

Catégorie de commune	Maison individuelle	Immeuble collectif	Ne sait pas	Ensemble	
Communes rurales	83,3	7,1	9,7	100,0	
	(73,9)	(6,6)	(19,5)	(100,0)	
Unités urbaines de moins de	67,2	24,1	8,7	100,0	
100 000 habitants	(60,5)	(21,0)	(18,5)	(100,0)	
Unités urbaines de plus de	55,1	34,6	10,3	100,0	
100 000 habitants	(50,0)	(32,3)	(17,7)	(100,0)	
Agglomération parisienne (voir détail ci-dessous)	36,6	53,6	9,8	100,0	
	(36,1)	(53,1)	(10,8)	(100,0)	
Ensemble de la France non agri-	56,1	34,3	9,6	100,0	
cole	(52,2)	(31,6)	(16,2)	(100,0)	
Agglomération parisienne (hors Paris)	47,6	42,5	9,9	100,0	
	(45,7)	(43,4)	(10,9)	(100,0)	
Paris	17,0	73,4	9,6	100,0	
	(19,9)	(69,5)	(10,6)	(100,0)	

D'après le tableau 34, plus la taille de l'agglomération est petite et plus la maison individuelle est envisagée.

Par rapport à 1970, il ne semble pas qu'il y ait eu modification dans le rapport "maison individuelle" sur "appartement", seulement la proportion d'indécis a beaucoup diminué.

Le tableau 35 montre que, comme en 1970, les candidats qui occupent déjà une maison individuelle envisagent très peu de changer de type de logement.

Tableau 35

Type de logement envisagé

selon le type de logement lors de l'enquête

(Entre parenthèses les chiffres pour une population analogue en 1970)

Type de logement lors de l'enquête Effectifs des candidats	Maison individuelle	Immeuble collectif	Ne sait pas	Ensemble
Maison individuelle	81,1	11,2	7,6	100,0
	(70,2)	(9,7)	(20,1)	(100,0)
Immeuble collectif	48,6	41,1	10,2	100,0
	(45,4)	(39,8)	(14,8)	(100,0)
Ensemble	56,1 (52,2)	34,3 (31,6)	9,6 (16,2)	100,0 (100,0)

Dans le présent chapitre, on étudiera le souhait d'occuper une maison individuelle dans 3 paragraphes:

- 1. Proportion de candidats envisageant d'occuper une maison individuelle.
- 2. Le projet de la maison individuelle quand la propriété est envisagée.
- 3. Catégorie socio-professionnelle, revenu et âge du chef des ménages, suivant le type d'immeuble envisagé.

5.1. PROPORTION DE CANDIDATS ENVISAGEANT D'OCCUPER UNE MAISON INDIVIDUELLE

Le tableau 726 donne la proportion de ménages occupant ou envisageant d'occuper une maison individuelle dans les cas suivants (entre parenthèses les proportions pour la France entière):

Occupant

- 1. Ensemble des ménages (47,1 %)
- 2. Emménagés récents (33,2 %)
- 3. Emménagés récents ex-occupants en titre (38,6 %)
- 4. Emménagés récents propriétaires ex-occupants en titre (69,7 %)
- 5. Candidats (56,1 %)

Envisageent 6. Candidats logés dans un immeuble collectif lors de l'enquête (48,6 %)

7. Candidats envisageant d'être propriétaires (82,3 %)

par catégorie de commune et revenu du ménage.

L'extrait du tableau 726 montre que :

- Les emménagés récents occupent une maison individuelle moins souvent que l'ensemble des ménages.
- Même les emménagés récents ex-occupants en titre, occupent une maison individuelle moins souvent que l'ensemble des ménages (mais plus que les autres emménagés récents).
- Les emménagés récents propriétaires ex-occupants en titre, occupent eux, une maison individuelle plus souvent que l'ensemble des ménages.
- Les candidats envisagent d'occuper une maison individuelle plus souvent encore que les emménagés récents propriétaires qui avant occupaient un logement en titre !

 Cela montre que la probabilité de réalisation du projet est faible et la nécessité d'étudier le projet de maison individuelle parmi les candidats envisageant la propriété (ce qui sera fait au paragraphe suivant).
- Les candidats logés dans un immeuble collectif lors de l'enquête envisagent d'occuper une maison individuelle moins souvent que les autres candidats mais, sauf dans les communes rurales, plus souvent que l'ensemble des ménages.

5.2. LE PROJET DE LA MAISON INDIVIDUELLE QUAND LA PROPRIETE EST ENVISAGEE

Les projets et pour comparaison les réalisations du "occuper une maison individuelle quand on est propriétaire" sont étudiés dans les tableaux 727 (proportions) et 728 (caractéristiques des ménages).

TABLEAU 726 :PRUPORTION DE MENAGES OCCUPANT UNE MAISON INDIVIDUELLE ET DE CANDIDATS A UNE MAISON INDIVIDUELLE, PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET REVENU DU MENAGE (MENAGES NUN AGRICOLES)

Catégorie de commune et		proportion de ménages occupant une maison individuelle parmi :				proportion de ménages candidats à une maison individuelle parmi :			
Revenu d a mé nage		Ensemble des <u>Erménanés récents</u>			Ensemble de occupant candidats				
ROYEIIU UM	■enage	ménages	{nsemble	exoccupants Ensemble	en titre(1) prepriétai-		un im- meuble col- lectif		
	▶ 0-5999F	83,8	70,4	69,9	50,0	75,4	78,7*	89,6*	
COM RURALES 4	► 10000-14999F	80,7	70,6	75,4	85,4	66,8		100,0*	
COM RURALES *	▶ 15000-15999F	81,9	73,5	79,8	96,0	83.0	66,5*		
	▶ 20000 - 29999F	82,2	76,9	79,0	96,1	84,4	78,7	98,2	
	* 30000-39999F	82,3	76,3	78,4	95.8	87,1	82,0	96,0	
-	* 40000-59999F	87,4	86,3	88,4	97,0	90,4	90,6%	97,6	
	* 600€5-79999F	67,2	86,4	89,2	97,8	92,5	89,8*	97,1	
COM RURALES *	* >8000€F	87,2	93,2	92,0	93,6	79,1*	11,3*	89,2 X	
COM RURALES	ENSEMBLE.	83,1	77,4	30,1	95,2	83,3	77,7	97,0	
U U <100 000H 4		53,6	31,5	33,2	75,7	29,9	22,5米	91,9*	
U U <106 000H		50,0	28,3	34,8	74,4	45,7	37,6	81,5	
U U <100 000H 4		45,8	26,7	31,9	70,9	53,5	47,4	90,0	
U U <100 000H 4	_	44,9	30,4	35,9	75,4	67,5	61,4	92,3	
U U <100 00JH *		47,0	33,8	40,7	77,5	75,9	72,6	94,1	
		56,7	47,7	50.2	79,2	77,9	73,7 87,0	88 • 6 94 • 0	
U U <100 000H 4		66,0	63,1	67,3 70,8	82,5 82,0	88,1 77,1	67,6*	84,2	
บ บ <160 อกรห ส		50,3	36,1	42,1	77,7	67,2	62,0	91,4	
U U >100 000H 1		33,9	11,4	13,0X	31,3X		14,9	61,8*	
U U >100 000H 4		30,2	14,7	17,1	49,9%		24,0	73,7*	
U U >100 000H 4		28,7	14,C	16,3	-35 • C+X		32,3	74 +8	
U U >100 000H N		32,1	19,8	23,4	50,0 53,5	56,1	51,7 58,3	83,0 87,8	
U U >100 000H *		37,8	21,9	24,8 32,7	56,7	64,7 68,9	65,1	85,4	
U U >100 000H 4		42,6	33,7	37,1	52,3	58,1	59,3	76,3	
U U >100 000H		48,6	47,2	48,4	63,3	60,4	53,3*	68,8	
U U >100 000H 4	ENSEMBLE.	33,7	21,4	25,3	52,3	55,1	49,1	82,7	
AGGLU PARIS	+ C−9999F	17,8	4,7*	5,0 X	21,9%	19,4*	15,4*	43,0*	
	₽ 10000-14999F	16,6	5,8*					46,3*	
	15030−19599 F	17,6	5,5*		13,5%		21,0	73,0	
AUGLU PARIS	▶ 20030-29999F	13,8	7,6	9,7	39,4	23,8	22,6	51,6	
ACCEU PAKIS	* 30000-39999F	16,3	9,1	12,9	33,6	41,0	39,1	74,0	
AGGLU PARIS	¥ 40(W0-59999F	18,5	15,1	17,9	45,6	50,0	47,0	70,8	
	★ 60010-79999F	24,2	19,0	23,1	40,5	44,4	40,5	57,3	
AGGLU PARIS	>8 0000F	22,2	17,5	18,6	26,13	40,7	38,3	52,3	
AGGLO PARIS	ENSEMBLE.	17,8	11,2	14,7	36,6	36,6	34,2	64,6	
	0-999F	57,4	31,0	34,6	70,6	33,3	21,6	71,6	
	10000-14959F	50,4	29,7	37,1	71,5	36,7	28,0	79,6	
	15000-19999F	45,1	26,6	33,4	69,3	45,2	35,1	84,0	
	200%3-29999F	44,5	31,8	36,9	73,2	56,1	48,4	84,7	
	30000-39999F	43,3	32,0	36,5	70,6	64,1	57,7	88,2	
	40(00-59999F	45,0	57,9	42,2	70,8	64,5	59,0	81,7	
	⊭ 600%7 ~7 9999F : ⊭ >80090F	47,6	42,6	47,1 46,0	65,9 57,8	63,5 53,3	54,8 44,3	74,4 63 ,7	
					1				
ENSEMBLE.	ENSEMBLE.	47,1	33,2	38,6	69,7	56,1	48,6	82,3	

Extrait du tableau 726

1ère ligne : proportion d'occupants une maison individuelle

2ème ligne : proportion de candidats envisageant d'occuper une maison individuelle

(en %)

Catégorie de commune	Ensemble des ménages	Emménagés récents (E.R.)	E.R. ex-occur en titre ou candidats		E.R. ou dats. Propriéta		Candidats logés dans un immeuble collectif lors de l'enquête 6
Communes rurales	83,1	77,4	80,1	3,3	95,2	97,0	77,7
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	50,3	36,1	42,1 6'	7,2	77,7	91,4	62,0
Unités urbaines de plus de 100 000 habitants	33,7	21,4	25,3 5	5,1	52,3	82,7	49,1
Agglomération parisienne	17,8	11,2	14,7	6,6	36,6	64,6	34,2
Ensemble de la France non agricole	47,1	33,2	38,6	6,1	69,7	82,3	48,6

TABLEAU 727 :PROPORTION DE PROPRIETAIRES D UNE MAISON INDIVIDUELLE ET DE CANDIDATS ENVISAGEANT D ETRE PROPRIETAIRES D UNE MAISON INDIVIDUELLE, PAR CATEGORIE DE COMMUNE (MENAGES NON AGRICULES)

En %

Catégorie de	proportion de	propriétaires d'une	proportion de candidats propriétaires					
•	Ensemble des	propriétaires	propriétaires propriétaires prop		d'une maison individuelle parmi :			
Commune	propriétaires emménagés		emménagés récents ex-occu-	emménagés récents ex-occupants en	candidats proprié-	Ensemble des gendidat propriétaires		
		récents	pants en titre (1)	1	taires	act. Pocataires		
	-			-ces				
COM RURALES	92,6	94,9	95,2	96,2	97,0	98,3		
U U <100 630H	78,8	. 76,6	77,7	78,0	91,4	91,7		
U U >100 000H	58,0	52,2	52,3	54,6	82,7	83,5		
AGGLO PARIS	42,0	33,4	36,6	31,3	64,6	68,5		
ENSEMBLE.	73,5	68,5	69,7	69,8	82,3	84,1		

(1) cid qui occupaient leur logement à titre principal au 1.1.70.

TABLEAU 728 :CARACTERISTIQUES DES PROPRIETAIRES RECENTS DE MAISON INDIVIDUELLE ET DES CANDIDATS EN VISAGEANT D'ETRE PRUPRIETAIRES DE MAISON INDIVIDUELLE, PAR CATEGORIE DE COMMUNE (MENAGES NON AGRICOLES)

	propriétaires récents d'une maison individuelle						Candidats propriétaires d'une maison individuelle							
Catégorie ∴ de commune	nombre de ménaces	åge du chef	nombre de personnes	nombre de pièces	Montant de l'apport personnel	Charge financière nette	Taux d'effort net	Nombre de ménages	åge du chef	nombre de personne	nombre de olèces	fonds (in 5)	charge financière nettaknF/e	taux d'effort net (n
	(en millier		Det somies	proces	(n i)	in F/n	رت ک	(en millier:	s)		envisagés			
CUM EURALES	344	45	3,7	4,5	40945	5174	14,8	209	38	3,8	4,5	42430	6408	19,1
U U <100 000H	286	43	3,7	4,8	51745	6022	14,0	478	37	3,6	4,5	40173	8084	21,2
U U >100 000H	160	42	3,9	4,8	54164	6895	15,1	452	37	3,5	4,5	48112	7886	20,3
AUGLO PARIS	76	44	3,5	4,4	82108	9537	17,7	295	38	3,3	4,2	60442	10036	20,5
ENSEMBLE.	866	44	3,7	4,6	50557	6154	14,9	1434	37	3,5	4,4	47179	8179	20,5

⁽⁴⁾ propriétaires emménagés récents qui occupaient leur logement à titre principal au 1.1.70.

Le tableau 727 donne les proportions de maisons individuelles pour :

- 1. Les propriétaires
- 2. Les emménagés récents propriétaires
- 3. Les emménagés récents propriétaires ex-occupants en titre
- 4. Les emménagés récents propriétaires ex-occupants en titre en tant que locataires.
- 5. Les projets des candidats qui envisagent d'être propriétaires
- 6. Les projets des candidats, lors de l'enquête locataires, qui envisagent d'être propriétaires.

Sans surprise, on constate que les proportions diminuent toutes avec la taille de l'agglomération.

Les proportions des emménagés récents, (2) à (4), sont inférieures à celles de l'ensemble (1), sauf pour les communes rurales où le contraire est vrai.

Les emménagés récents non nouveaux ménages occupent une maison individuelle dans une proportion plus grande que les nouveaux ménages surtout dans l'agglomération parisienne.

La proportion (4) plus grande que la proportion (3) suggère que c'est pour avoir la maison individuelle que ces ménages sont devenus propriétaires dans les agglomérations urbaines autres que celle de Paris.

Les candidats propriétaires envisagent d'occuper la maison individuelle dans une proportion bien supérieure à celle des emménagés récents propriétaires. Pour voir si le projet est réalisable, il faut examiner leurs caractéristiques dans le tableau 728:

Propriétaires récents d'une maison individuelle ex-occupants en titre :

- 1. Nombre de ménages en milliers
- 2. Age du chef de ménage
- 3. Nombre de personnes du ménage
- 4. Nombre de pièces du logement
- 5. Apport personnel
- 6. Charge financière nette annuelle
- 7. Rapport de (6) par la moyenne du revenu annuel (= taux d'effort net).

moyens

Pour les candidats envisageant d'être propriétaires d'une maison individuelle :

- 8. Nombre de ménages en milliers
- 9. Age du chef de ménage
- 10. Nombre de personnes qui occuperont le logement
- 11. Nombre de pièces du futur logement

moyens

- 12. Apport personnel envisagé
- 13. Charge financière nette amuelle envisagée
- 14. Rapport de (13) par la moyenne du revenu annuel (= taux d'effort net)

On constate que les candidats comparés aux emménagés récents, sont en moyenne plus jeunes de 5 à 7 ans et ont un nombre moyen de personnes inférieur (sauf pour les communes rurales). Ils envisagent un nombre de pièces inférieur (de 0,3 pièce au maximum) mais avec un apport personnel moyen qui dans les agglomérations urbaines est inférieur de 10 à 25 %, tandis que la charge financière nette moyenne est supérieure de 5 à 25 %. Le projet de la maison individuelle en propriété ne semble pas réalisable en dehors des secteurs de construction aidés par l'Etat si leurs logements sont suffisants en nombre et bien localisés.

Le rapport du nombre des ménages candidats sur le nombre des ménages emménagés récents pris comme indicateur de la probabilité de réalisation du projet, montre que les chances diminuent rapidement quand la taille de l'agglomération augmente.

5.3. CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE, REVENU ET AGE DU CHEF DES MENAGES SUIVANT LE TYPE D'IMMEUBLE DESIRE

Les tableaux 732, 733 et 734 décrivent les candidats de chaque catégorie de commune, classés en trois classes de type d'immeuble envisagé - individuel, collectif et ne sait pas - par la catégorie socio-professionnelle, le revenu et l'âge.

On constate que les candidats qui envisagent l'"individuel" par rapport à ceux qui envisagent le collectif comprennent en proportion :

- 1- moins d'inactifs et plus de patrons, professions libérales, cadres et, pour les agglomérations urbaines autres que Paris, ouvriers.
- 2- plus de ménages ayant un revenu supérieur à 30 000 F/par an.
- 3- plus de ménages dont le chef est âgé de 30 à 49 ans (force de l'âge).

TABLEAU 732 *REPARTITION DES CANDIDATS PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET TYPE D IMMEUBLE DESIRE SELON LA CS DU CHEF DE MENAGE

									Dil /s	
Catégorie de com Type de logement	et commerc	profession libérales e et cadres supérieurs	cadres	Employés	ouvriers	personnels de service	autres catégories	Inactifs	Ensemble	Mombre de ménages (en milliers
COM RURALES * COLL	IVIDUFL 12,1 LECTIF * 0,9 SAIT PAS 6,1*	3,0* 1,4 0,0*	9,3 6,9 10,8*	5,2 6,3 5,3*	50,2 52,2 51,3	2,0* 1,2 5,3*	2,0* 2,8 3,2*	16,0 28,4 18,1*	100,0 100,0 100,0	318 27 37
COM RURALES * ENSE	EMBLE. 10,8	2,6*	9,3	5,3	50,5	2,2*	2,2*	17,1	106,0	382
U U <100 COOH * INDI U U <100 COOH * COLL U U <100 COOH * NE S	LECTIF 3,0*	7,7 3,1* 4,9*	14,8 10,1 7,4*	8,4 13,8 10,5*	46,4 39,0 41,5	2,6 4,6 3,4*	3,4 3,5米 5,9米		100,0 100,0 100,0	687 247 89
U U <100 000H * ENSE	EMBLE. 6,6	6,3	13,0	9,9	44,2	3,2	3,6	13,1	100,0	1023
U U >100 000H * INDI U U >100 000H * COLL U U >100 000H * NE S	LECTIF 2,8	9,8 7,1 7,0*	17,2 12,5 9,2	10,0 11,6 10,5	40,1 31,8 33,9	2,2 5,1 4,3*	3,4 2,9 5,0米	10,4 26,2 20,1	100,0 100,0 100,0	654 410 122
U U >100 000H * ENSE	5,8	8,5	14,8	10,6	36,6	3,4	3,4	16,9	100,0	1186
AGGLO PARIS * COLL	IVIDUEL 4,6 LECTIF 3,1 SAIT PAS 5,4*	14,0 13,1 13,1	23,1 17,1 12,2	13,2 13,6 11,1	29,6 29,0 30,7	2,4* 6,8 4,8*	2,3	9,8 15,0 18,9	100,0 100,0 100,0	389 570 104
AGGLO PARIS * ENSE	EMBLE. 3,9	13,5	18,8	13,2	29,4	5,0	2,8	13,5	100,0	1063
ENSEMBLE. * COLL	IVIDUEL 7,7 LECTIF 2,9 SAIT PAS 7,0	8,8 8,9 7,5	16,3 14,0 5,8	9,3 12,8 10,1	41,8 32,4 36,7	2,4 5,7 4,3	3,1 2,7 4,7	10,6 20,5 19,8	100,0 100,0 100,0	2049 1254 35 2
ENSEMBLE. * ENSE	EMBLE. 6,0	8,7	14,9	10,6	38,1	3.7	3,1	14,9	100,0	3655

TABLEAU 733 : REPARTITION DES CANDIDATS PAR CATEGORIE DE COMMUNE ET TYPE D'IMMEUBLE DESIRE SELON LE REVENU DU MENAGE

En % En F/an de 0 à 10000 à 15000 à 20000 à 30000 à 40000 à Catégorie de commune et 60000 à 80000et Pevenu par Nosbre de Ensemble unité de Type de logement souhaité 9999 F 14999 F 19999 F 29999 F 39999 F 59999 F ménaces. 79999 F plus consommation (sn millione 1.0* 100.0 COM RURALES 8,4 7.5 12,7 31,0 22.8 4.0 11304 313 * INDIVIDUEL 12.6 * COLLECTIF % COM RURALES 18,7 10,8 23,9 21,2 7,6 1,4 0.0 100.0 10089 27 16,4 COM RURALES * NE SAIT PASH 10425 18,3 37 11.7 14,4 32,0 13,5 5,9 1,8 2,3 | 100.0 9.3 9.3 3.6 COM RURALES * ENSEMBLE. 12.7 30.6 21.8 11.6 1.1 100.0 11261 332 2,4 4.8 8.9 29.8 27.3 18.3 5.7 2.9 160.0 13907 U U <100 000H * INDIVIDUEL 687 U U <100 000H * COLLECTIF 15.8 30.1 10.6 1.2* 2.0* 100.0 11.8 12728 247 10.2 18.4 11,0% 10,8% 2,7* 11344 U U <100 000H * NE SAIT PAS 15.7 15.7 27.2 15.9 1,1% 100,0 89 2.5 100.0 U U <100 000H * ENSEMBLE. 7.0 15.8 13451 1323 5.4 11.1 29.6 24.1 4.4 U U >100 GOOH * INDIVIDUEL 3.8 27.0 28.1 21.0 6.2 2,6 100,0 14129 654 2.9 8.4 U U >100 000H * COLLECTIF 11,5 3,6 2,2% 100,0 410 11,2 10,5 26,2 18,8 13734 16.0 3,6* U U >100 000H * NE SAIT PAS 1,8% 100,0 25,3 12,3 15.9 13905 122 8,3 14,1 18.6 U U >131 GOOH * ENSEMBLE. 7.2 11.8 26.5 16.8 5,0 2,4 | 100,0 13988 6,3 23,9 1186 2,5* 1,6* 5,5 12,7 22,7 36,7 10,6 7.5 100.0 19141 389 AGGLO PARIS * INDIVIDUEL 6.1 6.0 10,5 7,4 6,3 100,0 19716 570 AGGLO PARIS * COLLECTIF 24,2 18,3 21,1 8,8* 6,4* 100.0 AGGLO PARIS 6,2* 5,8X 21.9 * NE SAIT PAS 9,2 20,0 21.8 18523 104 * ENSEMBLE. 19,6 20,3 26,9 8.7 6.8 100.0 19366 1053 AGGLO PARIS 4.8 4,4 8,6 14505 21,8 6,5 3.4 100.0 2049 ENSEMBLE. 3,5 4.3 €.7 25.8 26.0 * INDIVIDUEL 13,4 26.0 18.6 15.6 4.8 4.0 100.0 16065 1254 ENSEMBLE. * COLLECTIF 8.8 8.9 100.0 ENSEMBLE. 14,1 14132 352 * NE SAIT PAS 9,9 11,3 13,7 24.9 18.3 4.7 3.0 14940 3555 5.8 3,6 100,0 ENSEMBLE. * ENSEMBLE. 6,0 6.6 10.8 25.8 22.7 18,9

TABLEAU 734

REPARTITION DES CANDIDATS PAR CATECORIE DE COMMUNE ET TYPE D'IMMEUBLE DESIRE SELON L'ACE DU CHEF DE MENAGE $$\rm En~\%$

Catégorie de commune et		Age du chef						
Type de logement souhaité	< 30	30-39	40-49	50-64	764	Ensemble	ménages (en milliers)	
OM RURALES * INDIVIDUEL OM RURALES * COLLECTIF * OM RURALES * NE SAIT PAS*		28,8 16,1 21,7	17,2 12,3 16,2	16,7 17,6 23,9	9,0 11,8 10,6	100,0 100,0 100,0	318 27 37	
OM RURALES * ENSEMBLE.	29,2	27,2	16,8	17,5	9,3	100,6	382	
U <100 000H * INDIVIDUEL U <100 000H * COLLECTIF U <100 000H * NE SAIT PAS	33,5 32,4 29,0	30,8 19,9 23,9	17,5 14,6 14,6	13,8 18,0 19,8	4,5 15,1 12,7	100,0 100,0 100,0	687 247 89	
U <100 000H # ENSEMBLE.	32,8	27,6	16,5	15,3	7,8	100,0	1023	
U >100 GOOH * INDIVIDUEL U >100 GOOH * CULLECTIF U >100 GOOH * NE SAIT PAS	32,5 30,8 25,8	28,5 17,9 19,3	18,7 15,3 18,3	15,5 20,0 23,6	4,7 15,9 13,0	100,0 100,0 160,0	654 410 122	
U >100 000H * ENSEMBLE.	31,2	23,9	17,5	17,9	9,4	100,0	1186	
GTLD PARIS # INDIVIDUEL GCLO PARIS # COLLECTIF GGLO PARIS # NE SAIT PAS	28,0 28,5 29,0	32,5 24,5 26,6	19,4 18,4 18,7	15,2 16,7 16,3	4,9 11,8 9,4 X	100,0 100,0 100,0	389 570 104	
GGLO PARIS * ENSEMBLE.	28,4	27,6	18,8	16,1	9,1	100,0	1063	
NSEMBLE. * INDIVIDUEL NSEMBLE. * COLLECTIF NSEMBLE. * NE SAIT PAS	31,3 30,3 27,8	30,1 21,3 22,9	18,2 16,5 17,3	15,1 18,1 20,5	5,3 13,8 11,6	100,0 100,0 100,0	2049 1254 352	
NSEMBLE. * ENSEMBLE.	30,6	26,4	17,5	16,6	8,8	100,0	3655	

ANNEXE

XIII. - OPINION DU MENAGE SUR SON LOGEMENT

Pour tous les ménages

Pour répondre à cette partie et à la suivante, interroger obligatoirement le chef de ménage ou son conjoint, et Indiquer qui a répondu. 1. Le chef de ménage 2. Son conjoint 67. OPINION SUR LE LOGEMENT ACTUEL

1. Très satisfaisantes Satisfaisantes
 Acceptables
 Insuffisantes Estimez-vous que vos conditions de logement sont-5. Très insuffisantes

68. DESIR D'UN AUTRE LOGEMENT

Souhaitez-vous changer de logement?

- 1. Oul
- 0. Non
- Pour les ménages agricoles (ménages dont le chef a déclaré être exploitant ou salarié agricole à la question 8), passer à la question 93, page 19.
- Pour tous les autres ménages, passer à la question 69.

69. INSCRIPTION SUR UN FICHIER H.L.M.

Avez-vous déposé depuis moins de trois ans une demande de H.L.M. en location auprès de votre mairie, de votre employeur, ou d'un organisme H.L.M.?

0. Non

70. INCONVENIENTS DU LOGEMENT

Votra	logement	nzéganta-t-il	Pun	doe	Inconvénients	cuivante 2
AOfte	rogement	htezenre-r-II	I UII	uc3	mconvenients	suivants :

1	1. Vous vivez à l'hôtel	1. Oui	0. Non
	2. Vous ne disposez de votre logement que provisoirement	1. Oul	0. Non
	3. Votre logement est trop petit	1. Oui	0. Non
	 Vous partagez votre logement avec des personnes qui ne font pas partie de votre famille 	1. Oui	0. Non
**************************************	5. Vous n'avez pas de cuisine	1. Oui	0. Non
Tendre la carte	 Votre logement est d'une qualité inférieure à celle que vous souhaitez (installations sanitaires défectueuses ou absentes, mauvais état d'entre- 		
nº 3	tien, insalubrité,	1. Out	0. Non
" "	7. Votre logement est bruyant	1. Oui	0. Non
- 1	8. Votre logement est trop loin de votre lieu de travail	1. Oui	0. Non
ļ	9. Votre logement est trop loin du centre	1. Oui	0. Non
	10. Votre loyer est trop élevé	1. Oui	0. Non
	11. Vous êtes locataire et vous voulez devenir propriétaire	1. Oui	0. Non
-	12. Autres. Préciser :	1. Oui	0. Non

71. DEMENAGEMENT POSSIBLE

Pensez-vous être contraint de quitter prochainement votre logement pour l'une des raisons suivantes :

a) Votre logement vous est prêté provisoirement?

1. Oui 0. Non

b) Votre propriétaire veut reprendre le logement ?

- 1. Oui 0. Non
- c) Votre quartier est en vole de rénovation et votre logement doit être démoli?
- 1. Oui 0. Non

Q71C ____

Q71A L_

Q71B ____

Q712L

XIV. -- CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT DESIRE

Pour tous les ménages qui souhaitent ou qui vont être contraints de changer de logement. (réponse 1 à la question 68 ou à l'une des questions 71 a, b, c).

72. CHANGEMENT D'AGGLOMERATION

Pour les ménages habitant dans :

- La région parisienne :
- a) Envisagez-vous de quitter prochainement la région parisienne?

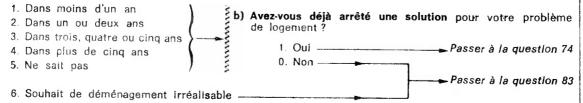
1. Oul	5b) Avez-vous une idée approximative de l'endroit où vous envisagez d'habiter?
0. Non	1. Oui c) Où (montrer le plan)
9. Ne sait pas	0. Non



- Une agglomération de province :
- d) Envisagez-vous de quitter l'agglomération?
- 1. Oui 0. Non 9. Ne sait pas
- Une commune rurale de province :
- Envisagez-vous de quitter la commune?
- 1. Oui 0. Non 9. Ne sait pas

73. DATE DU DEMENAGEMENT

a) Quand envisagez-vous de quitter votre logement?







FIN DE LA CARTE DE TYPE 60

	- Pour les ménages qui ont déjà arrêté une solution (réponse 1 à question 73 b)	TYPE 7 1 8 9
74.	NOMBRE DE PIECES	074
	De combien de pièces disposerez-vous dans votre logement?	U/4]
75.	NOMBRE DE PERSONNES	075
	Combien de personnes occuperont le logement ?	11
76.	TYPE DE LOGEMENT	1
	Vous allez occuper 1. Une maison individuelle	Q76 12
	Un appartement dans un immeuble collectif	
77.	STATUT D'OCCUPATION	077
	Dans votre futur logement vous serez : 1. Propriétaire — Passez à la question 78 2. Locataire — Passez à la question 81 3. Logé gratuitement — Passez à la question 82	13
	• Pour les ménages qui seront propriétaires.	-
78	MISE DE FONDS	
	En tenant compte, éventuellement, de la vente d'un logement ou de valeurs mobilières, quelle somme pensez-vous réunir (ou avez-vous réunie) à titre d'apport personnel, pour l'achat de votre logement ? (Inclure les dons ou subventions à fonds perdus.)	078
79	a. EMPRUNTS	079A
	Avez-vous prévu d'emprunter? 1. Oui — Passez à la question 79 0. Non — Passez à la question 80	20
711	79 b. REMBOURSEMENTS	
VIIIII	Ouel est le montant des remboursements mensuels que vous aurez à effectuer pour l'achat de votre logement (allocation logement éventuelle déduite)?	Q79B 1 24
30.	MQDALITES D'ACQUISITION	000
	Allez-vous faire construire ou bien acheter votre logement? • 1. Va faire construire	080
	a) Avez-vous déjà le terrain?	Q80A
	Non 2. Va acheter (ou a acheté)	0808
	b) Vous avez acheté, ou vous allez acheter un logement : 1. Dont vous serez le premier propriétaire	27
	2 Qui a déjà été occupé	
	• Pour les ménages qui seront locataires	
31.	LOYER	
	Quel sera le montant du loyer mensuel (charges non comprises, allocation logement déduite) que vous aurez à payer pour ce logement ?	081 28 31
	• Pour les ménages de la Région Parisienne ayant arrêté une solution	
•	82. TEMPS DE TRANSPORT	
	Lorsque vous aurez déménagé, le temps de transport global des membres de votre ménage pour se rendre à leur travail sera 1. Moindre que maintenant 2. Equivalent 3. Plus long que maintenant 9. Sans objet (vous ne travaillerez pas ou vous n'aurez pas de lieu de travail fixe) Passer à la question 93	Q82
	2. Equivalent 3. Plus long que maintenant	32
	9. Sans objet (vous ne travaillerez pas ou vous n'aurez pas de lieu de travail fixe). Passer à la question 93	FIN DE LA CARTE DE TYPE 71

	• Pour les ménages qui n'ont pas arrêté de solution (réponse 0 à la question 73 b ou 6 à la question 73 a).	TYPE 7 2
B3.	NOMBRE DE PIECES	8 9
	Quel est le nombre de pièces nécessaires à votre ménage ?	U83(
B4.	NOMBRE DE PERSONNES	
	Combien de personnes occuperaient le logement désiré ?	Q84
B 5 .	TYPE DE LOGEMENT	085
	Vous envisagez d'occuper : 1. Une maison individuelle 2. Un immeuble collectif 9. Ne sait pas	12
36.	STATUT D'OCCUPATION	
	Dans votre futur logement envisagez-vous d'être : 1. Propriétaire 2. Locataire 3. Ne sait pas Passez à la question 87	Q86 13
	 Pour les ménages qui envisagent de devenir propriétaire 	
- 8	7. MISE DE FONDS	
	En tenant compte éventuellement du produit de la vente d'un logement, d'un terrain, ou de valeurs mobilières, quelle somme pourriez-vous réunir, à titre d'apport personnel, pour le moment où vous achèteriez votre logement (inclure les dons ou avances à fonds perdus) ?	
		087
88	B. EMPRUNTS	14 19
11111111	Envisagez-vous d'emprunter? 1. Oui — Passez à la question 89 0. Non — Passez à la question 90	08820
11.11	89. REMBOURSEMENTS	
TITULE	89. REMBOURSEMENTS Quel est le montant maximum des remboursements mensuels que vous envisagez d'effectuer pour un logement qui vous conviendrait, en faisant l'hypothèse que vous ne bénéficilez pas de l'allocation logement (somme restant intégralement à votre charge)?	Q89 1 1 24
9(D. MODALITES D'ACQUISITION	090
44.1	Envisagez-vous de faire construire ou bien d'acheter votre logement ?	25
1111	• 1. Envisage de faire construire	Q90A
11111	a) Possédez-vous un terrain où vous pourriez faire construire votre logement? 1. Oui	26
	0. Non. ● 2. Envisage d'acheter	Q90B
	b) Achèteriez-vous plutôt un logement	27
	1. Dont vous seriez le premier propriétaire 2. Qui a déjà été occupé 9. Ne sait pas	
	 Pour les ménages qui n'envisagent pas de devenir propriétaires 	
9	1. LOYER	
	Quel est le montant maximum du loyer mensuel (charges non comprises) que vous envisagez de payer pour un logement qui vous conviendrait en faisant l'hypothèse que vous ne bénéficilez pas de l'allocation logement (somme restant intégralement à la charge du ménage) :	091 31
0.0	- Pour tous les ménages (quel que soit le statut désiré)	
12.	Si vous ne trouviez pas de logement correspondant à vos désirs, accepteriez-vous :	092A \32
	a) De faire un effort financier plus important? b) D'avoir une pièce de moins? c) D'etre locataire (au lieu de propriétaire)? d) D'habiter dans un immeuble collectif (au lieu d'une maison individuelle)? e) D'attendre un certain temps? 1. Oui 0. Non	092A (32 092B

2 4 NOV. 1975

